



Fédération Départementale des
Associations Agréées pour la
Pêche et la Protection des Milieux
Aquatiques de la Loire

**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE 2026**



Saint Just Saint Rambert, le 30 mai 2026

1 Table des matières

2	<u>ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FDAAPPMA42 DU 30 MAI 2025</u>	
	:	4
3	<u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU SAMEDI 11 OCTOBRE 2025</u>	5
4	<u>RAPPORT FINANCIER 2025</u>	9
4.1	LE BILAN AU 31/12/2025 :	9
4.1.1	ACTIF	9
4.1.2	LE PASSIF	11
4.2	COMPTE DE RESULTAT AU 31 / 12 / 2025 :	14
5	<u>REPORT A NOUVEAU</u>	21
6	<u>COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2026</u>	22
6.1.1	PRODUITS	22
6.1.2	CHARGES	25
7	<u>COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DU BUREAU FEDERAL ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FDAAPPMA42 EN 2025</u>	30
7.1	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MOUVEMENTS ET ORGANISATION	30
7.2	CONSEIL D'ADMINISTRATION	31
7.7	COORDINATION ET BUREAU	32
7.12	REUNIONS DE SECTEURS	32
7.12.1	ORDRE DU JOUR DES REUNIONS DE SECTEURS DES 7 (SUD), 9 (NORD) ET 14 (CENTRE) AVRIL 2025 :	33
7.12.2	ORDRE DU JOUR DES REUNIONS DE SECTEURS DES 8 (SUD), 10 (NORD) ET 15 (CENTRE) SEPTEMBRE 2025 :	33
7.13	ASSEMBLEES GENERALES	33
7.13.1	ORDRE DU JOUR DE L'AGO DU 24 MAI 2025 :	34
7.13.2	ORDRE DU JOUR DE L'AGE DU 11 OCTOBRE 2025 :	35
8	<u>RECUEIL DES DIVERSES REUNIONS DE REPRESENTATION EXTERNE DE LA FDAAPPMA42 PAR LES BENEVOLES</u>	37
9	<u>SYNTHESE DES RAPPORTS D'ACTIVITES DES ASSOCIATIONS ADHERENTES ET RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA FDAAPPMA42</u>	38
9.1	SYNTHESE DES RAPPORTS D'ACTIVITE DES ASSOCIATIONS ADHERENTES	38
9.2	RAPPORT DE L'ACTIVITE SALARIEE DE LA FDAAPPMA42 :	40
9.2.1	RESSOURCES HUMAINES EN 2025	40
9.2.2	RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EQUIPE SALARIEE EN 2025	44
10	<u>LISTE DES POINTS RELAIS FEDERAUX</u>	84

<u>11</u>	<u>DECISION DE PRINCIPE CONCERNANT LA POSSIBILITE DE PRATIQUES DE CERTAINES TECHNIQUES DE PECHE DANS LES EAUX LIBRES DE SECONDE CATEGORIE, DURANT LA PERIODE DE FERMETURE DE LA PECHE DU BROCHET</u>	<u>87</u>
<u>12</u>	<u>RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION DU PRESIDENT</u>	<u>88</u>

2 Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de la FDAAPPMA42 du 30 mai 2025 :

L'ACCUEIL ET L'EMARGEMENT DEBUTERONT A 7H45.

Heure	Sujet	Vote
8H30	Mot d'accueil / Ouverture de l'Assemblée Générale par <u>le Président de séance</u>	
8H35	Appel individuel des membres de l'AG Annonce du nombre de votants par <u>le secrétaire de la Fédération</u>	
8H45	Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 octobre 2025 par <u>le Président de séance</u>	Vote de l'Assemblée Générale pour approbation
8H50	Compte rendu des activités du Conseil d'Administration durant l'année 2025 <u>par le Président de la Fédération</u>	Vote de l'Assemblée Générale pour approbation
8H55	Rapport financier 2025 : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT <u>par le Trésorier et la responsable administrative et financière de la Fédération</u>	Vote de l'Assemblée Générale pour approbation
9H20	Rapport du commissaire aux compte <u>par le cabinet BEAL</u> REPORT A NOUVEAU	Vote de l'Assemblée Générale pour approbation
9H30	Budget prévisionnel 2026 : COMPTE DE RESULTAT <u>par le Trésorier et la responsable administrative et financière de la Fédération</u>	Vote de l'Assemblée Générale pour approbation
9H45	Synthèse des compte-rendu d'activité des AAPPMA 2025 et Rapport d'activité salariés 2025 de la Fédération <u>par le Directeur de la Fédération</u> + diffusion film Pêche dans la Loire	Vote de l'Assemblée Générale pour approbation
10H15	<u>PAUSE</u>	
10H45	Liste des Points Relais Fédéraux <u>par le Directeur de la Fédération</u>	Vote de l'Assemblée Générale pour approbation
10H50	Décision de principe concernant la possibilité de pratiques de certaines techniques de pêche dans les eaux libres de seconde catégorie, durant la période de fermeture de la pêche du brochet <u>par le Directeur de la Fédération</u>	Vote de l'Assemblée Générale pour approbation
10H50	Rapport moral et d'orientation <u>par le Président de la Fédération</u>	Vote de l'Assemblée Générale pour approbation
11H10	Parole à la salle / Parole aux invités	
11H50	Temps de mise à l'honneur de personnalités	
12H15	Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2026 suivie de l'apéritif déjeunatoire	

3 Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Samedi 11 octobre 2025



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 Octobre 2025.

Accueil des Participants :

Introduction de séance :

Le Président Roland CABANE prend la parole pour remercier les Présidents, Délégués et Représentants des AAPPMA d'être présents ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

Roland CABANE souhaite une bonne matinée à tous et propose à Monsieur Olivier JOLY, maire de Saint Just Saint Rambert de dire quelques mots.

Monsieur JOLY rappelle que la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature est la maison de tous les pêcheurs. Il se félicite de voir de plus en plus de groupes, scolaires, centres de loisirs venir fréquenter les lieux et les activités proposées. Il souhaite à chacun une bonne assemblée générale et rappelle que ce sera toujours un plaisir pour lui de venir saluer l'Assemblée Générale de la Fédération.

Monsieur Bernard RIEUX Vice-Président de la Fédération, Président de séance, souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération Départementale de la Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et il déclare la séance ouverte.

Nous débutons la séance par l'appel des membres de l'Assemblée Générale par le secrétaire Général Monsieur Alain GUILLERMET qui annonce, après l'appel, 44 personnes votantes ou représentées.

Voir le détail ci-dessous :

Sont présentes 23 AAPPMA :

- ✓ Les Pêcheurs du Lignon
- ✓ La Truite du Haut Lignon Forézien de Chalmazel
- ✓ Les Amis Pêcheurs de Régnay
- ✓ La Gaule Forézienne de Feurs
- ✓ La Gaule de la Mare
- ✓ La Truite des Grands Bois
- ✓ La Gaule Forézienne de Balbigny Montrond Saint Etienne
- ✓ Les Martins Pêcheurs Rouchons
- ✓ Saint Chamond Gier Pilat Pêche
- ✓ La Carpe Stéphanoise
- ✓ L'Association Ripagérienne des Pêcheurs à la Ligne
- ✓ Les Amis du Sornin
- ✓ Les Pêcheurs de Truites du Roannais

- ✓ Les Pêcheurs de l'Aix
- ✓ Roanne et Région
- ✓ La Gaule Montbrisonnaise
- ✓ Le Gardon Forézien – Truite Bonsonnaise
- ✓ La Gaule Bourguisanne
- ✓ La Truite Pélussinoise
- ✓ La Truite du Dorlay
- ✓ La Truite de Soleymieux
- ✓ L'Amicale des Pêcheurs du Chambon Feugerolles
- ✓ La Maille de la Loire (ADAPAEF)

Sont excusées 10 AAPPMA :

- ✓ La Gaule Belmontaise
- ✓ La Truite des Montagnes du Matin
- ✓ La Truite de l'Anzon
- ✓ La Truite du Haut Forez
- ✓ La Gaule Baldomérienne
- ✓ Les Amis Pêcheurs de Thizy les Bourgs
- ✓ Les Amis du Gand
- ✓ Les Amis du Gand et du Bernard
- ✓ La Gaule Chazelloise
- ✓ La Saint Hubert de St Just en Chevalet

Les votants :

Présidents AAPPMA présents : => 18 voix

- Monsieur Alain COTON des Pêcheurs du Lignon
- Monsieur Alain DEVEAUX des Amis Pêcheurs de Régny
- Monsieur Guy PRENAT de la Gaule Forézienne de Feurs
- Monsieur Mickael MALOSSE de la Gaule de la Mare
- Monsieur ROYON Gaspard de la Truite des Grands Bois
- Monsieur BAULMONT Yannick de la Gaule Forézienne Balbigny Montrond St Etienne
- Monsieur Pascal ARESTAYS des Martins Pêcheurs Rouchons
- Monsieur Patrick DUPIRE de St Chamond Gier Pilat Pêche
- Monsieur Charles DESGRANGES de l'Association Ripagérienne des Pêcheurs à la ligne
- Monsieur Robert DANIERE des Amis du Sornin
- Monsieur Benjamin VERNAY des Pêcheurs de l'Aix
- Monsieur Michel PERRET de Roanne et Région
- Monsieur Richard LEJAS de la Gaule Montbrisonnaise
- Monsieur Olivier GAUDION du Gardon Forézien – Truite Bonsonnaise
- Monsieur Régis DUCLOS de la Gaule Bourguisanne
- Monsieur Jean-Louis RUDE de la Truite Pélussinoise
- Monsieur Pascal BARLET de la Truite du Dorlay
- Monsieur Guy VIART de la Maille de la Loire

Présidents ou délégués excusés avec pouvoir : => 4 voix

- Monsieur Jean-Claude DAUPHIN de la Carpe Stéphanoise donne pouvoir à Monsieur René BOUVIER de la Carpe Stéphanoise
- Monsieur Jacky GATEAU des Pêcheurs de Truites du Roannais donne pouvoir à Monsieur Pierre DUFOURT des Pêcheurs de Truites du Roannais
- Monsieur Guy FOURNIER de la Truite de Soleymieux donne pouvoir à Monsieur Roland CABANE Président de la FDAAPPMA.
- Monsieur Julien POLLINO de la Truite des Montagnes du Matin donne pouvoir à Monsieur Mathias ROCHE de la Gaule de la Mare

Présidents excusés sans pouvoir :

- ✓ Monsieur Gérard RAFFIN des Amis du Gand et du Bernand
- ✓ Monsieur Etienne GRES de la Truite du Haut-Forez
- ✓ Monsieur Remy MEGALE de l'Amicale des Pêcheurs du Chambon Feugerolles
- ✓ Monsieur Jérôme BRESSON des Amis du Gand
- ✓ Monsieur Franck JACQUET de la Truite du haut Lignon Forézien de Chalmazel

Délégués présents : => 11 voix

- Monsieur Jean-Bernard FAVI des Pêcheurs du Lignon
- Monsieur Mathias ROCHE de la Gaule de la Mare
- Monsieur Patrick SINQUET de la Gaule Forézienne Balbigny Montrond St Etienne
- Monsieur Jean Paul DESPLACES des Martins Pêcheurs Rouchons
- Monsieur Guy FAVIER de St Chamond Gier Pilat Pêche
- Monsieur René BOUVIER de la Carpe Stéphanoise
- Monsieur Pierre DUFOURT des Pêcheurs de Truites du Roannais
- Monsieur Roland DECKERT de Roanne et Région
- Monsieur Stéphane VANDAL de Roanne et Région
- Monsieur Stéphane NIGON de la Gaule Montbrisonnaise
- Monsieur Alain BONHOMME du Gardon Forézien – Truite Bonsonnaise

Administrateurs présents non présidents et ni délégués d'AAPPMA : => 11 voix

- M. Roland CABANE, Président
- M, Bernard RIEUX, Vice-Président
- M. Maurice AURAY Vice-Président
- M. Fabrice FRANÇON, Vice-Président
- M. Michaël WYWIAL, trésorier
- M. Hubert EME, vice trésorier
- M. Alain GUILLERMET, secrétaire,
- M. Christian LACOMBE, administrateur
- M. Frédéric ROESCH, administrateur
- M. Jean Jacques DUCLOISET, administrateur
- M. Jean Louis MOREL, administrateur

Alain GUILLERMET déclare 44 votants présents et représentés

Résultats des votes concernant les divers points à l'ordre du jour :

THEME	Type de vote	Résultat du vote
Mot d'accueil		
Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire		
Appel individuel des membres de l'AG Annnonce du nombre de votants		
Compte rendu de l'assemblée générale du 24 mai 2025	Main levée	Approuvé à l'unanimité
Proposition de tarifs des cartes de pêche journalières 2026 (eaux libres et plans d'eau touristiques) et clé de répartition des cotisations départementales)	Bulletins secrets	Approuvé à l'unanimité concernant la clé de répartition 70% Fédération – 30% AAPPMA Approuvé à la majorité concernant le maintien des tarifs de 2025 à savoir 15 € carte journalière « eaux libres » - 10 € journalière « plan d'eau touristiques » <i>POUR : 32 VOIX - CONTRE : 9 VOIX - ABSTENTION : 2 VOIX - NUL : 1 VOIX.</i>
A - Indexation du pourcentage de la participation du FMD pour les AAPPMA et la Fédération sur la base des cotisations départementales, à hauteur de 9,03% pour les AAPPMA et 4,52% pour la Fédération :	Bulletins secrets	Approuvé à la majorité POUR : 38 VOIX - CONTRE : 5 VOIX - ABSTENTION : 1 VOIX.
B - Suppression de la règle relative aux aides aux empoissonnements de salmonidés conditionnées à l'existence de PGP (Plan de Gestion Piscicole) :	Bulletins secrets	Approuvé à la majorité POUR : 36 VOIX - CONTRE : 5 VOIX - ABSTENTION : 3 VOIX
C - Modification des plafonds relatifs au montant de dépenses et d'aides du FMD pour les empoissonnements	Bulletins secrets	Approuvé à la majorité POUR – 39 VOIX – CONTRE : 2 VOIX – ABSTENTION : 3 VOIX
D - Suppression des plafonds relatifs au nombre d'élèves des écoles de pêche pour les aides du FMD	Bulletins secrets	Approuvé à la majorité POUR : 43 VOIX – CONTRE : 0 VOIX – ABSTENTION : 1 VOIX
E - Principe d'un co-financement des restes à charge sur les sites en co-gestion	Bulletins secrets	Approuvé à la majorité POUR : 42 VOIX – CONTRE : 0 VOIX – ABSTENTION : 1 VOIX
Révision du règlement intérieur fédéral et ses annexes (dont liste des points relais fédéraux)	Main levée	Approuvé à l'unanimité

Ce compte-rendu est soumis au vote de l'Assemblée Générale.

4 Rapport financier 2025

4.1 LE BILAN au 31/12/2025 :

4.1.1 ACTIF

COURAT ET ASSOCIES MONTROND LES BAINS	F.D.A.A.P.P.M.A. 42	Page : 2
---------------------------------------	---------------------	----------

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	19 479	19 479		
	Autres immobilisations incorporelles	1 674	1 674		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	205 806		205 806	205 806
	Constructions	2 710 735	868 390	1 842 345	1 978 041
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	279 404	238 912	40 492	41 608
	Autres immobilisations corporelles	624 025	509 249	114 776	145 595
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	3 841 123	1 637 705	2 203 419	2 371 050	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises	3 302		3 302	3 573
	Avances et Acomptes versés sur commandes				1 002
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	37 597		37 597	31 093
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	254 280		254 280	279 478	
Charges constatées d'avance	12 512		12 512	11 363	
Valeurs mobilières de placement	13 843		13 843	13 453	
Instruments financiers et jetons détenus					
Disponibilités	279 936		279 936	358 115	
TOTAL (III)	601 470		601 470	698 078	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	4 442 593	1 637 705	2 804 888	3 069 128

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

4.1.1.1 Actif immobilisé :

L'Actif Net immobilisé a diminué de 167 631 € par rapport à 2024.

Cela s'explique par moins d'investissements réalisés par la Fédération en 2025.

Ce qui contribue également à la baisse, ce sont les immobilisations réalisées en cours de l'année précédente finalisées sur cet exercice, correspondant aux travaux qui ont été menés sur des plans d'eau, ainsi que sur la restauration de la continuité écologique, et des aménagements de parcours piscicole.

4.1.1.2 Actif circulant :

L'actif circulant comprend les stocks de marchandises, les avances et acomptes versés sur commandes, les créances et la trésorerie.

Nous constatons une légère baisse de créances à recevoir en 2025 par rapport à 2024 soit une différence de 17 545 €. Cette diminution s'explique par davantage de demandes de versement d'acompte aux partenaires de la part de la Fédération.

Les créances correspondent à des créances clients, pour 37 597 € et des produits à recevoir d'un montant de 231 222 € correspondant à des subventions comme le solde de la dotation club halieutique, solde des cotisations cartes de pêche décembre 2025, CPO de la région Auvergne Rhône-Alpes, et la TVA déductible.

Les disponibilités diminuent de 78 179 € par rapport à l'exercice précédent.

Il n'existe plus d'emprunt à court terme, le prêt d'avance de trésorerie a été remboursé à la FNPF, le remboursement partiel des avances de trésorerie aux AAPPMA lors de la mise en place du Fonds Mutualisé de Dotation continue (il reste 5 années soit 51 750 €).

Les valeurs mobilières de placements (VMP) d'un montant de 13 843€ correspondent aux parts sociales souscrites auprès de notre banque le Crédit Agricole. Elles se stabilisent, avec 390€ en plus par rapport à 2024, correspondant aux intérêts perçus.

4.1.2 Le PASSIF

COURAT ET ASSOCIES MONTROND LES BAINS	F.D.A.A.P.P.M.A. 42	Page : 3
---------------------------------------	---------------------	----------

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	638 991	638 991
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	410 318	388 017	
Excédent ou déficit de l'exercice	24 674	22 301	
Total des fonds propres (situation nette)	1 073 984	1 049 310	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	1 193 739	1 309 460	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres	1 193 739	1 309 460	
	Total des fonds propres	2 267 723	2 358 769
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	22 190	19 333
	Total des provisions	22 190	19 333
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	208 485	220 433
	Emprunts et dettes financières divers (2)	62 100	172 450
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 822	108 242
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	70 751	50 262
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 405	25 400
Autres dettes	88 957	92 160	
Produits constatés d'avance (1)	27 456	22 078	
	Total des dettes	514 975	691 026
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 804 888	3 069 128
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	24 673,98	22 301,15
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	318 595	482 596
	(2) Dont emprunts participatifs		

Le passif est schématisé par trois masses essentielles :

- Les fonds propres ;
- Les provisions
- Les dettes.

Les fonds propres diminuent de 91 046 € par rapport à 2024. Cela s'explique par les subventions des années précédentes qui ont été reprises sur la même durée de vie que les investissements.

La provision pour risques et charges est plus élevée de 2 857 € en plus par rapport à 2024 ce qui correspond à l'indemnité de fin de carrière variable suivant les arrivées et départs des salariés en cours d'exercice.

De plus, le passif du bilan comprend également toutes les dettes de la Fédération à la date de clôture. Ces dettes sont regroupées en plusieurs catégories avec notamment les dettes fournisseurs, les dettes financières, les dettes fiscales et les dettes sociales.

Il convient de distinguer les dettes à long terme et les dettes à court terme.

Les dettes à long terme sont identifiées par l'emprunt de 250 000 € souscrit pour les travaux de la MDPN au moment du projet. Pour cet emprunt, il reste un capital dû de 208 485 € (16 ans). Demeurent également les avances de trésorerie AAPPMA soit un restant à payer de 62 100 € (6 ans au 31/12/2025).

Le reste des dettes est considéré à court terme lorsque la Fédération doit payer des sommes dans un délai inférieur à un an.

Dans l'ensemble, ces dettes diminuent de 176 051 € par rapport à l'année 2024 car la fédération a remboursé l'avance de trésorerie de la FNPF d'un montant de 100 000 €, et a reçu moins de factures fournisseurs non parvenues que l'année précédente.

Les autres dettes d'un montant de 88 931 € correspondent essentiellement à la Redevance Milieu Aquatique (RMA) de 2025. Pour rappel, la fédération collecte ces fonds et les reverse l'année n+1.

Nous avons aussi des produits constatés d'avance qui correspondent au reliquat du Fonds Mutualisé de Dotation de 2025 soit un montant de 27 456 €. Celui-ci est remobilisé pour le FMD 2026.

Il n'existe aucun retard de règlement, les dettes sont payées au fur et à mesure de l'appel des organismes concernés.

4.1.2.1 Analyse des Flux de Trésorerie :

La Fédération a dégagé une capacité d'autofinancement (CAF) positive de 93 003 € en 2025. Cette CAF mesure la capacité de la fédération à générer des fonds pour ses besoins financiers sans financement externe donc suffisante pour couvrir les besoins de la Fédération : remboursement de dettes, ou investissements.

Le tableau ci-dessous indique les évolutions des disponibilités, dettes, créances et CAF au fil des années.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Actif / Passif	1 502 401 €	1 773 132 €	3 298 799 €	3 323 712 €	3 069 128 €	2 805 064 €
Disponibilités financières en clôture d'exercice	485 333 €	562 369 €	755 521 €	324 408 €	358 115 €	279 936 €
Dettes en clôture d'exercices	302 161 €	328 764 €	970 361 €	908 260 €	691 026 €	515 039 €
Créances en clôture d'exercice	264 109 €	314 577 €	791 316 €	434 407 €	310 571 €	292 338 €
Capacité d'autofinancement	40 018 €	- 3521 €	6 044 €	- 34 086 €	92 995 €	93 003 €

4.1.2.2 Conclusion sur le bilan 2025 :

Le Bilan est la photographie de la situation financière et représente le patrimoine de la Fédération.
Il ressort de ce bilan de bons indicateurs qui incitent à conserver une vigilance pour une gestion saine pour les prochaines années.

4.2 Compte de résultat au 31 / 12 / 2025 :

COURAT ET ASSOCIES MONTROND LES BAINS

F.D.A.A.P.P.M.A. 42

Page : 4

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	
		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	344 802	341 722
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	3 508	5 392
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	41 635	27 912
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	309 716	240 789
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	5	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		17 085
Utilisations des fonds dédiés			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits	383 111	393 563	
	Total des produits d'exploitation	1 082 776	1 026 464
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	139	204
	Variation de stock	272	869
	Achats de matières et autres approvisionnements	12 443	11 132
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	290 523	394 041
	Aides financières	64 322	89 021
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 656	14 906
	Salaires	337 717	310 275
	Cotisations sociales	142 427	107 655
	Dotations aux amortissements et dépréciations	183 221	188 126
	Dotations aux provisions	2 857	352
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	13 867	11 760
	Total des charges d'exploitation	1 061 444	1 128 342
	RESULTAT D'EXPLOITATION	21 332	(101 878)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 332	(101 878)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	6 284	7 723
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		6 284	7 723
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 888	3 307
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		1 888	3 307
RESULTAT FINANCIER		4 396	4 416
RESULTAT COURANT avant impôts		25 728	(97 462)
Produits exceptionnels			122 331
Charges exceptionnelles			1 405
RESULTAT EXCEPTIONNEL			120 925
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		1 054	1 162
TOTAL DES PRODUITS		1 089 060	1 156 518
TOTAL DES CHARGES		1 064 386	1 134 217
EXCEDENT ou DEFICIT		24 674	22 301
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		29 629	
TOTAL		29 629	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

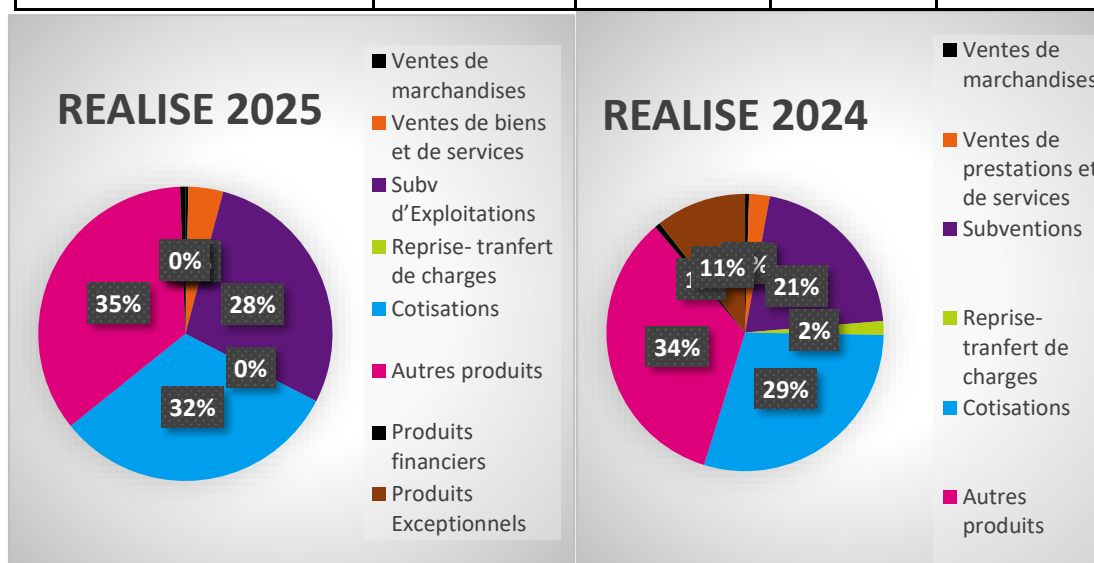
Le compte de résultat 2025 est présenté par rapport au réalisé 2024.
Nous débiterons par une présentation des produits.

		Différence 2024 / 2025	%
PRODUITS REALISES 2025	PRODUITS REALISE 2024		%
1 089 060 €	1 156 518 €	- 67 458 €	- 5.83

Nous avons un réalisé de 1 089 060 € en 2025 et un réalisé de 2024 de 1 156 518 € soit une différence d'environ 6 % de recettes en moins en 2025.

Le tableau ci-dessous compare les produits d'exploitation de la Fédération qui sont en baisse de 67 458 € par rapport à l'année 2024, soit 6% de moins :

Libellés	REALISE 2025	REALISE 2024	Différence	%
Ventes de biens et de services	45 142 €	33 305 €	11 837 €	35.55 %
Autres produits d'Exploitation	383 111 €	410 648 €	- 27 537 €	-6.71 %
Produits de tiers financeurs	309 721 €	240 789 €	68 932 €	28.63 %
Cotisations	344 802 €	341 722 €	3 080 €	0.90 %
TOTAL	1 082 776 €	1 026 464 €	56 312 €	5.49 %



- Vente de biens et de marchandises : +11 837 €

La hausse de 35.55 % à la ligne de vente de biens et de services s'explique par une hausse des produits d'animations soit un montant de 15 645 € de plus en recette d'animation de pêche et scolaire en 2025 par rapport à 2024.

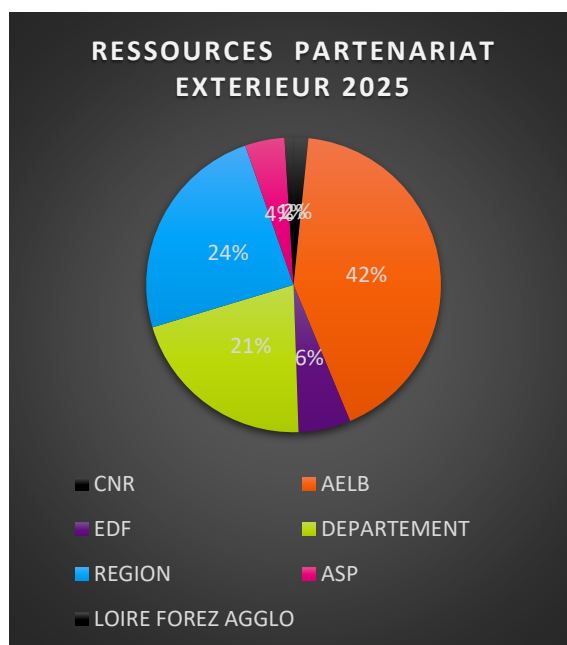
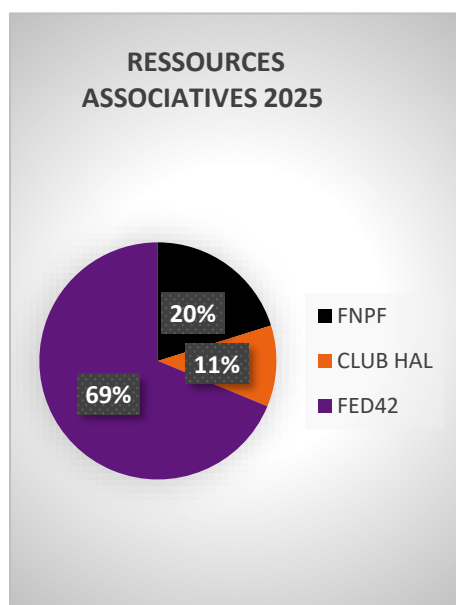
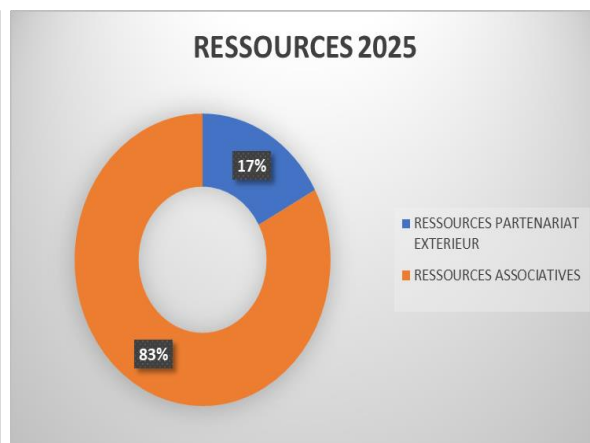
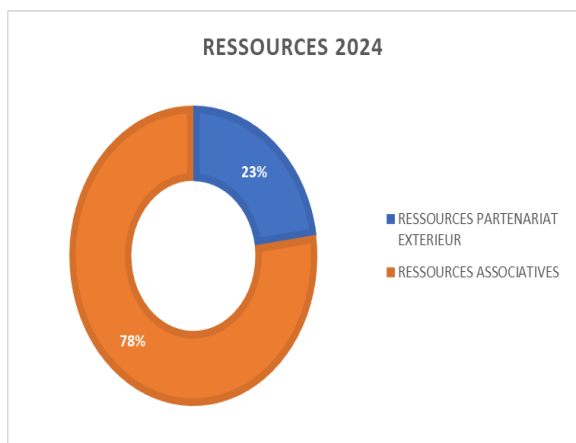
- Produits de tiers financeurs : +68 932 €

Ces produits sont aussi en hausse de 28.63 %. Ils s'expliquent par un changement de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice 2025. Désormais, la quote-part des subventions d'investissement apparaît dans les produits d'exploitation au lieu des produits exceptionnels, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

- Autres produits d'exploitation : - 25 737 €

Nous constatons une baisse de 6.71 % sur cette ligne en raison de la réalisation de l'importante étude HMUC en 2024 qui a généré une somme importante. L'absence de cette ligne est partiellement compensée par la réalisation de prestations de pêches électriques notamment pour davantage de sauvetage (+ 13 054 €).

Dans ces produits d'exploitations nous souhaitons faire apparaître nos produits en deux secteurs bien distincts ceux qui sont les ressources propres de la Fédération et des ressources de nos partenaires : nous constatons en effet que d'une année à l'autre, les ressources de la Fédération augmentent légèrement, de l'ordre de 5%.



FNPF	181 137 €	20,17%
CLUB HAL	99 569 €	11,09%
FED42	617 243 €	68,74%
TOTAL	897 949 €	100,00%

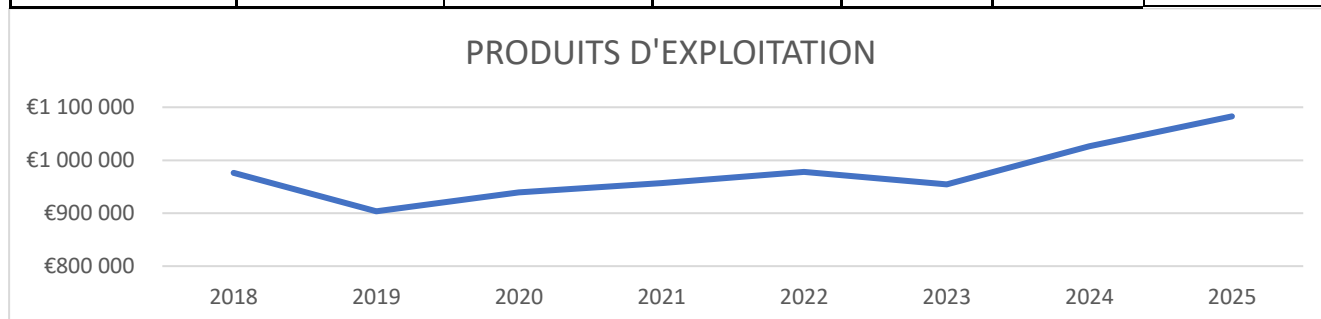
CNR	2 980 €	1,61%
AELB	77 851 €	42,12%
EDF	10 594 €	5,73%
DEPARTEMENT	38 580 €	20,87%
REGION	44 992 €	24,34%
ASP	8 000 €	4,33%
LOIRE FOREZ AGGLO	1 830 €	0,99%
TOTAL	184 827 €	100,00%

Enfin, nous constatons une évolution à la hausse de nos produits d'exploitation d'année en année.

- +17 419 € de 2021 par rapport à 2020
- +21 223 € en 2022 par rapport à 2021
- - 23 644 € en 2023 par rapport à 2022
- +72 056 € en 2024 par rapport à 2023
- +56 312 € en 2025 par rapport à 2024.

La baisse de 2022 à 2023 reste une année exceptionnelle avec les travaux de la MDPN, mais la dynamique est clairement à la hausse avec des ressources en constante augmentation.

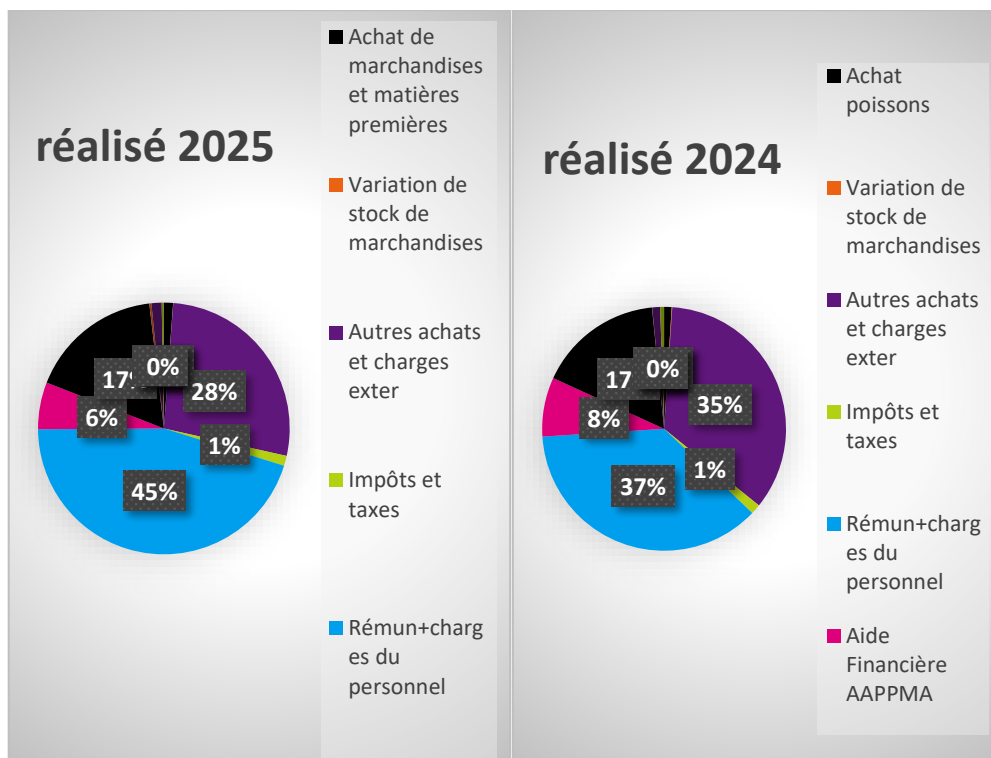
ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PRODUITS D'EXPLOITATION	939 410 €	956 829 €	978 052 €	954 408 €	1 026 464 €	1 082 776 €



Le tableau ci-dessous compare les charges d'exploitation de la Fédération en 2025.

Elles sont en baisse de 66 898 € par rapport à l'année 2024, soit une baisse de -5.93%, voir tableau ci-dessous :

Libellés	REALISE 2025	REALISE 2024	Différence	%
Achats de marchandises	139 €	204 €	- 65 €	- 32.02 %
Variation de stock de marchandises	272 €	869 €	- 597 €	- 68.74 %
Achats de matières premières et autres appro.	12 443 €	11 132 €	1 311 €	11.78 %
Autres achats et charges externes	290 523 €	394 041 €	- 103 518 €	- 26.27 %
Aides Financières auprès des AAPPMA	64 322 €	89 021 €	- 24 699 €	- 27.75 %
Impôts, taxes et versements assimilés	13 656 €	14 906 €	- 1 249 €	- 8.38 %
Salaires et traitements	337 717 €	310 275 €	27 443 €	- 9.89 %
Charges sociales	142 427 €	107 655 €	34 772 €	32.30 %
Dotation aux amortissements et dépréciations	183 221 €	188 126 €	- 4 906 €	- 2.61 %
Dotations aux provisions	2857 €	352 €	2 505 €	711.65 %
Autres charges	13 867 €	11 760 €	2 106 €	17.91 %
TOTAL	1 061 444 €	1 128 342 €	- 66 898 €	- 5.93 %



Les principales variations s'expliquent par :

- Les achats et charges externes : - 103 518 €

Cette baisse significative concerne l'absence d'honoraires liées à l'étude HMUC conduite en 2024 (- 91 194 € par rapport à 2024), une baisse des loyers pour les plans d'eau (la gratuité d'Usson en Forez, arrêt des plans d'eau des Moines et de la Croix à Saint Romain la Motte, la diminution de tarif de l'étang de la Roche à St Symphorien de Lay).

- Les aides financières : - 24 699 €

Cette baisse concerne les empoissonnements par rapport à l'année 2024. Cette baisse s'explique en réalité par un décalage des empoissonnements sur les hivers 2024/2025 et 2025/2026.

- Les salaires et charges : + 62 215 €

Plusieurs mouvements sont intervenus en 2025 avec le recrutement de Marie OLIVIER à compter du 17/03/2025, ceux de saisonniers pour les surcroît d'activité temporaire (inventaires piscicoles, sauvetages, animations) ainsi que deux recrutements en intérim en début d'année de quelques heures pour la permanence de la MDPN et secrétariat avant l'arrivée de Marie OLIVIER.

- Les investissements : - 4 906 €

On note une baisse d'investissements pour l'année 2025 par rapport à l'année 2024, avec surtout une dotation aux amortissements qui reste toujours relativement élevée en raison des investissements importants réalisés ces dernières années.

Conclusion sur le compte de résultat 2025 :

Le résultat de l'exercice se solde par un excédent de 24 674 €.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de ce dernier lors des exercices précédents :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits	932 095 €	972 869 €	1 003 926 €	1 049 877 €	1 428 093 €	1 156 518 €	1 089 060 €
Charges	951 467 €	988 256 €	1 043 818 €	1 069 733 €	1 288 075 €	1 134 217 €	1 064 386 €
Résultat	- 19 372 €	- 15 387 €	- 39 892 €	- 19 856 €	140 018 €	22 301 €	24 674 €

Ce rapport financier est soumis au vote de l'Assemblée Générale.

5 Report à nouveau

L'Assemblée Générale est sollicitée afin d'approuver le report à nouveau du résultat comptable 2025 pour le bilan 2026.

Ce report à nouveau est soumis au vote de l'Assemblée Générale.

6 Compte de résultat prévisionnel 2026

Compte de résultat prévisionnel arrêté par le Conseil d'Administration du 27 février 2026

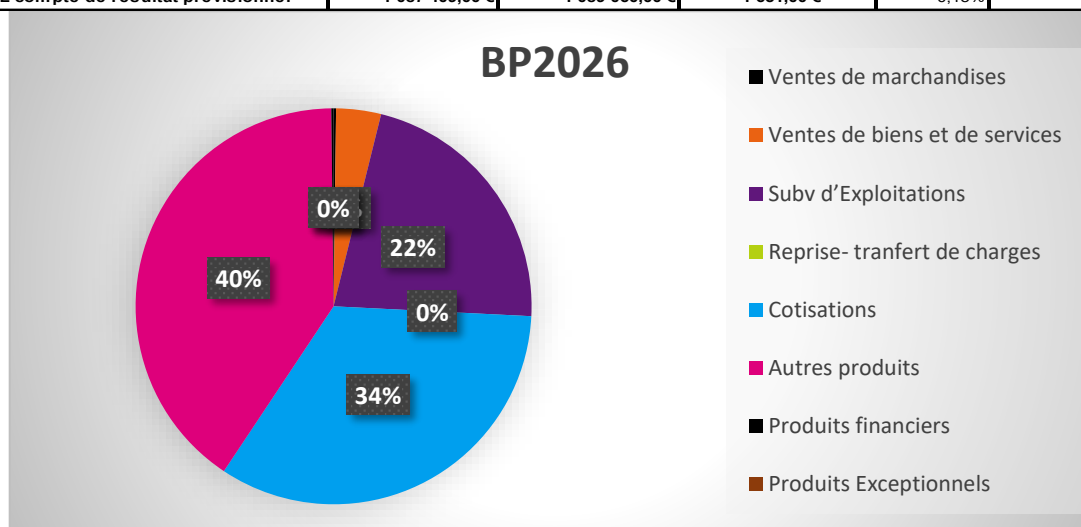
6.1.1 PRODUITS

	BUDGET PREVISIONNEL	BUDGET PREVISIONNEL	EXERCICE REALISE
DESIGNATIONS	2026	2025	2025
VENTE DE MARCHANDISES, DE PRODUITS FABRIQUES	2 190 €	5 400 €	3 508 €
VISITE MUSEOGRAPHIE	790 €	2 000 €	1 277 €
EXPLOR GAME	900 €	1 800 €	1 385 €
PRODUITS BOUTIQUES	500 €	1 600 €	846 €
PRESTATION DE SERVICES	39 815 €	31 815 €	41 634 €
LOCATION SALLE CONFERENCE	2 000 €	1 000 €	1 653 €
REMB ASSURANCE AAPPMA	2 960 €	3 200 €	2 961 €
REMB. MATERIELS - FOURNITURES	2 500 €	2 000 €	1 319 €
MATERIEL MDPN			199 €
PRESTATION FORMATION	0 €	0 €	0 €
RECETTE ANIMATIONS PECHE	14 647 €	15 854 €	16 664 €
ANIMATION SCOLAIRE	17 708 €	9 750 €	18 791 €
BALADE COMMENTEE	0 €	11 €	45 €
COMMISSIONS DEPOT VENTE LIVRES	0 €	0 €	2 €
SUBVENTIONS	238 522 €	235 523 €	309 716 €
SUBV. DEPLIANT PECHE	1 200 €	0 €	917 €
REDEVANCE HYDRO	3 695 €	3 695 €	3 695 €
SUBV. DEPARTEMENTAL LOIRE	24 000 €	32 000 €	32 000 €
SUBV GARDERIE	0 €	500 €	0 €
SUBV. DIVERSES DVT	10 000 €	6 000 €	19 381 €
SUBV ANIMATION DVT HALIEUTISME	21 000 €	15 221 €	15 222 €
SUBV DIVERSES TECHNIQUE	2 500 €	4 747 €	76 650 €
SUBV. DIVERSES ET STATUTAIRE	13 500 €	12 333 €	9 016 €
SUBV. ACCORD CADRE	39 783 €	39 143 €	34 975 €
QUOTE PART SUBV INVESTISSEMENT	122 844 €	121 884 €	117 860 €
RESSOURCES GENEROSITE DU PBLIC - DONS MANUELS	0 €	0 €	5 €
DONS	0 €	0 €	5 €
COTISATIONS	364 840 €	345 926 €	344 802 €
COTISATION PERSONNE MAJEURE	88 465 €	76 926 €	80 713 €
COTISATION CHI PERSONNE MAJEURE	181 898 €	180 696 €	168 836 €
OFFRE D'AUTOMNE	3 006 €	3 418 €	2 137 €
COTISATION DECOUVERTE ENFANT	12 382 €	11 042 €	10 141 €
COTISATION DECOUVERTE FEMME	7 573 €	7 783 €	7 913 €
COTISATION HEBDOMADAIRE	3 140 €	4 517 €	3 136 €
COTISATION PERSONNE MINEURE	30 729 €	26 154 €	24 992 €
COTISATION JOURNALIERE	16 169 €	15 197 €	16 643 €
COTISATION RESERVOIRS MOUCHE	15 000 €	15 000 €	24 996 €

	BUDGET PREVISIONNEL	BUDGET PREVISIONNEL	EXERCICE REALISE
DESIGNATIONS	2026	2025	2025
COTISATION RESERVOIR LEURRE	1 500 €	0 €	0 €
COTISATION PLAN D'EAU	4 408 €	4 528 €	4 791 €
COTISATION ADAPAEF	570 €	665 €	504 €
PASS PECHE			208 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0 €	0 €	0 €
PRODUIT DIVERS DE GESTION		0 €	0 €
REPRISE PROVISION, AMORTISSEMENT, TRANSFERT CHARGE	7 247 €	12 800 €	0 €
TRANSFERT DE CHARGES	0 €	0 €	0 €
TRANSFERTS DE CHARGES IMPOTS	0 €	0 €	0 €
TRANSFERT DE CHARGES EXTERNES	3 500 €	9 000 €	0 €
TRANSFERTS DE CHARGES DE PERS.	0 €	1 600 €	0 €
AVANTAGE EN NATURE	3 747 €	2 200 €	0 €
TRANSFERT DE CHARGES COURANTES	0 €		0 €
AUTRES PRODUITS	432 396 €	471 418 €	383 111 €
VIGNETTES CLUB		0 €	0 €
RMA		0 €	0 €
PART AAPPMA		0 €	0 €
BUDGETS	27 455 €	22 078 €	12 926 €
PART COTISATIONS AAPPMA	44 963 €	44 446 €	27 038 €
COMPENSATION AAPPMA	0 €	0 €	0 €
PART AAPPMA	0 €		12 910 €
REMB. LIVRAISON CARTE PECHE	500 €	500 €	625 €
COTISATION OFFICE TOURISME		0 €	0 €
COTISATIONS PRF		0 €	0 €
SUBV. FNPf SUIVI QUALITE EAU	14 000 €	13 855 €	3 086 €
SUBV. REGION SUIVI QUALITE EAU	19 500 €	18 272 €	0 €
SUBV. FNPf AIDE EMPLOI	140 000 €	140 000 €	140 000 €
SUBV. AE, SUIVI QUALITE EAU	12 525 €	22 245 €	1 139 €
DOTATION DU CLUB	100 875 €	98 000 €	99 569 €
ETUDES DIVERSES PE INVENTAIRES	18 580 €	71 433 €	17 221 €
PECHE ELECTRIQUE SAUVETAGE	31 250 €	20 000 €	44 981 €
CONVENTION EDF /CNR	11 748 €	15 589 €	12 658 €
PRODUITS GESTION DIVERS			2 453 €
INDEMNITES POLLUTION/TRAVAUX	5 000 €	0 €	2 000 €
INDEMNITES P. V. Pêche	6 000 €	5 000 €	6 505 €
INTERETS ET PRODUITS FINANCIERS	2 000 €	6 000 €	6 284 €
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	2 000 €	6 000 €	6 284 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	400 €	15 000 €	0 €
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €		0 €
PRODUITS EXERCICE ANTERIEUR	0 €		0 €
PRODUITS DES CESSIONS ACTIFS	400 €	15 000 €	0 €
QUOTE PART SUBV INVESTISSEMENT			
TOTAUX PRODUITS	1 087 410 €	1 123 882 €	1 089 060 €

Les produits du Budget prévisionnel :

libellés	BP2026	REALISE 2025	#	%	observations
Ventes de marchandises	2 190,00 €	3 508,00 €	-1 318,00 €	-37,57%	moins d'heures d'ouverture de la MDPN suite à un constat de ses 3 dernières années, une baisse de fréquentation du public concernant la boutique, musée, explor game,
Ventes de biens et de services	39 815,00 €	41 634,00 €	-1 819,00 €	-4,37%	moins d'Animations pêche
Subv d'Exploitations	238 522,00 €	309 721,00 €	-71 199,00 €	-22,99%	moins d'études, moins de subvention de la part de nos partenaires extérieurs
Reprise- tranfert de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	ses comptes n'existent plus depuis 2025, changement de méthode de présentation des comptes
Cotisations	364 840,00 €	344 802,00 €	20 038,00 €	5,81%	un petit excédent sur certaines cartes de pêche avec l'augmentation des tarifs (majeurs)
Autres produits	440 042,00 €	383 111,00 €	56 931,00 €	14,86%	plus de relicat FMD 2025, observatoires des peuplements subv de la FNPF AELB Région, kit emploi, pêche de sauvetage
Produits financiers	2 000,00 €	6 284,00 €	-4 284,00 €	-68,17%	les taux de placements diminuent, moins de disponibilité
Produits Exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	ses comptes n'existent plus depuis 2025, changement de méthode de présentation des comptes
TOTAL compte de résultat prévisionnel	1 087 409,00 €	1 089 060,00 €	-1 651,00 €	-0,15%	



6.1.2 CHARGES

	BUDGET PREVISIONNEL	BUDGET PREVISIONNEL	EXERCICE REALISE
DESIGNATIONS	2026	2025	2025
ACHAT MATIERE 1ère	32 325 €	25 300 €	12 582 €
EMPOISS. RESERVOIR USSON	8 750 €	3 500 €	3 992 €
EMPOISS. RESERVOIR NOIRETABLE	16 000 €	12 000 €	7 965 €
EMPOISS, RESERVOIR LEURRE	3 600 €	0 €	0 €
OXYGENE LIQUIDE	600 €	800 €	486 €
PRODUITS BOUTIQUE, SCENO, EXPLORGAME	500 €	1 000 €	139 €
REMPOISSONNEMENT TRAVAUX EXCEPTIONNEL	2 875 €	8 000 €	0 €
VARIATION STOCK DE MARCHANDISES	0 €	500 €	272 €
VARIATION STOCK DE MARCHANDISES	0 €	500 €	272 €
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	279 758 €	300 462 €	290 523 €
Prestations de services	0 €	0 €	0 €
PRESTATION DE SERVICES MDPN	12 400 €	15 500 €	10 715 €
EAU	780 €	600 €	1 228 €
EDF - GDF	13 000 €	12 000 €	11 811 €
EDF/GDF GAO	0 €	0 €	
CARBURANT FEDERATION	10 000 €	12 000 €	10 838 €
PETITS EQUIPEMENTS	500 €	500 €	360 €
PETITS EQUIPEMENTS MDPN	200 €	200 €	0 €
FOURNITURES BUREAU	800 €	1 500 €	490 €
EQUIPEMENT GARDE FEDERAL	150 €	400 €	23 €
EQUIPEMENT ANIMATEUR	300 €	175 €	175 €
EQUIPEMENT PERSONNEL FEDE	2 560 €	1 100 €	0 €
EQUIPEMENT TECHNICIENS FEDE	540 €	800 €	440 €
EQUIPEMENT BRIGADE BENE. FEDE	1 090 €	1 000 €	287 €
EQUIPEMENT GARDE AAPPMA	0 €	0 €	213 €
BAUX DE PECHE	10 218 €	10 775 €	8 553 €
LOCATION BATIMENT GIER	0 €	0 €	
LOCATION PHOTOCOPIEUR	5 000 €	5 000 €	4 725 €
LOCATION MATERIEL		0 €	0 €
LOCATION TPE PRF	2 200 €	2 000 €	2 296 €
LOCATION TPE MDPN	400 €	400 €	355 €
LOCATION VEHICULE	5 800 €	0 €	435 €
NETTOYAGE DES LOCAUX	3 800 €	4 000 €	3 104 €
NETTOYAGE DES LOCAUX MDPN	1 000 €	0 €	1 096 €
ENTRETIEN ESPACES VERTS	1 500 €	1 500 €	1 333 €
ENTRETIEN COURANT ETANGS FEDE	9 000 €	12 000 €	7 472 €
ENTRETIEN USSON - NOIRETABLE	1 500 €	1 500 €	0 €
ENTRETIEN VEHICULES	11 000 €	10 000 €	12 314 €
MOBILIER MATERIEL ET OUTILLAGE	3 200 €	2 500 €	6 644 €
MOB MAT OUTIL MDPN	60 €		61 €
MDPN EXPLOR GAME	200 €		172 €

	BUDGET PREVISIONNEL	BUDGET PREVISIONNEL	EXERCICE REALISE
DESIGNATIONS	2026	2025	2025
MAINTENANCE DU MATERIEL	20 000 €	21 000 €	15 815 €
MAINTENANCE DU MATERIEL MDPN	2 500 €		2 459 €
MATERIEL DE PECHE "animation"	1 700 €	1 500 €	2 464 €
ASSURANCES	24 000 €	20 000 €	22 914 €
TELESURVEILLANCE	7 000 €	8 000 €	9 132 €
ASSURANCE RETRAITE	6 000 €	3 000 €	0 €
FORMATIONS PERSONNEL	150 €	3 000 €	2 286 €
JOURNAUX, REVUES	0 €	220 €	100 €
PERSONNEL INTERIMAIRE	0 €	3 000 €	1 514 €
ANALYSES	0 €	8 532 €	0 €
HONORAIRES COMPTABILITE	17 000 €	15 000 €	18 566 €
HONORAIRES AVOCAT / HUISSIER	2 000 €	2 000 €	10 305 €
HONORAIRES POUR ETUDES	0 €	7 000 €	8 532 €
HONORAIRES OBJET SOCIAL	5 000 €	7 000 €	4 769 €
CARTES DE PECHE (Tickets)	500 €	500 €	
DEPLIANTS	10 000 €	7 400 €	2 219 €
CARTES DE VŒUX, VISITE	0 €	100 €	
FOIRES ET EXPOSITIONS	5 000 €	2 350 €	2 261 €
ANNONCE, INSERTION, INTERNET, PUB	4 000 €	7 460 €	5 227 €
COMMUNICATION MDPN	1 500 €	0 €	1 484 €
RISTOURNE FEDE DEPOSITAIRES	2 000 €	2 300 €	14 184 €
FRAIS DEPLACEMENT PERSONNEL FD	3 500 €	5 500 €	3 225 €
FRAIS DIVERS PERSONNEL FD	200 €	200 €	161 €
FRAIS DEPLACEMENT MISSION ANIMATION			990 €
FRAIS INTERNE REUNION BUREAU	1 000 €	3 200 €	1 024 €
FRAIS KILOMETRIQUES DU CA	23 500 €	20 000 €	24 220 €
FRAIS EXTERNE MISSIONS	7 500 €	9 000 €	8 556 €
FRAIS GARDERIE BENEVOLE FEDE	6 000 €	9 000 €	5 990 €
FORMATIONS GARDES BENEVOLES	100 €	100 €	27 €
REMB CARTE DE PECHE	1 000 €	1 000 €	747 €
FRAIS PECHE ELECTRIQUE	6 000 €	5 000 €	5 829 €
FRAIS AUTOROUTE	3 500 €	4 200 €	3 566 €
BON CADEAU	600 €	800 €	
FRAIS TELECOM INTERNET FD	5 000 €	10 500 €	10 358 €
FRAIS TELECOM PORTABLE CA+FD	2 000 €	2 300 €	2 085 €
TIMBRES ET EXPEDITIONS	2 500 €	3 000 €	2 947 €
SERVICES BANCAIRES & POSTAUX	1 200 €	1 300 €	1 133 €
COMMISSION MDPN	160 €	0 €	159 €
FRAIS SUR EMPRUNT	0 €	250 €	
COTISATION UFBRMC/AUTRES	1 400 €	1 300 €	1 389 €
COTISATION ARPARA	4 000 €	4 000 €	3 985 €
AUTRES COTISATIONS	5 050 €	5 000 €	4 761 €

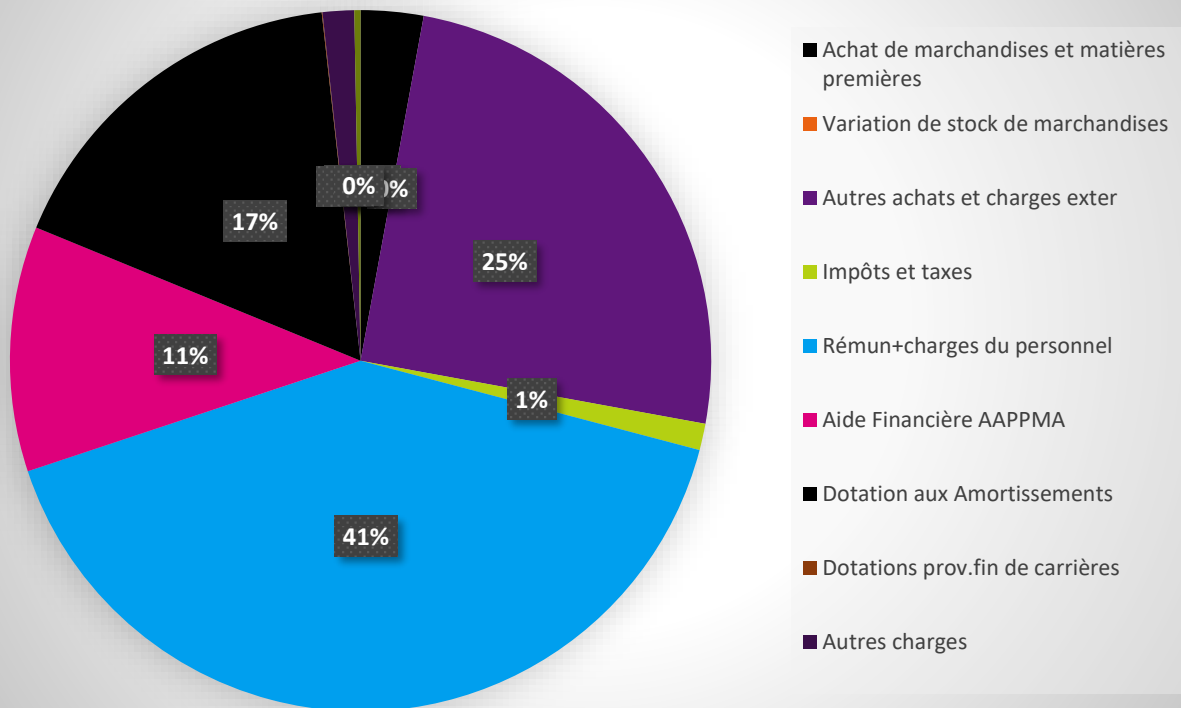
	BUDGET PREVISIONNEL	BUDGET PREVISIONNEL	EXERCICE REALISE
DESIGNATIONS	2026	2025	2025
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 660 €	16 050 €	13 656 €
TAXES SUR SALAIRES	9 000 €	9 000 €	9 044 €
FORMATION CONTINUE	1 800 €	2 000 €	1 886 €
TAXES FONCIERES	1 220 €	3 200 €	1 204 €
TAXE FONCIERE ETANGS FEDERAUX	1 400 €	1 600 €	1 385 €
REDEVANCE FREQUENCES RADIO	140 €	150 €	137 €
REDEVANCE TAXE SYNDICALE	100 €	100 €	
REMUNERATION DU PERSONNEL	333 245 €	333 032 €	337 717 €
SALAIRES ET APPOINTEMENTS	302 547 €	301 736 €	307 354 €
PRIMES	26 951 €	28 796 €	29 179 €
CONGES PAYES	0 €	0 €	4 122 €
AVANTAGES EN NATURES	3 747 €	2 500 €	2 204 €
AVANTAGES EN NATURES			-2 204 €
RBT FORMATIONS			-1 500 €
RBT CHARGES DE PERSONNEL	0 €	0 €	-1 438 €
CHARGES SOCIALES	123 438 €	128 270 €	142 427 €
COTISATIONS MSA	106 638 €	112 770 €	123 865 €
CHARGES SOCIALES SUR CP	0 €	0 €	3 435 €
COTISATION MUTUELLE	7 600 €	7 000 €	7 424 €
COTISATION PREVOYANCE	7 700 €	7 000 €	7 703 €
INDEMNITES STAGIAIRES DVT	1 000 €	1 000 €	0 €
INDEMNITES STAGIAIRES TECHNICIENS	500 €	500 €	0 €
INDEMNITES SERVICE STATUTAIRE	0 €	0 €	0 €
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION	126 564 €	105 814 €	64 322 €
REMB COTISATION HANDICAPE	1 500 €	1 900 €	1 246 €
SUBV. ACTIONS	49 006 €	21 070 €	6 028 €
PART FEDE	2 750 €	9 408 €	
SUBV REMPOISSONNMT	56 530 €	52 871 €	42 717 €
SUBV LOCATION ECOLE PECHE	13 778 €	14 775 €	10 175 €
DEVELOPPEMENT TOURISME PECHE, EVENEMENTIEL	3 000 €	4 800 €	3 698 €
ETUDES PISCICOLES	0 €	990 €	458 €
AMENAGEMENT PISCICOLE POLLUTION	0 €	0 €	0 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	190 620 €	199 380 €	183 221 €
DOTATION AMORTIS. ET PROV.	190 620 €	199 380 €	183 221 €
DOTATION AUX PROVISIONS	400 €	500 €	2 857 €
DOTATION INDEMN. FIN CARRIERE	400 €	500 €	2 857 €
AUTRES CHARGES	14 700 €	15 770 €	13 867 €
FRAIS DE CONSEILS CONGRES, AG	6 200 €	6 500 €	6 255 €
ECOLE DE PECHE FEDERALE			434 €
RENCONTRE AMICALE FEDERALE	0 €	0 €	
FRAIS RESERVOIR USSON / NOIRETABLE	1 000 €	1 000 €	985 €
FRAIS RESERVOIR PLAGNETTE	100 €	200 €	

	BUDGET PREVISIONNEL	BUDGET PREVISIONNEL	EXERCICE REALISE
DESIGNATIONS	2026	2025	2025
JOURNEE FETE DE LA PECHE	3 000 €	3 000 €	2 538 €
FRAIS DIVERS (médaille, fleurs etc...)	600 €	1 000 €	588 €
CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000 €	1 000 €	134 €
RESEAU SUIVI THERMIQUE	2 800 €	3 070 €	2 933 €
INTERETS ET CHARGES FINANCIERES	2 000 €	4 500 €	1 888 €
INTERETS DES EMPRUNTS	2 000 €	4 500 €	1 888 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500 €	1 500 €	0 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500 €	1 500 €	0 €
VNC DES IMMOBILISATION CEDEES		0 €	
IMPOTS SUR LES SOCIETES	1 200 €	1 200 €	1 054 €
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 200 €	1 200 €	1 054 €
TOTAUX CHARGES	1 119 410 €	1 132 278 €	1 064 386 €

Les charges du budget prévisionnel :

Libelles	BP 2026	réalisé 2025	#	%	observations
Achat de marchandises et matières premières	32 325,00 €	12 582,00 €	19 743,00 €	61,08%	plus de rempoissonnement réservoir Usson après vidange, réservoir Noirétable, nouveau réservoir le plan d'eau les champas
Variation de stock de marchandises	0,00 €	272,00 €	-272,00 €	#DIV/0!	RAS
Autres achats et charges exter	279 758,00 €	290 523,00 €	-10 765,00 €	-3,85%	moins d'achat matériels, moins d'honoraires d'avocat, d'études
Impôts et taxes	13 660,00 €	13 656,00 €	4,00 €	0,03%	RAS
Rémun+charges du personnel	456 683,00 €	480 144,00 €	-23 461,00 €	-5,14%	pas d'intérimaires, seulement 1 CDD 2 mois Kuin et juillet et 2 CDD en septembre
Aide Financière AAPMA	126 564,00 €	64 322,00 €	62 242,00 €	49,18%	plus d'actions et de rempoissonnement de prévues par les AAPMA dans le adtre du FMD
Dotations aux Amortissements	190 620,00 €	183 221,00 €	7 399,00 €	3,88%	des investissements de fonctionnements sont à prévoir
Dotations prov.fin de carrières	400,00 €	2 857,00 €	-2 457,00 €	-614,25%	RAS
Autres charges	16 200,00 €	13 867,00 €	2 333,00 €	14,40%	Frais réservoir, fête de la pêche
intérêts charges financières/impôt sur les bénéfices	3 200,00 €	2 942,00 €	258,00 €	8,06%	RAS
TOTAL comptes de résultat prévisionnel	1 119 410,00 €	1 064 386,00 €	55 024,00 €	4,92%	plus de dépenses de prévu pour l'année 2026 par rapport au réalisé 2025

BP 2026



Conclusion sur le compte de résultat prévisionnel 2026 :

Conclusion sur le compte de résultat prévisionnel 2026 est déficitaire de 32 000 € :

Nous restons prudents et vigilants sur le compte de résultat prévisionnel 2026, nous faisons le point au moins une fois par mois de la gestion de trésorerie, deux commissions de finances par an et un point par semestre du compte de résultat et en fin d'année vérification des comptes par l'expert-comptable et la commissaire aux comptes

Ce compte de résultat prévisionnel est soumis au vote de l'Assemblée Générale.

7 Compte rendu de l'activité du bureau fédéral et du Conseil d'Administration de la FDAAPPMA42 en 2025

Ce compte-rendu fait état de l'activité des élus bénévoles de la FDAAPPMA42 durant l'année 2025.

Ce document est construit en deux parties :

- Un rappel sur la **composition actuelle du Conseil d'Administration** ainsi que sur la **structuration et l'organisation interne** ;
- Le **recueil des diverses réunions de représentation externe** auxquelles les élus bénévoles ont participé.

7.1 Composition du Conseil d'Administration, mouvements et Organisation

Le Conseil d'Administration est composé statutairement de 15 membres maximum élus par l'Assemblée Générale (élective) de la FDAAPPMA42 et d'un membre de droit (représentant des pêcheurs amateurs aux engins et filets). Une fois élu, le Conseil d'Administration procède à une élection interne pour désigner les rôles et responsabilités de chacun. Ainsi le bureau est formé. Il doit comporter à minima : un Président, un Vice-Président, un trésorier et un secrétaire.

La structuration actuelle est la suivante :

- Président : **Roland CABANE**
- Vice-Président : **Bernard RIEUX**
- Vice-Présidents référents de secteurs géographiques : **Fabrice FRANCON** (référent secteur sud), **Patrick SINQUET** (référent secteur centre), **Alain GUILLERMET** (référent secteur nord)
- Trésorier : **Michael WYWIAL**
- Trésorier adjoint : **Hubert EME**
- Secrétaire général : **Alain GUILLERMET** (également référent secteur Nord)
- Secrétaire adjoint : **Pascal BARLET**
- Administrateurs : **Patrick DUPIRE, Christian LACOMBE, Jean Louis MOREL, Frédéric ROESCH, Olivier GAUDION, Jean-Jacques DUCLOISET**
- Membre de droit (président de l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets : **Guy VIART**

En 2025, un administrateur a souhaité démissionner : **Maurice AURAY**. Il n'a pas été procédé à une élection complémentaire.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration et du bureau est précisé dans le règlement intérieur de la FDAAPPMA42 (voir ci-après).

Le règlement prévoit la participation possible de personnes extérieures au Conseil d'Administration, sans droit de vote, nommées « auditeurs ». Actuellement, aucun auditeur n'est présent.

Enfin, le Conseil d'Administration a proposé à plusieurs reprises aux AAPPMA qui le souhaitent de venir assister à une réunion du CA si elle le souhaitait et en faisait la demande.

En 2025, la FDAAPPMA42 n'a pas été sollicitée.

Structurellement, la FDAAPPMA42 a mis en place une organisation basée sur un travail mené dans des **commissions et groupes de travail**.

Pour chacun d'entre eux, un **binôme « élu référent / salarié référent »** est chargé d'organiser la ou les réunions (ordre du jour), de préparer les contenus et de rédiger les comptes-rendus.

Le tableau présenté plus loin recense l'organisation actuellement en place (mars 2025) pour les commissions et groupes de travail.

A noter que pour certains d'entre eux, les AAPPMA sont invitées.

7.2 Conseil d'administration

Extrait du règlement intérieur fédéral :

Article 10 du Règlement intérieur Fédéral

Fréquence des réunions du Conseil d'Administration

Pour la mise en œuvre de l'article 18, le Conseil d'Administration se réunit en principe une fois par mois, sur convocation du Président, sauf en période estivale (relâche annuelle), pour délibérer sur toute question entrant dans son domaine de compétence.

Afin de définir les principales orientations et prendre toutes les décisions relevant de son programme, il se réunit également deux fois par an avec un objectif de réflexion / évaluation.

Ouverture des séances du Conseil d'Administration à des auditeurs

Le Conseil d'Administration pourra désigner des auditeurs représentatifs de chaque secteur géographique défini à l'article 2, à titre consultatif et sans droit de vote, qui pourront prendre part à ses séances. Ils seront prioritairement désignés parmi les personnes qui auront été candidates au Conseil d'Administration mais n'auront pas été élues.

Le Conseil d'Administration se réunit donc une fois par mois environ, sauf en période estivale.

Il peut en cas de besoin, être consulté par voie dématérialisée. Cela a été le cas à 7 reprises en 2025, pour les sujets suivants :

- Principe de lancement d'une procédure de recrutement d'un(e) employé(e) administratif(ve) en remplacement de Sophie ARSAC ;
- Proposition du jury de recrutement d'une employée administrative en remplacement de Sophie ARSAC ;
- Proposition de fiducie environnementale dans le cadre de la pollution de la Vidrezone ;
- Proposition de recrutement d'une personne en CDD pour une durée d'un mois pour les inventaires piscicoles
- Proposition de remplacement du membre titulaire au CODERST suite au renouvellement des représentants par l'administration ;
- Proposition de remplacement d'un Point relai Fédéral à Charlieu
- Proposition de remplacement d'un Point Relai Fédéral à Chalmazel

En dehors de ces consultations dématérialisées, le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois. Il est rappelé que statutairement, il doit se réunir au moins 4 fois par an.

Le tableau ci-dessous récapitule les réunions du Conseil d'Administration en 2025 et les participations des membres élus (présence, participation en visio, pouvoir, absence). Pour les consultations dématérialisées, le nombre de votants correspond au nombre de réponses positives apportées.

Lors des conseils d'administrations, le nombre de membres composants le CA (nombre de votants) varie tout au long de l'année en raison :

- D'une élection complémentaire (3 administrateurs) organisée durant l'assemblée générale ordinaire de la Fédération au printemps 2025 ;
- De la démission d'un membre du CA à l'automne 2025 (non remplacé à ce jour).

Il est noté que désormais, les nouveaux statuts permettent une participation en visioconférence lors des CA.

Après chaque réunion du Conseil d'Administration, le compte-rendu est validé par le Président et le secrétaire qui signent le compte rendu. Il est ensuite envoyé à l'ensemble des AAPPMA, des administrateurs de la Fédération et aux salariés de la structure.

Date	Type de consultation	Nombre d'admin. présents	Nombre d'admin. en Visio	Nombre d'admin. ayant donné pouvoir	Nombres d'admin. absents ou excusés	Total présents (votants) sur total membres
15/01/2025	Dématérialisé	10	/	/	/	10/13
31/01/2025	Présentiel	9	1	3	0	13/13
21/02/2025	Présentiel	9	0	3	1	12/13
06/03/2025	Dématérialisé	8	/	/	/	8/13
28/03/2025	Présentiel	11	0	2	0	13/13
24/04/2025	Présentiel	13	/	/	/	13/13
21/05/2025	Dématérialisé	10	/	/	/	10/13
13/06/2025	Présentiel	12	3	0	1	15/16
17/06/2025	Dématérialisé	15	/	/	/	15/16
09/07/2025	Dématérialisé	14	/	/	/	14/16
18/07/2025	Présentiel	11	2	1	2	14/16
02/09/2025	Dématérialisé	10	/	/	/	10/16
19/09/2025	Présentiel	14	0	2	/	14/16
07/11/2025	Présentiel	12	0	1	2	13/15
29/11/2025	Présentiel	9	2	3	1	14/15
18/12/2025	Dématérialisé	13	/	/	/	13/15

7.7 Coordination et bureau

Extrait du règlement intérieur fédéral :
Article 10 du Règlement intérieur Fédéral

Fréquence des réunions du Bureau

Pour la mise en œuvre de l'article 20, le Bureau se réunit autant que possible une fois par semaine, le lundi, pour régler les affaires courantes et délibérer sur toute question entrant dans son champ de compétence.

Ces réunions sont précédées d'une réunion de coordination salariés/élus pour régler le fonctionnement hebdomadaire de la FDAAPPMA42.

En 2025, chaque lundi après-midi à l'exception des lundis suivants un Conseil d'Administration a été consacré à l'organisation :

- A 15H30 : **réunion de coordination**
- A 17H00 : **réunion de bureau**

La réunion de coordination a pour objectif d'**organiser les réunions à venir**, avec une visibilité d'un mois / un mois et demi environ (détermination de la représentation de la Fédération), puis dans un second temps de **revenir sur les réunions passées** la semaine précédente.

Cette réunion est essentielle pour permettre la **meilleure représentation possible de la FDAAPPMA42** auprès des instances mais aussi pour un excellent **partage d'information en interne entre élus**. Il permet également d'excuser l'absence de la Fédération en cas d'impossibilité de participation.

La réunion de bureau réunit uniquement le président, les vice-présidents, le secrétaire général, le secrétaire adjoint, le trésorier et le trésorier adjoint. Le directeur anime la réunion. Il est parfois demandé aux responsables de service de venir présenter des points particuliers.

Le bureau décide des **affaires courantes** de la FDAAPPMA42 ou débat des idées / projets à soumettre au CA chaque mois. Il valide également l'ordre du jour préalablement à chaque CA.

7.12 Réunions de secteurs

En 2025, **deux séries de 3 réunions de secteurs** ont été organisées, au printemps et à l'automne.

Ces réunions de secteurs permettent de présenter de manière généralisée mais avec une certaine proximité aux AAPPMA des éléments de contexte.

Elles permettent un échange plus aisé avec les AAPPMA.

Elles sont organisées avant les deux assemblées générales de printemps et d'automne.

7.12.1 *Ordre du jour des réunions de secteurs des 7 (Sud), 9 (Nord) et 14 (Centre) avril 2025 :*

- Point sur la vente des cartes de pêche
- Elections complémentaires du Conseil d'Administration de la Fédération le Samedi 24 mai 2025
- Fête de la pêche du 1er juin 2025 à la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature
- Bilan de l'opération « truites arc en ciel début de saison »
- Programme de pêches électriques 2025 et programme d'études 2025
- Point sur les actions menées par les associations « animalistes » : position de la Fédération
- Information à propos des réservoirs mouche Noirétable et Usson en Forez
- Questions des AAPPMA

7.12.2 *Ordre du jour des réunions de secteurs des 8 (Sud), 10 (Nord) et 15 (Centre) septembre 2025 :*

- Le point sur les effectifs de pêcheurs au moment des réunions de secteurs ;
- Le point sur la situation hydrologique des cours d'eau et l'été 2025 ;
- Le point sur la réglementation pêche 2026
- Les tarifs des cartes de pêche 2026 au travers des différentes décisions prises et à venir, proposition de clé de répartition des cotisations départementales ;
- Proposition de modification du Fonds Mutualisé de Dotation issue de propositions de la Commission d'Attribution du FMD et validés par le CA ;
- La préparation des échéances électorales pour les AAPPMA et la Fédération en 2026 et 2027 ;
- Le point sur les conventions de réciprocité et la carte offre d'automne ;
- Infos diverses : réservoirs de pêche à la mouche, évènementiels, etc...
- Questions des AAPPMA

Pour ces réunions, la FDAAPPMA42 était représentée par son président Roland CABANE, son Vice-président Bernard RIEUX, son trésorier Michael WYWIAL et le directeur Vincent GARNIER.

Chaque Vice-président de secteur géographique était également présent selon les secteurs géographiques concernés.

Des comptes-rendus de réunions ainsi que les présentations diaporama ont été envoyés aux AAPPMA à l'issue des réunions. **A noter que la représentation des AAPPMA pour ces réunions de secteur peut être réalisée par n'importe quel administrateur en cas d'absence du président.** La présence de plusieurs représentants d'AAPPMA est également parfaitement possible et même souhaitée.

7.13 *Assemblées Générales*

Extrait du règlement intérieur fédéral :

Article 10 du Règlement intérieur Fédéral

Organisation des réunions de l'Assemblée Générale, précisions apportées aux articles 24 à 27 des statuts de la FDAAPPMA42

Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Pour la mise en œuvre de l'article 25 des statuts, la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle se déroule comme suit :

Le Président fixe la date en concertation avec le Conseil d'Administration. Il en informe les AAPPMA dans le délai légal en vigueur ;

Le Conseil d'Administration se réunit dans le délai légal en vigueur cette date pour étudier le bilan financier, le budget prévisionnel et arrêter l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Assemblée Générale Extraordinaire

Pour mise en œuvre de l'article 26 des statuts, le Président convoque une Assemblée Générale Extraordinaire chaque année pour :

*Fixer le taux et la répartition des cotisations statutaires ainsi que les montants des cartes journalières ;
Valider la liste des points relais fédéraux de distribution de cartes par internet ;*

Prendre les décisions relevant exclusivement de l'Assemblée Générale, comme par exemple, modifier ou compléter, si nécessaire, les articles du règlement intérieur de la Fédération.

En 2025, **deux assemblées générales** ont été organisées :

- **Le 24 mai 2025 : Assemblée Générale Ordinaire à Saint Just Saint Rambert, salle de La Passerelle ;**
- **Le 11 octobre 202 : Assemblée Générale Extraordinaire à Saint Just Saint Rambert, Maison de la pêche.**

Les deux AG ont fait l'objet de la rédaction d'un compte-rendu qui a été envoyé aux membres de l'Assemblée Générale de la FDAAPPMA42.

7.13.1 Ordre du jour de l'AGO du 24 mai 2025 :

- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Appel individuel des membres de l'AG
- Annonce du nombre de votants
- Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2024
- Compte rendu des activités du Conseil d'Administration durant l'année 2024
- Rapport financier 2024 : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT
- Rapport du commissaire aux comptes
- REPORT A NOUVEAU
- Budget prévisionnel 2025 : COMPTE DE RESULTAT
- Synthèse des compte-rendu d'activité des AAPPMA 2024 et Rapport d'activité salariés 2024 de la Fédération
- Rapport moral et d'orientation 2024
- Convention de partenariat entre les AAPPMA et la Fédération à propos de la réciprocité
- Parole aux invités / parole à la salle / éventuelles questions
- Elections complémentaires des membres du Conseil d'Administration de la Fédération – Annonce des résultats

- Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

7.13.2 *Ordre du jour de l'AGE du 11 octobre 2025 :*

- Ouverture de l'Assemblée Générale
- Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Appel individuel des membres de l'AG
- **Annnonce du nombre de votants**
- Compte rendu de l'assemblée générale du 24 mai 2025
- Proposition de tarifs des cartes de pêche journalières 2026 (eaux libres et plans d'eau touristiques) et clé de répartition des cotisations départementales)
- Proposition d'évolution du Fonds Mutualisé de Dotation
- Révision du règlement intérieur fédéral et ses annexes (dont liste des points relais fédéraux)
- Questions diverses
- Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Extrait du règlement intérieur fédéral :
Article 10 du Règlement intérieur Fédéral

Commissions de travail

En application de l'article 16 des statuts, des commissions composées d'élus et d'un ou plusieurs référents salariés sont mises en place par le Conseil d'Administration. Les commissions peuvent s'adjoindre des groupes de travail et inviter des intervenants extérieurs en fonction de leurs compétences. La création et la composition de chaque commission sont décidées par le Conseil d'Administration. Les commissions se réunissent autant que nécessaire, afin de d'apporter les éléments nécessaires au Conseil d'Administration pour ajuster son programme d'action et préparer le budget prévisionnel.

LISTES ET COMPOSITION DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL DE LA FEDERATION DE PÊCHE DE LA LOIRE - Mise à jour 14 02 2026

Commissions 2022 - 2027	Fréquence	BARLET	CABANE	DU CLOISET	DUPIRE	EME	FRANCON	GAUDION	GUILLERMET	LACOMBE	MOREL	RIEUX	ROESCH	SINQUET	WYWIAL	VIART	Salarié référent	AAPPMA
Commission environnement	2 fois par an	X	X				X		X		X	X	X				Vincent Garnier / Pierre Grès	/
Commission communication	2 fois par an	X	X				X				X	X		X	X		Caroline Charles	/
Commission élargie de la garderie	2 fois par an	X	X							X	X	X					Baptiste Ducert	/
Commission actions pédagogiques	1 fois par an	X	X				X			X	X	X			X		Lubin Tarby	/
Commission des finances et gestion des biens meubles et immeubles	2 fois par an	X	X		X	X			X		X				X		Sandrine Rousset	/
Commission des pêcheurs aux engins et filets	1 fois par an	X	X								X					X	/	/
Commission plans d'eau et empoissonnement	1 fois par an	X	X		X		X		X	X				X	X		Baptiste Ducert	Truites des Montagnes du Matin, Pêcheurs de truite du Roannais, GF Balbigny Montrond St Etienne , Gardon Forézien, Gaule Montrisonnaise + ensemble des AAPPMA ayant en gestion des plans d'eau
Commission contentieux et affaires en justice	1 fois par an	X	X					X	X	X	X	X		X			Vincent Garnier	/
Commission des associations de pêche spécialisée	1 fois par an	X	X				X		X		X		X	X	X		Vincent Garnier	Truite du Dorlay, Roanne et Région
Commission élargie pour le suivi de la vente des cartes de pêche par Internet	si besoin	X	X		X						X	X		X			Sandrine Rousset	/
Commission élargie pour le suivi du SDDL et du PDPG	1 fois par an	X	X				X		X	X	X			X			Pierre Gres / Vincent Garnier / Lubin Tarby	Truites des Montagnes du Matin Pêcheurs de truite du Roannais Gaule Montrisonnaise
Commission d'Attribution du Fonds mutualisé de Dotation	2 à 3 fois par an, selon besoins	X	X		X							X		X			Vincent Garnier	Pêcheurs de truite du Roannais , Pêcheurs du Lignon, GF Balbigny Montrond St Etienne, Truite de Soleymieux
Commission Développement du Tourisme Halieutique	2 fois par an	X	X				X			X				X			Lubin Tarby	
		5	13	0	4	1	7	0	6	5	2	10	5	3	10	1		

Groupes de travail 2022 - 2027	Fréquence	BARLET	CABANE	DU CLOISET	DUPIRE	EME	FRANCON	GAUDION	GUILLERMET	LACOMBE	MOREL	RIEUX	ROESCH	SINQUET	WYWIAL	VIART	Salarié référent	AAPPMA
Coordination pôle de pêche Loire Forézienne et Roannaise	1 fois par an	X	X						X			X		X	X		Pierre Gres / Vincent Garnier	Gardon forezien Gaule forezienne Balbigny Montrond St Etienne, Gaule Montrisonnaise Gaule forezienne du canton de Feurs, Roanne et région Amis du Sornin
Projet concerté Lacs intérieurs	2 fois par an		X				X		X		X	X		X	X		Baptiste Ducert / Lubin Tarby	Pour Villerest : Roanne et région, Gaule forezienne du canton de Feurs, Gaule forezienne Balbigny Montrond St Etienne Pour Grangent : Gaule forezienne Balbigny Montrond St Etienne, Truite des grands bois, Amicale des pêcheurs du Chambon Feugerolles, Martins Pêcheurs Rouchons
Fonctionnement de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature	1 à 2 fois par an, selon les besoins	X	X		X	X	X					X			X		Salariés participant au GT	/
Comptabilité analytique :	1 fois par an	X	X			X						X		X			Sandrine Rousset / Vincent Garnier	/
Aménagement de la réglementation	1 fois par an						X		X			X	X			X	Baptiste Ducert	Pêcheurs du Lignon, GF Balbigny Montrond St Etienne, GF Feurs, Truite des Montagnes du matin, Roanne et Région
GT Silure	1 à 2 fois par an						X							X			Pierre Gres	Gardon Forézien, Truite Pélussinoise, Roanne et Région, Gaule Forézienne du canton de Feurs, Les pêcheurs du Lignon, Les Amis du Sornin
		1	4	0	1	2	4	0	3	0	1	5	1	3	4	1		
TOTAL REPRESENTATION		6	19	5	5	11	9	5	3	15	6	6	6	14	2			

Tableau présentant l'organisation des commissions et groupes de travail actuels au sein de la FDAAPPMA42 - Etat au 14/02/2026

8 Recueil des diverses réunions de représentation externe de la FDAAPPMA42 par les bénévoles

Pour cette partie, il a été décidé de présenter un tableau récapitulatif des réunions de représentation des **élus bénévoles** de la FDAAPPMA42 ayant participé à des réunions.

N'ont pas été comptabilisés dans ce tableau ce qui a été présenté ci-avant, à savoir :

- Les réunions de coordination ;
- Les réunions de bureau ;
- Les réunions de Conseil d'administration
- Les assemblées générales

En 2025, les bénévoles élus ont été mobilisés pour **427 réunions** dont la liste est présentée en **Annexes**.
Ces réunions représentent l'équivalent de 251,75 jours de travail ou encore 2 494 heures.
L'expert-comptable valorise une équivalence de coût de travail, pour information, à 29 629 €.

Ce compte rendu d'activité bénévole est soumis au vote de l'Assemblée Générale.

9 Synthèse des rapports d'activités des associations adhérentes et rapport d'activités 2024 de la FDAAPPMA42

Ce document est construit en deux parties :

- **Une synthèse des rapports d'activités des associations adhérentes.** En effet, les statuts de la FDAAPPMA42 (article 25) décrivent clairement la nécessité de présenter cet élément en Assemblée Générale. Il a été fait le choix de présenter cette partie sous la forme d'un tableau global, étant entendu que chaque AAPPMA doit, après son assemblée générale, retourner les éléments de synthèse à la Fédération ;
- **Le rapport d'activité salariée de la FDAAPPMA42.**

9.1 Synthèse des rapports d'activité des associations adhérentes

Cette synthèse est présentée aux pages suivantes, sous la forme de tableaux récapitulatifs.

La Fédération dispose pour réaliser ce travail des comptes-rendus générés à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des AAPPMA qui ont eu lieu durant le premier trimestre de l'année 2026.

Ces tableaux présentent les éléments suivants :

- La date de tenue de la dernière assemblée générale annuelle ;
- Le nombre de cartes de pêche vendues en 2025 ainsi que le nombre de membres actifs 2025 ;
- Le nombre de réunions de bureau réalisées en 2025 ;
- La participation aux deux assemblées générales de la Fédération en 2025 ;
- Les empoisonnements effectués par les AAPPMA en 2025 ;
- Le nombre de gardes pêche particuliers, contrôles effectués et PV et incivilités éventuels dressés ;
- L'existence ou non d'une école de pêche au sein de l'AAPPMA et si oui le nombre d'élèves inscrits en 2025 ;
- Le résultat de l'exercice comptable 2025 ;
- Les disponibilités financières au 31 décembre 2025 ;
- Le résultat de l'exercice comptable prévisionnel 2026.

VOIR le tableau de synthèse des Activités des AAPPMA - fichier PDF - en attente d'avoir tous les retours d'infos des aappma.

9.2 Rapport de l'activité salariée de la FDAAPPMA42 :

Le rapport d'activités de la FDAAPPMA42 doit indiquer toutes les actions menées, dans le cadre des missions et obligations définies aux articles 6 et 7 de ses statuts (*voir Annexe en fin de document*).

L'ensemble de l'activité salariée de la FDAAPPMA42 est compilé dans un outil de gestion du temps de travail et des activités. L'outil employé en 2025 est l'outil « Planning PME ». Chaque salarié enregistre dans ce logiciel la saisie de son travail réalisé.

A partir de cette base de données, les volumétries par activité sont extraites puis calculées.

L'activité des élus de la FDAAPPMA42 étant valorisée par ailleurs dans un compte-rendu de l'activité bénévole, il a été fait le choix d'une présentation en deux temps pour le compte-rendu de l'activité salariée :

- 1) Une présentation succincte des ressources humaines mobilisées en 2025 ;
- 2) Une illustration, par grandes thématiques, de l'activité réalisée puis des illustrations par grands thèmes d'activités.

9.2.1 Ressources humaines en 2025

Le tableau présenté à la page suivante renseigne sur les ressources humaines salariées mobilisées en 2025. Il récapitule les temps de travail individuels effectifs réalisés au sein de la structure et mentionne les évolutions intervenues durant l'année civile écoulée.

La globalité du temps de travail salarié effectué représente **13 664,25 heures**.

13 personnes salariées ont généré ce travail de la FDAAPPMA42 en 2025 dont :

- 8 personnes en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ;
- 2 personnes en Contrat à Durée Déterminée (CDD) ;
- 3 personnes en Contrat d'Apprentissage.

A noter également le recours à l'agence d'Intérim Adecco en début d'année 2025 après la démission de Sophie ARSAC et avant l'arrivée de Marie OLIVIER. La mission d'Intérim a été fixée à 36 heures en 2025 pour un coût global de 1 191,54 €.

En termes de mouvements de personnels salariés, l'année 2025 a été marquée par :

- Le recrutement de **Marie OLIVIER** en qualité d'employée administrative en mars 2025 suite à la démission de Sophie ARSAC en fin d'année 2024 ;
- Le recrutement de Monsieur **Aubin CHOMARAT** pour un CDD de 5 mois de juin à octobre pour un surcroît temporaire d'activités liées à la réalisation de certaines études techniques induisant des inventaires piscicoles, à la réalisation d'animations de découverte de la pêche et enfin aux permanences estivales quotidiennes de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature ;
- Le recrutement de **Madame Claudie RELAVE** pour un CDD de 1 mois en septembre pour un surcroît temporaire d'activité liées à la réalisation de certaines études techniques induisant des inventaires piscicoles ;
- La fin de l'alternance de de **Monsieur Florian EPALLE**, apprenti au service technique depuis septembre 2024 jusqu'en août 2025 ;
- La fin de l'alternance de Monsieur **Augustin FELLER**, apprenti au service développement en PBJEPS pêche de Loisirs depuis 2023 jusqu'à février 2025.
- La fin de l'alternance de **Monsieur Pierre MITHIEUX**, apprenti au service développement en BPJEPS Pêche de Loisirs depuis octobre 2024 jusqu'en août 2025.

En 2025, a été comptabilisée une durée d'absence du personnel cumulée de **36 jours (68 jours en 2024 ; 44,5 jours en 2023)**.

Ces absences sont liées à des congés dits conventionnels (prévus dans le cadre de la convention collective : décès d'un proche...) ainsi qu'à des arrêts maladies qui n'ont concerné qu'une seule personne.

Au 31 décembre 2025, le nombre de jours de congés payés restants à solder, tous salariés confondus, avant le 31 mai 2026 est de **85 jours (74,32 jours au 31/12/2024 ; 112 jours au 31/12/2023)**.

NOM et fonction	GARNIER Vincent, Directeur	GRES Pierre, responsable service technique	SCARAMUZZI Mathieu, technicien qualifié	Aubin CHOMARAT	Claudie RELAVE	EPALLE Florian, apprenti	ROUSSET Sandrine, Responsable service Administratif et financier	OLIVIER Marie, Assistante administrative	TARBY Lubin, chargé de développement	DUCERT Baptiste, chargé de développement	CHARLES Caroline, chargée de communication	Augustin FELLER, apprenti BPJEPS	MITHIEUX Pierre, apprenti BPJEPS	TOTAL
Type de contrat de travail	CDI, temps de travail annualisé forfait 215 jours	CDI, temps de travail annualisé 1607 h / an	CDI, temps de travail annualisé 1607 h / an	CDD de 5 mois, 35h / sem	CDD de 1 mois, 35h / sem	Contrat d'apprentissage, 35h / sem	CDI, 35h / sem	CDI, 35h / sem	CDI, temps de travail annualisé 1607 h / an	CDI, temps de travail annualisé 1607 h / an	CDI, temps de travail annualisé 1607 h / an	Contrat d'apprentissage 35h / sem	Contrat d'apprentissage 35h / sem	/
Mouvements durant l'année 2025	/	/	/	De fin mai à fin octobre 2025	Septembre 2025	Fin de son apprentissage en août 2025	/	Arrivée le 17/03/2025	Responsable service développement	/	/	Fin de son apprentissage en février 2025	Fin de son apprentissage en août 2025	/
Temps de travail effectif en 2025	1886,5	1638	1612	651	163	715,75*	1666,5	1292,25	1502,5	1623,5	1629	145,75*	427,25*	13 664,25
Absences conventionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	5	1	0	0	0	36
Arrêt maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	30	0	0	0	0	
Décompte de CP au 31/12/2025	15	7	15	0	0	0	11	0	15	14	8	0	0	85
* Temps de présence en entreprise														

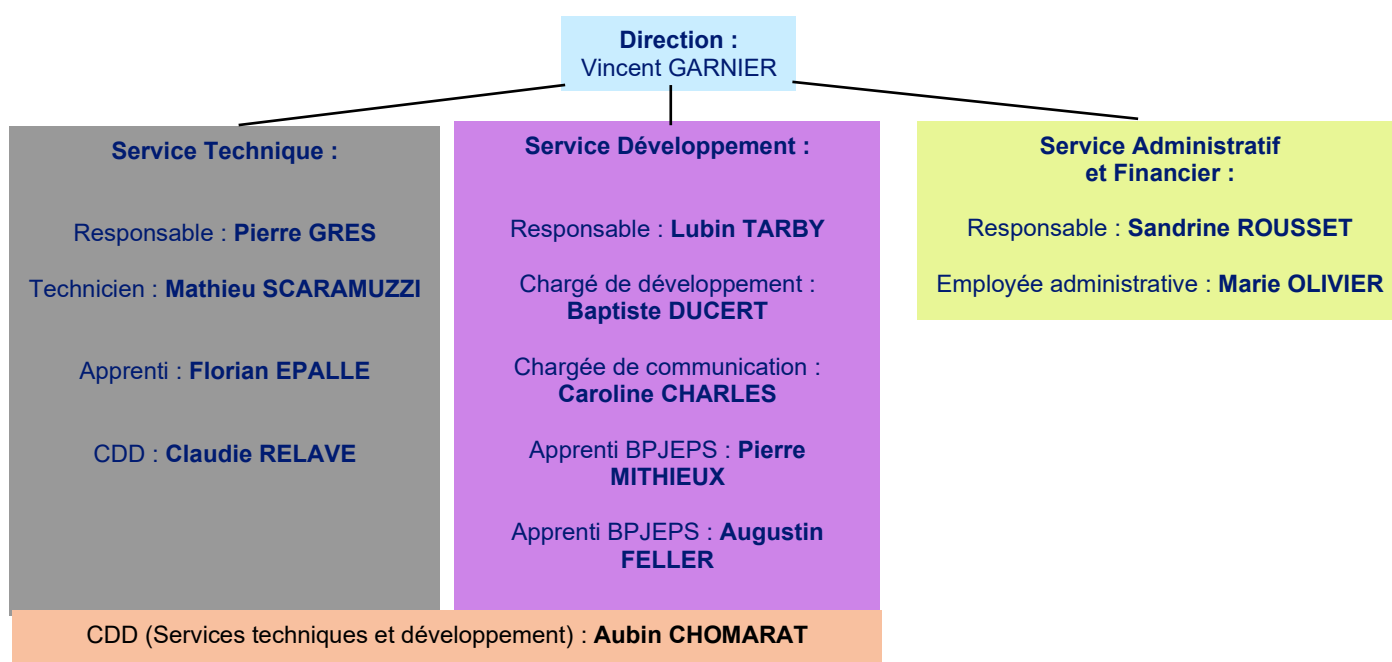
Tableau récapitulatif des ressources humaines en 2025 au sein de la FDAAPPMA42



Au cours de l'année 2025, la FDAAPPMA42 a accueilli **10 stagiaires**.
Chaque stagiaire a été tuteuré par un salarié permanent (CDI) de la structure :

- **Ethan BONNET**, collégien en classe de 4^{ème}, stage d'une semaine du 19 au 22 mai 2025 (tuteur Lubin TARBY) ;
- **Mattéo FRADET**, stagiaire BPJEPS Pêche de Loisir, stage fractionné de 15 semaines du 17 mars au 11 octobre 2025 (tuteur Lubin TARBY) ;
- **Corto BROSSET GUICHARD**, collégien, stage d'une semaine du 17 au 22 février 2025 (tuteur Lubin TARBY)
- **Mathis MICHON**, en seconde générale et technologique, su 16 au 20 juin 2025 (tuteur Lubin TARBY) ;
- **Hugo GARCIA**, Bac Pro GMNF, stage fractionné de 9 semaines, du 17 mars au 29 juin 2025 (tuteur Lubin TARBY) ;
- **Lison TISSIER**, collégienne en 4^{ème}, stage d'une semaine du 3 au 5 juin 2025 (tuteur Lubin TARBY) ;
- **Ethan MICHELAND**, collégien en classe de 3^{ème}, stage d'une semaine du 23 au 28 juin 2025 (tuteur Lubin TARBY) ;
- **Maxence VEROT**, collégien en classe de 4^{ème}, stage de 3 jours du 10 au 12 avril 2025 (tuteur Lubin TARBY) ;
- **Coline PERRIER**, étudiante en licence de géographie, stage de 6 semaines du 26 mai au 5 juillet 2025 (tuteur Pierre GRES) ;
- **Lou SOURIS**, BTS Gestion et Protection de la Nature, stage de 3 semaines du 29 septembre au 18 octobre 2025 (tuteur Lubin TARBY) ;

L'organigramme salarié de 2025 de la FDAAPPMA42 était le suivant :



9.2.2 Rapport d'activité de l'équipe salariée en 2025



L'intégralité de l'**activité salariée** de la FDAAPPMA42 est compilée dans un **outil de gestion des tâches et Ressources Humaines (outil utilisé en 2025 : planning PME)**. Chaque salarié est chargé d'implémenter l'outil, une fois les tâches effectuées. L'outil sert ensuite à extraire puis analyser les données.

Cet outil permet de connaître précisément les temps affectés aux missions. Ils sont ensuite réutilisés pour divers usages internes ou externes (demandes de paiement de subventions, rapport d'activités à fournir auprès de la FNPF, Accord Cadre Agence de l'Eau Loire Bretagne, optimisation organisationnelle, Convention de partenariat département, etc..).

12 grandes thématiques de travail sont identifiées dans cet outil. Elles apparaissent de manière plus détaillée dans le tableau à la page suivante.

A l'intérieur de chaque thématique, des catégories sont identifiées puis pour chaque catégorie, des sous projets sont également identifiés.

La lecture du rapport d'activités pouvant être longue et fastidieuse, il est proposé au lecteur d'abord une vision générale, au paragraphe suivant, de l'activité.

Dans un second temps, les catégories d'activités sont présentées de manière illustrée et chiffrée.

Il est impossible de présenter de manière exhaustive et concise toute l'activité détaillée annuelle de l'équipe salariée de la FDAAPPMA42.

Toutefois, si le lecteur souhaitait connaître avec précision tel ou tel point, il peut en effectuer la demande auprès de la FDAAPPMA42 qui s'exercera d'y répondre avec la plus grande précision possible.

9.2.2.1 Activité générale de la FDAAPPMA42 en 2025

Le tableau ci-dessous montre **la répartition générale de l'activité salariée en 2025, comparée en pourcentage à l'activité salariée en 2024** au sein de la FDAAPPMA42.

Thématiques	Principales tâches	Pourcentage temps passés en 2024	Pourcentage temps passés en 2025
Débat environnemental	Participation aux diverses commissions départementales, Natura 2000, suivi projets de micro-ventrales hydroélectriques, stratégies départementales, CODERST, comité cormorans, espèces exotiques envahissantes	0,26%	0,73%
Elaboration outil de gestion	Elaboration convention cadre agence de l'eau, programmation et suivi de la CPO, convention cadre avec le CD42, PDPG et SDDL (élaboration, mise à jour)	5,14%	6,37%
Etudes espèces	Etudes piscicoles (inventaires hors parcours halieutiques), études écrevisses	9,23%	10,90%
Etudes milieux	Etude HMUC, étude impact RN82, réseau suivi qualité des eaux, réseau thermique, suivi sécheresse	5,73%	2,51%
Fonctionnement FDAAPPMA42	Intégralité du travail administratif et financier, gestion RH, gestion mobilières et immobilière, gestion matérielle, réunions statutaires, représentation Fédération, courriers, mail, Fonds Mutualisé de dotation, DUERP hors formations reçues	43,98%	44,24%
Formations reçues	Formations reçues par le personnel salarié (plan de formation interne)	0,32%	0,27%
Halieutisme / développement loisir	Aménagement et gestion sites de pêche et parcours, déversements de poissons, éducations à l'environnement, animations pêche, tourisme halieutique, évènements, concours, etc...	18,28%	19,37%
Information / communication	Définition et mise en œuvre du plan de communication	4,04%	3,06%
Outil de planification	Suivi des différents contrats territoriaux, SAGE Loire en Rhône-Alpes, SDAGE, suivi études géomorphologiques, etc.	1,12%	0,59%
Police de l'eau et des milieux	Recours administratifs, suivi des pollutions, contentieux judiciaires, réparation de préjudices écologiques	0,84%	1,68%
Police de la pêche	Police de la pêche terrain, formation modules de formations garderie, rédaction procédures pêche, suivis des PV, relations extérieures police pêche	7,07%	5,24%
Travaux	Travaux réalisés sur le milieu naturel, sauvetage canaux, travaux en rivières, pêches de sauvetage	3,99%	5,04%
		100,00%	100,00%

Parmi les principaux points comparatifs, notons :

- Une diminution significative en 2025 des études portant sur le milieu naturel (en raison de l'absence d'étude HMUC en 2025 comparativement à 2024) ;
- Une légère augmentation des études portées sur les espèces (étude bassin versant de l'Aix et étude Conservatoire des espaces naturels Jasserie de Colleigne en 2025) ;
- Une augmentation de la proportion de temps de travail sur le volet halieutisme (densification des animations réalisées auprès du public)
- Une diminution du temps dédié au fonctionnement de la fédération, notamment en raison de la baisse des temps de présence et d'accueil du public pour la MDPN (permanences) ;
- Une augmentation du temps de travail proportionnel pour la police de l'eau et des milieux en raison d'un nombre de recours judiciaires et administratifs plus importants en 2025 qu'en 2024 : tourbière sagne bourrue, pollution Vidrezonne, suivi pollution Dorlay et Valchérie, recours administratif dérogation épandage de fertilisants azotés ;
- Une augmentation du temps dédiés aux travaux et suivis de travaux (augmentation des pêches de sauvetages, pêche canal de Roanne à Digoin).

9.2.2.2 Activité détaillée de la FDAAPPMA42 en 2025 par catégorie d'activité

9.2.2.2.1 *La participation au débat environnemental :*



La FDAAPPMA42 a travaillé en 2025 pour le suivi de diverses **enquêtes publiques ou commissions départementales** (commissions cormorans, CODERST...).

Pour le **CODERST**, il faut rappeler que le membre titulaire représentant la FDAAPPMA42 est bénévole (Christian LACOMBE a remplacé Frédéric ROESCH courant 2025) et que son suppléant est Vincent GARNIER. Le représentant titulaire a assisté aux diverses réunions, a représenté les intérêts de la fédération (protection des milieux aquatiques) portant également la voix d'autres structures pouvant donner leur pouvoir en cas d'absence. Préalablement, les dossiers ont été préparés en commun entre Christian LACOMBE et Vincent GARNIER.

Pour la **commission cormorans**, quelques heures de travail sont consacrées aux suivis administratifs (réunions diverses), aux démarches administratives dématérialisées et aux déclarations de tirs. Cette mission est effectuée par Baptiste DUCERT. A noter que l'absence de cadre réglementaire en 2024 a engendré l'absence de réunion de la commission *ad hoc*.

La FDAAPPMA42 (Vincent GARNIER) a participé à diverses réunions pour la **lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)**, notamment celles pilotée par la direction Départementale des Territoires (DDT).

Vincent GARNIER a participé à plusieurs réunions relatives à l'application de l'**Arrêté Cadre Sécheresse** lors de consultations préfectorales préalables à la prise de décisions concernant des restrictions d'usage de l'eau. Pour rappel, la fédération anime un réseau composé de 7 structures gemapiennes qui réalisent quotidiennement en période d'étiage des mesures de débits. Les données sont ensuite synthétisées et présentées en comité par la FDAAPPMA42 (Vincent GARNIER).

Pour information, la FDAAPPMA42 siège également dans diverses commissions départementales et son habilitation pour siéger dans ces commissions a été obtenue récemment au cours de l'année 2024 après étude d'un dossier constitué par Vincent GARNIER :

- la **Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage** (CDCFS),
- la **Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture** (CDOA) sous l'égide de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ;
- la **Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites** (CDNPS) en formation dite « Nature »;
- le **Comité Départemental de l'Eau** (CDE, secteurs usagers et propriétaires). Le CDE s'est réuni une fois début 2025, réunion durant laquelle une présentation de la fédération a été réalisée à la demande de la Direction Départementale des Territoires concernant le classement en 1^{ère} et 2^{ème} catégories piscicoles, dans la perspective d'une mise à jour de la cartographie actuelle qui datait de près de 40 ans.

Vincent GARNIER a aussi participé à plusieurs réunions dites de **MISEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature) stratégique**. Pilotée par le Procureur de la république, cette réunion a pour objectif de définir les grands enjeux de contrôles environnementaux par les différents organismes en charge des contrôles (inspecteurs de l'environnement de la DDT, de l'OFB, DREAL, DDPP, etc...).

Enfin et pour rappel, la FDAAPPMA42 dispose d'un agrément pour la Protection de l'Environnement qui a été renouvelé en 2023 pour une durée de 5 ans. Courant 2027, un travail sera à réaliser pour faire renouveler cet agrément.



Direction Départementale des Territoires

Arrêté n° DT-24-0036

Portant habilitation de la fédération de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour participer au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives départementales

Le préfet de la Loire

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L141-1- à L141-3 et R141-1 à R141-26 ;

Vu le décret n°2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

Vu le décret n°2011-833 du 12 juillet modifié fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement de l'agrément et à la liste des documents à fournir annuellement ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 fixant les modalités d'application au niveau national de la condition prévue au 1° de l'article R.141-21 du code de l'environnement concernant les associations et fondations souhaitant participer au débat sur l'environnement dans le cadre de certaines instances ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Alexandre ROCHATTE préfet de la Loire ;

Vu l'arrêté n° 2023-039 du 06 février 2023 portant délégation de signature à Mme Élise Rognier, directrice de la direction départementale des territoires de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DT-22-0705 du 9 décembre 2022 portant agrément au titre de la protection de l'environnement de la fédération de la Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ;

Vu la demande présentée par la fédération de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique dont le siège social est situé lieu dit Etang David, 50 route de Chevagneux 42170 Saint-Just-Saint-Rambert, en vue d'obtenir l'habilitation à être désignée pour prendre part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre des instances consultatives départementales, reçue le 2 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 13 décembre 2023 ;

Vu l'avis réputé favorable de M. le procureur général près la Cour d'appel de Saint-Etienne ;

Considérant que la Fédération de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique déclare détenir un fonctionnement démocratique et apolitique, que la composition de son conseil d'administration, les conditions d'organisation et de fonctionnement ne limitent pas son indépendance et qu'elle répond aux critères d'habilitation pour participer aux instances consultatives au niveau du département de la Loire;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La fédération de la Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, dont le siège social est situé au lieu dit Etang David, 50 route de Chavagneux 42170 Saint-Just-Saint-Rambert, est habilitée à participer au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives départementales, pour une période de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Cette habilitation peut être renouvelée sur demande de la fédération auprès du préfet de la Loire, six mois au moins avant la date d'expiration de la présente décision.

Article 2 :

La fédération de la Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques devra rendre accessible au public son activité, ses prises de position et ses propositions, de manière à alimenter un débat de qualité au delà du seul cercle de ses membres.

Article 3 :

En application de l'article R141-25 du code de l'environnement, la fédération de la Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques devra publier chaque année sur son site internet un mois au plus tard après leur approbation par l'assemblée générale son rapport d'activité et son rapport moral, ses comptes de résultat et de bilan ainsi que leurs annexes et, le cas échéant, son compte d'emploi des ressources. Ces documents doivent permettre de vérifier que les dispositions de [l'article R. 141-21](#) sont satisfaites.

Article 4 : délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours contentieux peut-être déposé par écrit auprès de la juridiction ou au moyen de l'application www.telerecours.fr

Article 5 : exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice départementale des territoires de la Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

Saint-Étienne, le 20 JAN. 2024

Pour le Préfet
et par délégation
La directrice départementale
des territoires


Élise RENIER



**Direction Départementale
des Territoires**

Arrêté n° DT-22-0705

RAA n° public 21102
42-2022-12-09-00003

**Portant agrément au titre de la protection de l'environnement
de la fédération de la Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques**

**La préfète de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L141-1 et suivants, R141-2 et suivants

Vu l'arrêté du 12 juillet 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement de l'agrément et à la liste des documents à fournir annuellement ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SÉGUIN préfète de la Loire ;

Vu le décret du 22 février 2022 nommant Monsieur Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DT-17-0922 du 8 décembre 2017 portant agrément au titre de la protection de l'environnement de la fédération de la Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ;

Vu la demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, présentée le 23 juin 2022 par la fédération de la Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, dont le siège social est situé à La Fouillouse (42480), ZI Le Bas Rollet, 6 allée de l'Europe ;

Vu la demande d'avis adressée le 18 juillet 2022 à M. le procureur général près la cour d'appel de Saint-Etienne et l'absence de réponse dans un délai de deux mois ;

Vu l'avis favorable de M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 22 novembre 2022 ;

Considérant que l'activité et l'objet statutaire de l'association relèvent bien d'un des domaines mentionnés au L.141-1 du code de l'environnement, à savoir la protection de l'eau et des milieux aquatiques sur le département de la Loire et que ces activités ont été exercées au cours des trois dernières années précédant la demande de renouvellement ;

Considérant que les activités de la fédération de la Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques sont significatives sur l'ensemble du département (études, collecte de données pour le suivi piscicole, restauration de milieux aquatiques, sensibilisation du public autour de la connaissance des ressources halieutiques...)

Standard : 04 77 48 48 48
Télécopie : 04 77 21 85 83
Site internet : www.loire.gouv.fr
2 rue Charles de Gaulle CS 12241 - 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

1/2

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

ARRETE

Article 1^{er} : agrément

La fédération de la Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, dont le siège social est situé à La Fouillouse (42480), ZI Le Bas Rollet, 6 allée de l'Europe, est agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre départemental.

Article 2 : durée de validité

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature du présent arrêté. La demande de renouvellement devra être formulée six mois au moins avant la date d'expiration de l'agrément en cours de validité, dans les conditions précisées par l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011.

Article 3 : prescriptions réglementaires

La fédération de la Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques adressera chaque année à la direction départementale des territoires – service eau et environnement – cellule transition énergétique, appui juridique et administratif – 2 avenue Grüner – CS 90509 – 42004 Saint-Etienne cedex1, les documents fixés par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011, comprenant notamment le rapport d'activité ainsi que les comptes de résultat et de bilan de l'association et leurs annexes, qui sont communicables à toute personne intéressée.

Article 4 : délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours contentieux peut-être déposé par écrit auprès de la juridiction ou au moyen de l'application www.telerecours.fr

Article 5 : exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice départementale des territoires de la Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

Saint-Étienne, le

- 9 DEC. 2022

La préfète,


Catherine SEGUIN

9.2.2.2.2 L'élaboration d'outils de gestion :

Comme chaque année, la FDAAPPMA42 élabore divers **outils de gestion et de programmation**.

Ce travail a été essentiellement mené durant l'année 2025 par Pierre GRES, Vincent GARNIER, Mathieu SCARAMUZZI et Lubin TARBY.

Il concerne :

- Le programme prévisionnel d'activité dans le cadre de l'accord cadre avec l'Agence de l'Eau et le bilan d'activité réalisée de l'année n-1 ;
- Le bilan annuel du programme partenarial mené avec le Conseil Départemental de la Loire et la préparation du programme de l'année n+1 ;
- Les bilans d'activités (rapports) à fournir à la FNPF pour les postes intégrés au Kit emploi de la FNPF ;
- La préparation du programme d'activités techniques en lien avec la charge de travail annualisée du service technique de la FDAAPPMA42 ;
- L'élaboration du programme annuel détaillé des actions inscrites au programme de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO).

En 2025, la FDAAPPMA42 a aussi finalisé ses travaux pour l'actualisation de son **Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche départemental (SDDL 42)** et de son **Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG)**.



La Région Loire
Auvergne-Rhône-Alpes **LE DÉPARTEMENT**



9.2.2.2.3 Les études sur les espèces :

Les **études espèces** sous réalisées par le service technique de la FDAAPPMA42 (Pierre GRES et Mathieu SCARAMUZZI), accompagnés cette année par un apprenti (Florian EPALLE) et deux personnes embauchées en CDD en raison d'un surcroît temporaire d'activité, sous la responsabilité de Pierre GRES.

Elles concernent notamment une action récurrente, à savoir les **pêches électriques d'inventaires** réalisées dans le cadre de l'observatoire des peuplements piscicoles de la Loire ou OPPL42 (<https://peche42.fr/proteger-les-especes-et-milieux/etudes/observatoire-de-suivi-des-peuplements-piscicoles/>). Cette mission inclut le temps de travail de terrain, mais aussi le temps de saisie informatique des résultats, le traitement des données et la rédaction des rapports de valorisation de ces données.

En 2025, plusieurs études particulières ont été menées et ont généré un temps de travail technique plus important qu'habituellement, ayant nécessité le recrutement de 2 personnes en CDD :

- Une étude globale sur le bassin versant de l'Aix, incluant des pêches électriques d'inventaires et un bilan des peuplements des populations d'écrevisses à pattes blanches présentes sur le bassin versant ;



Toutes ces études seront mises en ligne sur <https://peche42.fr/proteger-les-especes-et-milieux/>

- Une étude menée pour le Conservatoire des Espaces Naturels et Loire Forez agglomération sur les jasseries de Colleigne ayant permis d'actualiser les données de la dernière campagne de 2013 ;
- Des suivis post-aménagements sur le territoire de Saint Etienne Métropole dans le cadre de l'appel d'offres ASRI-0003 obtenu par la FDAAPPMA42 en 2024 ;
- Le suivi post crue d'octobre 2024 (fréquence de retour centennale ayant entraîné de gros désordres hydrauliques) sur les cours d'eau du Pilat Rhodanien avec la réalisation d'inventaires piscicoles pour voir l'état des populations piscicoles ;
- Une opération de translocation d'écrevisse à pattes blanches sur le bassin versant de la Mare pour le compte de Loire Forez Agglomération (Ruisseau de la Gueule d'Enfer) ;
- La fin de l'étude de suivi de la PKD (maladie affectant le système rénal des truites juvéniles) avec les prélèvements d'ADN environnemental (ADNe), l'envoi des échantillons au laboratoire et le suivi de la rédaction du rapport par le laboratoire Scimabio.
- Les études réalisées pour le suivi des populations d'**écrevisses à pattes blanches**, y compris le temps de travail dédié aux prélèvements d'ADN environnemental destiné à être analysés en laboratoire. Pour certaines prospections, un temps de travail de nuit est réalisé (juillet / août 2024).
- Les **réponses techniques et administratives** à divers appels d'offres relatifs aux suivis d'espèces ou appels à projets.

Pour toutes ces études, un temps de **travail de terrain** est bien entendu important, mais le temps de travail dédié à la préparation des études (demandes de subvention, demandes de paiement, préparation matérielle, réponse aux AO...) ainsi qu'à la saisie des résultats et rédaction des rapports d'études est conséquent et intégré à cette rubrique d'activité.

Les financeurs



Le travail de terrain ne pourrait se faire sans l'aide précieuse des plusieurs bénévoles de la FDAAPPMA42 ainsi que des AAPPMA que la FDAAPPMA42 souhaite remercier chaleureusement.

Quelques photographies et données chiffrées sont présentées ci-dessous afin d'illustrer le travail dédié aux études espèces en 2025.



Biométrie (étude Aix Baffly 2025)



Pierre Brune amont Chorsin (étude CEN LFA)

Quelques chiffres clés sur les études espèces en 2025...

- ***138 pêches électriques d'inventaires piscicoles (93 en 2024) ;***
- ***31 pêches électriques de sauvetage avant travaux (prestations) – 12 en 2024 ;***
- ***15 km de cours d'eau prospectés pour le suivi des écrevisses à pattes blanches – 2 kms en 2024***
- ***10 sites sur lesquels des prélèvements ADN environnemental ont été réalisés en 2025 (18 en 2024)***

En annexes, la liste des pêches électriques réalisées en 2025 (les résultats sont disponibles sur demande auprès du service technique : voir : <https://peche42.fr/resultats-des-inventaires-piscicoles-2025/>)

9.2.2.2.4 Les études sur le milieu :

Le service technique de la FDAAPPMA42 travaille chaque année au **suivi thermique** des cours d'eau et au **suivi de la qualité des eaux**. Ces deux réseaux sont intégrés dans un partenariat existant de longue date (depuis 2002 soit 23 ans) avec le Département de la Loire.

La FDAAPPMA42 est à la fois productrice de données mais elle centralise aussi l'intégralité des données issues de divers prestataires et partenaires (Agences de l'eau, OFB, structures rivières départementales...) pour en faire une analyse complète et globale annuellement.

Ces données servent à rédiger un **rapport annuel avec un décalage d'un an avec la publication des données de l'année n-1 et la rédaction du rapport** (Pierre GRES et Mathieu SCARAMUZZI). Ce rapport est consultable et en ligne sur le site Internet : https://rivieres.loire.fr//storage/files/3/Rapports%20bilan/Rap_RDSQR42_2024_VF.pdf
Toutes les données et cartes sont également consultables en ligne sur ce site internet.



La FDAAPPMA42 a conduit le **suivi long terme amont / aval du barrage des Plats à Saint Genest Malifaux** par le biais de pêche électriques d'inventaire et relevés thermiques pour mesurer sur le long terme son impact.



Barrage des Plats

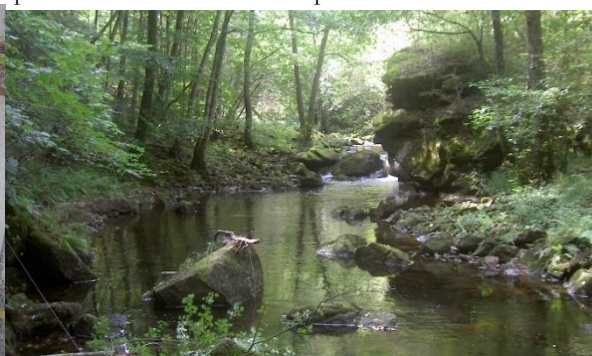


station en aval : la Boucharatte sur la Semène

Elle a également réalisé le **suivi long terme des tronçons court-circuités du Lignon du Forez** dans la zone de gorges en aval du barrage de Vaux dans le cadre d'une prestation pour Electricité de France depuis 2003.



Barrage de Vaux –



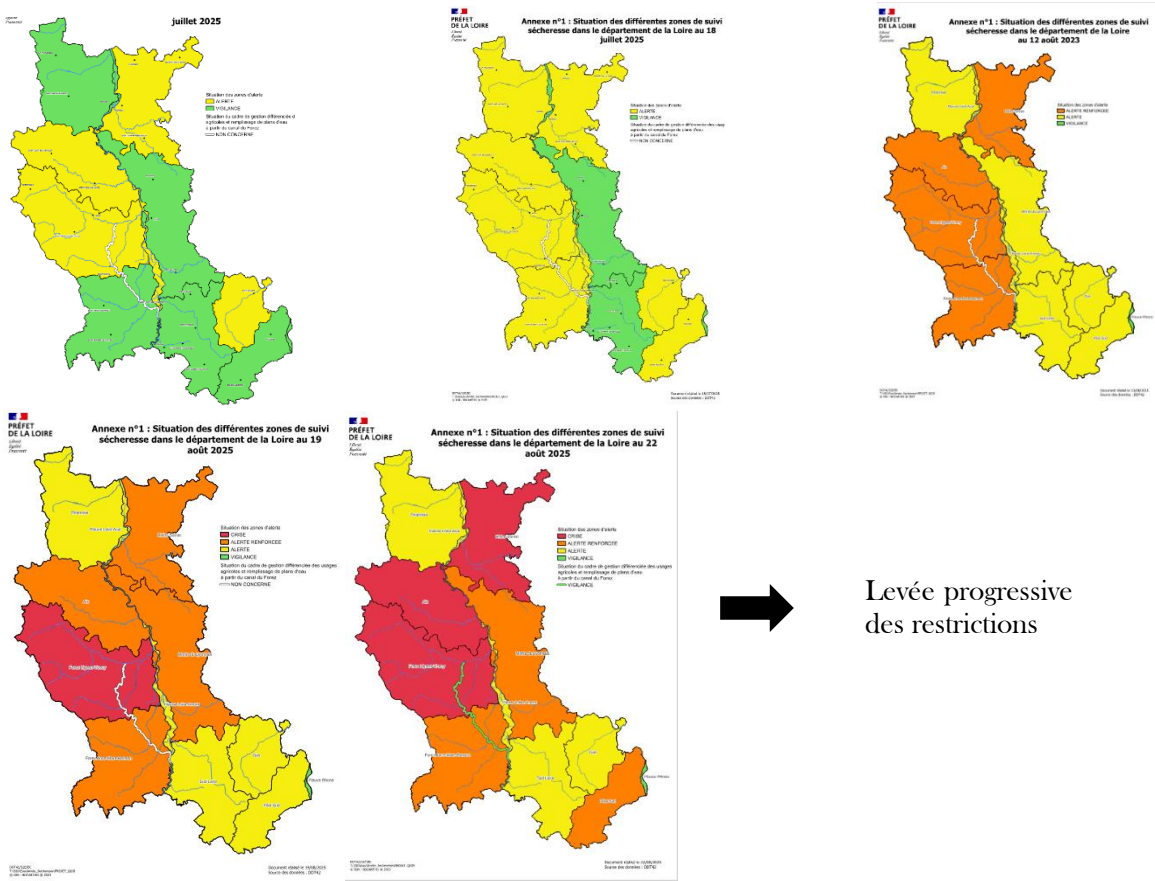
Lignon en aval du barrage : débit réservé à 270 l/s

La FDAAPPMA42 a également été impliquée en 2025 sur 2 autres dossiers :

- **Le suivi des débits des rivières et le Comité Ressource en Eau** : depuis plusieurs années, la FDAAPPMA42 anime un réseau composé de plusieurs partenaires (Loire Forez Agglomération, Saint Etienne Métropole, SMAELT, SIMA Coise, Syndicat des 3 rivières...) chargés de mesurer chaque semaine les débits des cours d'eau en période d'étiage.
- En 2025, l'ensemble des structures gémapiennes engagées dans ce réseau ont reconduit leur partenariat. 3 stations se sont ajoutées aux 14 existantes en 2024 soit un total de 17 stations suivies. Après deux années hydrologiquement très difficiles (2022 et 2023) et une année 2024 favorable, l'année 2025 a été marquée par la prise de plusieurs arrêtés de restriction des usages de l'eau.



En 2025, la situation a évolué de la manière suivante entre le 3 juillet et le 22 août 2025 avec les arrêtés successifs de restriction des usages de l'eau :



Quelques chiffres clés :

- 162 sites suivis dans le cadre du réseau de suivi de la qualité des eaux en 2025
- 80 sondes thermiques placées dans les cours d'eau départementaux pour enregistrer les températures des rivières (chaque sonde enregistre 8750 mesures / an) – 80 sondes en 2024
- 17 stations intégrées au réseau de suivi des étiages animé par la FDAAPPMA42

9.2.2.2.5 Le fonctionnement de la FDAAPPMA42 :

Cette thématique regroupe quasiment 44,24% du temps de travail global salarié de la structure. Il comprend la quasi-totalité du temps de travail de 3 salariés à savoir :

- Sandrine ROUSSET ;
- Marie OLIVIER (arrivée au sein de l'équipe le 17/03/2025 en remplacement de Sophie ARSAC).

Et dans une moindre mesure

- Vincent GARNIER

Il regroupe aussi à titre d'exemple le temps de travail nécessaire aux permanences d'accueil de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature.

Chaque salarié de la FDAAPPMA42 dispose d'un temps de travail consacré au fonctionnement de la FDAAPPMA42 quasiment incompressible, pour la gestion des mails, saisie de temps de travail, etc... intégré dans cette catégorie.

A noter que cette catégorie d'action intègre, entre autres, le temps de travail dédié aux **permanences de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature (MDPN)** qui représente globalement **896,75 heures de travail** en 2025 (502 heures en 2023, année de l'ouverture de la MDPN en le 19 juillet 2023 ; 1021,25 heures en 2024) pour l'ensemble des salariés sur la période d'ouverture annuelle.

Il est d'ailleurs important de souligner que l'intégralité de l'équipe salariée, sans aucune exception, a participé à la réalisation de permanences de la MDPN en 2025 sur la période d'ouverture au public mais il faut souligner également que les salariés réalisent durant ces heures de permanence de nombreuses autres tâches notamment sur les périodes durant lesquelles il n'y a pas de visiteurs.



Quatre illustrations de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature

Les visiteurs de la Maison Départementale de la pêche et de la Nature, comparatif 2023 / 2024 / 2025 :

Année	2023	2024	2025	Commentaire
Nombre de jours d'ouverture MDPN	110	243	182	
Nombre de visiteurs de la MDPN	1181	2260	2085	Personnes entrant dans le bâtiment, hors animations
Pourcentage de visiteurs matin		17,65%	11,99%	
Pourcentage de visiteurs après-midi		82,35%	88,01%	
Nombre moyen de visiteurs / j d'ouverture	10,74	9,30	11,46	
Nombre d'entrée payantes MDPN sceno, explore game, balade commentée)	312	928	606	Personnes faisant une activité type scéno, explore game ou balade commentée
Nombre d'entrée payantes / j d'ouverture	2,84	3,82	3,33	
Pourcentage d'activité / visiteurs	26,42%	41,06%	29,06%	
Nombre de visiteurs liés à des prestation de type "groupes" ou programme d'animation MDPN	donnée non disponible		1202	Nombre de personnes "de type groupe" venues à la MDPN et ayant permis la réalisation d'un chiffre d'affaire
Chiffre d'affaires "boutique" (entrée + produits)	3 414,41 €	5 587,50 €	3 668,52 €	
Chiffre d'affaires animations groupes extérieurs	non dispo	3 054,00 €	13 579,40 €	
Chiffre d'affaires Location espace séminaire		756,00 €	2 324,00 €	
Chiffre d'affaires programme animation MDPN départemental	0,00 €	2 300,00 €	6 350,00 €	
Chiffre d'affaire global	non dispo	11 697,50 €	25 921,92 €	

2 085 visiteurs sur le site de la MDPN en 2025, dont 606 ayant réalisé une activité soit 29,06% (Scénographie ou Explore Game®).

Il est important de rappeler que le site sur lequel la Fédération de Pêche de la Loire a installé son siège est une copropriété de la Ville de Saint Just Saint Rambert et du Département de la Loire et que de nombreux partenaires financiers ont participé à son installation.



A ces visiteurs de la MDPN, s'ajoutent les personnes ayant participé au programme d'animation 2025 de la MDPN qui se déroulait sur l'intégralité du territoire départemental.

Le tableau ci-dessous récapitule toutes ces animations 2025 de ce programme :

Animation	Date	Durée	Nombre	Tarif Unitaire	Tarif Totaux	Lieu	RH	Divers
Initiation au montage de mouches - Enfants + de 12 ans	22/01/2025	0,50	6	15	90	MDPN	AF PM	
Initiation au montage de mouches - Adultes	29/01/2025	0,50	8	15	120	MDPN	AF	
Initiation pêche à la mouche en réservoir	09/03/2025	0,50	5	30	150	Réservoir-Usson	PM	Minimum 14 ans jusqu'à adultes
Initiation Pêche au coup	16/04/2025	0,50	10	10	100	Saint-Bonnet-Le-Château	PM	
Initiation pêche de la truite en famille	22/04/2025	0,50	10	15 Adultes 10 Enfants	125	MDPN	PM LT	
Conférence Sillure RC	23/04/2024	0,50	50	Gratuit	Gratuit	Gratuit	LT	
Stage ADO Coup/Feeder/Carpe	23/04 et 24/04	2,00	10	100	1 000	MDPN + Cornillon	LT PM	
Initiation pêche à la mouche en réservoir	25/04/2025	0,50	5	30	150	Réservoir-Usson	PM	Minimum 14 ans jusqu'à adultes
Initiation pêche de la truite en famille	28/04/2025	0,50	10	15 Adultes 10 Enfants	125	MDPN	LT PM	
Stage ADO Salmonidés Mouche	29/04 et 30/04	2,00	6	100	600	MDPN ONDAINE USSON	LT PM	Appui club pêche ? Tickets Ussons ou Réservé ?
Initiation pêche aux leurres Float-Tube	07/05/2025	0,50	8	20	160	St Pierre de Bœuf	LT PM HG	
Fête de la pêche	01/06/2025	1,00		2 Truites	60	MDPN	LT PM HG	Gros événementiel, gratuité scéno, groupe de travail LT + ?
Initiation pêche aux leurres Float-Tube	07/07/2025	0,50	8	20	160	Roanne	LT PM HG	
Initiation pêche aux leurres du bord	08/07/2025	0,50	8	15	120	St-Just-Saint-Rambert	LT PM HG	
Initiation Pêche au coup	08/07/2025	0,50	10	10	100	Montverdur	PM HG	
Initiation Pêche au coup	09/07/2025	0,50	10	10	100	MDPN	PM HG	
Initiation Pêche au coup	09/07/2025	0,50	10	10	100	Pégny	LT	
Initiation Pêche au coup	10/07/2025	0,50	10	10	100	Lorette	PM HG	
Découverte pêche des écrevisses	11/07/2025	0,50	20	5	100	Ance - Pontempeyrat	LT HG	
Stage ADO Coup/Feeder/Carpe	04/08 05/08	2,00	10	100	1 000	MDPN + Cornillon	LT + BPJEPS ?	
Initiation pêche aux leurres Float-Tube	11/08/2025	0,50	8	20	160	St Just St Rambert	LT + BPJEPS ?	
Initiation pêche aux leurres du bord	12/08/2025	0,50	8	15	120	Canal Roanne à Digoin	LT + BPJEPS ?	
Initiation Pêche au coup	12/08/2025	0,50	10	10	100	Belmont	LT + BPJEPS ?	
Initiation Pêche au coup	13/08/2025	0,50	10	10	100	MDPN	LT + BPJEPS ?	
Initiation Pêche au coup	13/08/2025	0,50	10	10	100	St Pierre de Bœuf	LT + BPJEPS ?	
Initiation Pêche au coup	14/08/2025	0,50	10	10	100	Cuzieu	LT + BPJEPS ?	
Stage ADO Coup/Feeder/Carpe	18/08 19/08	2,00	10	100	1 000	La Caille / Montverdur	LT + BPJEPS ?	
Découverte pêche des écrevisses	20/08/2025	0,50	20	5	100	Lignon	LT + BPJEPS ?	
Initiation Pêche au coup	27/08/2025	0,50	10	10	100	MDPN	LT + BPJEPS ?	
Stage ADO Coup/Feeder/Carpe	23/10 et 24/10	2,00	10	100	1 000	GAD + Cornillon	LT + BPJEPS ?	
Stage ADO Carnassiers	29/10 et 30/10	2,00	8	100	800	A définir	LT + BPJEPS ?	
Observation Fraîères Truites - Echanges sur les populations piscicoles et la gestion piscicole - Service Technique FD42	14-nov	0,50	20	Gratuit	Gratuit	BV Lignon	MS PG	
AfterWork - Femmes 3 soirées en Mai-Juin sur 3 thématiques Coup/Carpe/Carna		1,50	6	20€ la séance avec "dégustation" 7 petit repas en fin d'animation	360 		LT PM HG	20/05 03/06 24/06
ECOLE PECHE FD 6 demies-journées mai-juin		3,00	8	150	1 200 		LT PM HG	21/05 04/06 11/06 18/06 25/06 02/07
TOTAL		30	362		9 240 €			

Les travaux de **tenue de comptabilité** (enregistrements comptables, paiement des factures, suivi des recettes, gestion trésorerie...) et de préparation d'outils (budget prévisionnel, suivi du réalisé, commissions des finances) sont également comptabilisés dans cette catégorie d'activités.

Sandrine ROUSSET, devenue durant l'année 2023 Responsable Administrative et Financière, a assuré ce travail continu sur l'ensemble de l'année 2025.

Il est nécessaire de rappeler que les statuts de la FDAAPPMA42 imposent, *via* le site d'adhésion www.cartedepeche.fr, la réception des produits liés aux cotisations statutaires (cotisations pêcheurs).

Le travail lié à la **vente des cartes de pêche** et à son application sur le terrain (suivi des Points Relais Fédéraux (PRF), formation des PRF, assistance aux adhérents, AAPPMA et PRF, reversements cotisations CHI et AAPPMA) induisent un temps de travail non négligeable.

Ce travail induit également l'édition papier et l'envoi postal de cartes de pêche pour les adhérents internautes ne disposant pas d'imprimantes et payant ce service rendu.

Le tableau ci-dessous montre l'état des placements des différents produits cartes de pêche en 2025 :

	31 12 2019	31 12 2020*	31 12 2021	31 12 2022	31 12 2023	31 12 2024	31 12 2025	Evolution 2025/2024 de date à date	Moyenne des 3 années précédentes (2022 à 2024)	Comparatif 2025 / moyenne des 3 années précédentes (2022 à 2024)
Interfédérale CHI	6297	6011	6305	6238	6029	5917	5834	98,60%	6061	96,25%
Majeure	3675	3469	3477	3019	2642	2672	2760	103,29%	2778	99,36%
Offre d'automne	35	196	135	178	172	202	192	95,05%	184	104,35%
Découverte femme	692	703	704	658	597	554	562	101,44%	603	93,20%
Parrainage femme			45							
Mineure	1461	1594	1612	1689	1888	1854	1954	105,39%	1810	107,94%
Parrainage mineure			44							
Membres actifs	12160	11973	12322	11782	11328	11199	11302	100,92%	11436	98,83%
Découverte - 12	2853	3119	2802	2835	2732	2704	2634	97,41%	2757	95,54%
Parrainage - 12			202							
Hebdomadaire	199	255	219	244	208	276	233	84,42%	243	96,02%
Journalière eau libre	3004	3371	3117	2848	2768	2416	2693	111,47%	2677	100,59%
Parrainage journalière eau libre			7							
Journalière eau close	2369	2284	2029	1633	1696	1489	1635	109,81%	1606	101,81%
Engins et filets	16	14	18	16	20	19	18	94,74%	18	98,18%
TOTAL	20601	21016	20716	19358	18752	18103	18515	102,28%	18738	98,81%
Taux de réalisation annuel en date du relevé	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%				
Date du relevé d'information : le 16 01 2026										

Ce sont **18 515 cartes de pêche** qui ont été vendues en 2025 (18 103 en 2024) Ces chiffres indiquent **une augmentation annuelle de 2,28 %** par rapport à 2024, toutes cartes confondues avec des variations cependant selon les typologies de cartes.

Sandrine ROUSSET est également chargée d'assurer au sein du service le suivi de l'état des paiements des paniers de cartes de pêche, et des éventuelles régularisations techniques à effectuer en lien avec la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF).

Dans cette catégorie d'activité du fonctionnement de la FDAAPPMA42, on comptabilise également le temps de travail dédié au fonctionnement du **Fonds Mutualisé de Dotation (FMD)**. Cet outil de solidarité financière entre AAPPMA pour faciliter et permettre le financement d'actions à visée halieutiques ou milieux, est administré par la FDAAPPMA42, sous contrôle d'une **Commission d'Attribution du FMD (CAFMD)**.

Vincent GARNIER est chargé de suivre l'intégralité de ce dossier et d'administrer les données, au regard des décisions prises par le Conseil d'Administration fédéral et proposé par la CAFMD. Il anime également la réunion de la commission.

Le tableau ci-dessous indique les disponibilités du FMD pour l'année 2025 (provisionnées en 2024) :

FMD 2025	
Participation AAPPMA 2024 pour 2025	44446,04
Participation Fédération 2024 pour 2025	22223,27
Reliquat du FMD non consommé année n-1	22 077,98 €
TOTAL	88747,29
Détail par axe du FMD 2024 non consommé	
salmo	3138,32
poissons blancs	2742,35
écoles de pêche	1200
projets CPO et non CPO	15968,64
location plans d'eau	-971,33
TOTAL	22077,98

Sur cette disponibilité de 88 747,29 € disponibles, 61 410,55€ ont été consommés soit 69,10% ce qui a généré un reliquat de 27 455,94 €.

Le détail des actions réalisé est présenté en annexe du rapport d'activité.

Enfin, dans cette catégorie d'activité est également comptabilisé le temps dédié à la **gestion des conventions de droits de pêche**. La FDAAPPMA42 s'est dotée d'un outil informatique spécifique et unique en France il y a plusieurs années pour permettre de gérer et d'administrer les conventions de partage du droit de pêche, mais aussi de valoriser cartographiquement les données administrées.

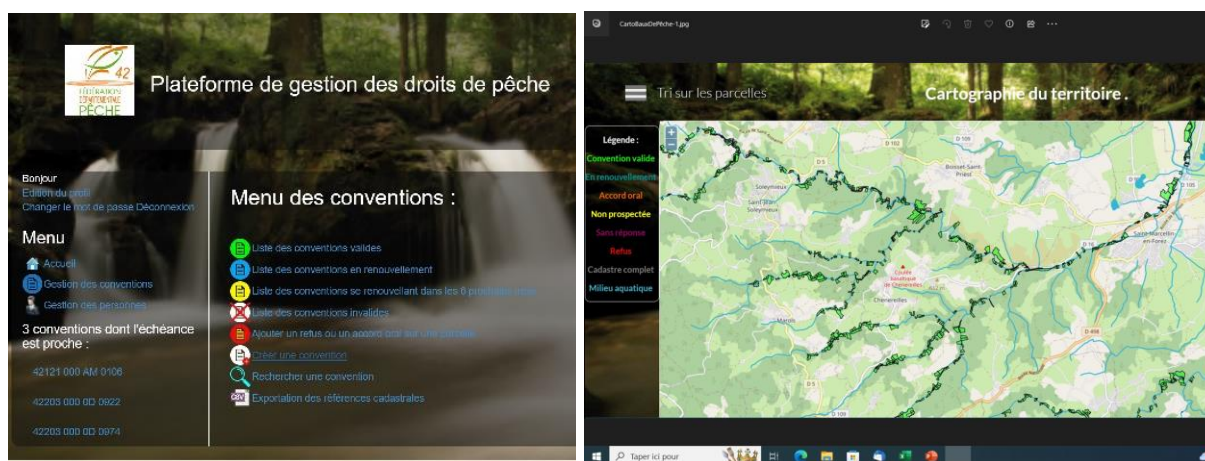
A ce jour (mars 2026), ce sont **7708 conventions qui sont enregistrées** dans la base de données. En interne, ce travail est réalisé sous la responsabilité de Lubin TARBY.

A ce jour, **3 AAPPMA** n'ont pas débuté de démarches par rapport à la récupération des droits de pêche à savoir :

- La Truite des montagnes du Matin,
- La Truite du Haut Forez
- L'association ripagérienne des pêcheurs à la ligne

et **4 AAPPMA** ont débuté le travail mais n'ont à ce jour pas retourné de conventions signées :

- La Saint Hubert de Saint Just en Chevalet,
- La Gaule Belmontaise,
- Les Martins Pêcheurs Rouchons
- La Truite de l'Anzon.



Outil informatique de gestion des droits de pêche avec application cartographique de bureau



Exemple de valorisation cartographique de terrain, avec géolocalisation de l'utilisateur avec l'application Q-Field installé sur smartphone

9.2.2.2.6 Les formations reçues :

En 2025, deux salariés ont reçu une formation :

- Monsieur Lubin TARBY : Prendre sa fonction de responsable
- Madame Sandrine ROUSSET : se positionner comme responsable.

A noter que l'ensemble des salariés est formé aux gestes de premiers secours et est SST Sauveteur Secouriste du Travail), à l'exception de Marie OLIVIER qui sera en formation initiale en 2026. Tous les salariés seront en session de recyclage en 2026 également, ce dernier étant obligatoire tous les deux ans.



9.2.2.2.7 Halieutisme / développement du loisir pêche :

Cette catégorie d'action comprend l'ensemble du travail dédié :

- à l'entretien et la gestion de sites de pêche,
- à la réalisation des déversements de poissons,
- à la réalisation de diverses animations (éducation à l'environnement et découverte / promotion de la pêche)
- à la construction et mise en œuvre de projets halieutiques menés dans le cadre du plan pêche régional (CPO).
- au développement du tourisme halieutique
- à la participation aux évènements et concours de pêche.

9.2.2.2.7.1 La gestion des réservoirs de pêche à la mouche de Noirétable et Usson en Forez

La gestion de ces **plans d'eau de pêche spécifiques** s'apprécie sur une saison de pêche complète. Celle-ci débute en général en septembre et s'achève en juin de l'année n+1.

Pour ne pas alourdir cette partie du rapport d'activité, il a été fait le choix de n'intégrer que les éléments liés à la **fréquentation détaillée des deux réservoirs**.

Toutefois, un rapport bilan annuel est dressé et présenté avec les signataires d'une convention de gestion sur chaque plan d'eau (municipalité concernée, AAPPMA).

Concernant **Noirétable**, le plan d'eau a été vidangé en fin d'année 2024. Le plan d'eau est resté vide en raison d'un souhait de la mairie de se débarrasser d'une espèce aquatique végétale envahissante : l'élodée du Canada. Il n'y a donc pas eu de fréquentation pêche sur le réservoir pour la saison 2024/2025.

Concernant **Usson en Forez**, après quelques années délicates en termes de fréquentation, un nouveau mode de gestion mis en place a permis de retrouver une fréquentation plus importante (4^{ème} plus grosse année depuis la mise en place du réservoir sur 13 années). Il faut pondérer ce résultat par l'absence de fonctionnement du réservoir de Noirétable, une partie des pêcheurs habitués de Noirétable ayant pu se déporter sur le réservoir d'Usson en Forez.

Pour la saison de pêche 2024/2025, sur le réservoir d'Usson en Forez, il a été déversé 1 255 kgs de truites arc en ciel, ce qui représente une dépense de 8 737,17 €.

Réservoir d'Usson en Forez :

Colonne1	2012/20	2013/20	2014/20	2015 /	2016 /	2017 /	2018 /	2019 / 2020 COVI	2020 /	2021 /	2022 /	2023 /	2024 /	Moyenn e des saiso
Cartes réservoir adulte journalière	103	136	122	193	161	157	157	41	83	86	159	74	223	123
Carte réservoir adulte 1/2 journée	294	442	386	545	587	358	470	80	260	312	293	142	369	347
Carte réservoir enfant	25	19	26	30	30	12	18	1	18	9	9	10	14	17
Carte "destockage"	94	108	95	125	110	49	131	77	64	81	78	40	57	88
TOTAL	516	705	629	893	888	576	776	199	425	488	539	266	663	603

Fréquentation du réservoir mouche d'Usson en Forez

Le bilan financier du réservoir mouche d'Usson en Forez, saison 2024 / 2025 est le suivant (avec historique des saisons précédentes) :

Dépenses			Recettes		
	2024/2025	Saison précédente		2024/2025	Saison précédente
Location plan d'eau Mairie	1 500,00 €	1 500,00 €	Vente tickets de pêche (Internet)	2 211,00 €	1 538,00 €
Empoisonnements	8 715,72 €	7 830,19 €	Vente tickets (Dépositaires)	11 692,00 €	3 208,00 €
Rétribution Gardes-Pêche Particulier tickets de pêche (YG 300 / FC 120)	538,00 €	76,00 €	Vente tickets destockage (sur site)	135,00 €	405,00 €
Frais impression tickets de pêche	387,60 €	275,35 €	Vente tickets destockage (Dépositaires)	615,00 €	195,00 €
ation TPE + frais transaction ticket (0,28€ / ticket)	26,32 €	21,84 €	Vente tickets destockage (Internet)	105,00 €	- €
Remboursement tickets	- €	230,00 €	Réservations clubs	- €	- €
Petits matériels travaux et entretien	160,00 €	75,00 €	Recettes incivilités (!)	99,00 €	- €
Salaires et charges FD 42 + frais déplacements (BD : 35 ; SR : 3) + 15 % frais de structure	1 063,34 €	612,54 €	Subvention location CHI	750,00 €	750,00 €
Frais de déplacements salariés empoisonnement (2430 km) * 0,603 € / km	1 465,29 €	337,68 €			
Frais déplacement bénévoles garderie fédérale : 200 Kms x 0,603 € / km	120,60 €	180,90 €			
TOTAL	13 976,87 €	11 139,50 €	TOTAL	15 607,00 €	6 096,00 €
Solde 2024/2025		1 630,13 €			

Pour mémoire :	
Solde 2024 / 2025	1 630,13 €
Solde 2023 / 2024	- 4 955,50 €
Solde 2022 / 2023	- 2 909,16 €
Solde 2021 / 2022	- 2 412,25 €
Solde 2020 / 2021	- 3 085,97 €
Solde 2019 / 2020	- 7 532,92 €
Solde 2018 / 2019	- 1 170,00 €
Solde 2017 / 2018	- 2 307,03 €
Solde 2016 / 2017	2 683,00 €
Solde 2015 / 2016	2 651,00 €
Solde 2014 / 2015	- 1 238,09 €
Solde 2013 / 2014	- 401,09 €
Solde 2012 / 2013	- 1 900,08 €

9.2.2.2.7.2 La gestion du plan d'eau de la Plagnette

Fin 2022, un **nouveau projet partenarial** a été imaginé conjointement avec **la municipalité de Les Salles**, propriétaire du site. Celui-ci consistait à créer un réservoir de pêche des truites, aux leurres sur une partie de l'année puis une pêche familiale en période estivale (projet Jérémy RENERTE).

En 2023, ce projet à visée expérimentale n'a pu se concrétiser en raison de divers blocages d'ordre administratif.

Pour cette raison, un second projet (Vincent GARNIER) orienté exclusivement vers une **pêche locale et familiale** a été proposée puis mise en place, en concertation et après approbation par la municipalité. En plus d'une population de **cyprinidés** bien établie et se reproduisant naturellement (après la vidange totale du plan d'eau et des travaux de mise aux normes menés par la municipalité), des déversements de **truites arc en ciel** sont régulièrement réalisés (Baptiste DUCERT). Ceux-ci sont prévus jusqu'en fin de période printanière puis reprendront en période automnale, dès que les températures de l'eau seront compatibles.

En 2025, le plan d'eau a été **empoissonné avec 490 Kgs (soit 4019.72 €) de truites arc en ciel**, le plan d'eau possédant par ailleurs une exceptionnelle population de gardons.



Animations pêche à La Plagnette

9.2.2.2.7.3 La gestion du plan d'eau fédéral de Cornillon

Après la mortalité totale survenue durant l'été 2022 (estimation 11 tonnes de poissons morts), plusieurs actions ont été mises en place sur le plan d'eau à savoir des **empoissonnements** du plan d'eau réalisés par la FDAAPPMA42 (**1 000 Kg de gardons et 210 Kg de carpes**) et complété par l'AAPPMA Roanne et région : (500 Kg de gardons et 210 Kgs de carpes). Ces empoissonnements ont permis une reprise de l'activité pêche en 2023.

En début d'année 2025 (FMD 2024), 210 Kg de gardons (1417,92 €) ont été déversés et une convention a été signée entre la FDAAPPMA42 et l'AAPPMA Roanne et région qui mène pour une durée de 3 ans, une expérimentation relative au Black-Bass.

Il faut rappeler que ce plan d'eau bénéficie de **deux aérateurs solaires** qui permettent de limiter le risque de mortalité piscicole estivale. Ces deux aérateurs sont installés au printemps puis désinstallés à l'automne, avec l'aide de l'AAPPMA.

Enfin, notons une importante opération **d'abattage d'arbres** sur le pourtour du plan d'eau à l'automne 2024 par une entreprise commandée par la FDAAPPMA42, dans le cadre de la convention signée. Cette opération a permis de sécuriser les abords, notamment pour des arbres jugés dangereux ou dans un état sanitaire suspect. Le site a ensuite été remis en état. Enfin, la FDAAPPMA42 a réalisé une consultation de plusieurs entreprises pour la gestion des fauches du site, afin d'actualiser les prestations.

En 2025, le plan d'eau a retrouvé progressivement une activité halieutique. L'expérimentation menée par l'AAPPMA Roanne et région relative à l'espèce Black-Bass n'a pas fait l'objet de retours significatifs sur les captures en 2025.

Durant l'année 2025, il n'y a pas eu de déversements réalisés par la Fédération.



9.2.2.2.7.4 La gestion des plans d'eau fédéraux des Colons et Murat

En 2024, le plan d'eau a connu une activité halieutique et une convention de partenariat a été signée avec l'AAPPMA La Gaule Forézienne de Balbigny Montrond Saint Etienne pour une gestion déléguée.

L'importante crue de la Loire d'octobre 2024 a nécessité en 2025 quelques travaux de remise en état. La majorité a été assurée par les bénévoles de l'AAPPMA. La FDAAPPMA42 a pris en charge quelques travaux plus conséquents (remise en place des toilettes sèches, etc...).

En 2025, les poissons issus de la vidange du plan d'eau d'Usson en Forez ont été déversés au plan d'eau fédéral des Colons. Voici ci-dessous les détails des poissons issus de ce déversement :

- 350 kg de poissons fourrages (gardons, rotengles et grémilles).
- 100 carpes d'une moyenne de 8 kg,
- 30 kg de sandres.

Les carpes de plus de 10 kgs ont été achetées par un pisciculteur. L'intégralité de la recette financière (1 660 €) a été réintégrée en empoissonnements 2026 dans le plan d'eau d'Usson en Forez, en plus d'un déversement complémentaire effectué par la Fédération et l'AAPPMA (300 kgs de gardons, 200 kgs de carpes, 50 kgs de tanches).



9.2.2.2.7.5 Les aménagements halieutiques réalisés dans le cadre de la CPO

En 2025, la FDAAPPMA42 n'a pas réalisé d'actions d'aménagements ou développement à vocation halieutique dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

9.2.2.2.7.6 Les déversements de poissons :

En plus des déversements de poissons effectués directement par les AAPPMA (voir synthèse des comptes rendus d'activités des associations adhérentes selon les retours d'informations fournis et annexe relative au Fonds Mutualisé de Dotation), la FDAAPPMA42 a réalisé les déversements suivants :

- **Truites arc en ciel :**
 - La Plagnette : 490 kgs déversées (lire ci-dessus) pour 4 019,72 €.
- **Poissons blancs et carnassiers**
 - Plans d'eau de la Maison de la Pêche : 40 kgs de tanches pour 252,78 €

9.2.2.2.7.7 Les actions d'éducation à l'environnement :

Chaque année, la FDAAPPMA42 réalise, dans le cadre de partenariats, des actions d'éducation à l'environnement auprès du public scolaire et centre de loisirs essentiellement.

En 2024, la volumétrie de ces actions avait été plus importante (424 élèves, chiffres d'affaires : 5 260 €).

En 2025, la volumétrie de ces actions a encore augmenté et s'élève à 829 élèves sensibilisés et 13 072€ de chiffres d'affaires.

Partenaires	Nombre d'élèves sensibilisés	Chiffres d'affaires
Roannaise de l'Eau	124 élèves	3 500 €
SYMISOA	168 élèves	4 500 €
SIMACoise	40 élèves	1 750 €
Roannais Agglomération	136 élèves	480 €
Collège Régny	27 élèves	250 €
Ecole Saint Bonnet des Quarts	31 élèves	480 €
Centre Loisirs/Scolaire à la MDPN – Découverte Mare ...	228 enfants	2 112 €
J'aime la Nature Propre	75 élèves	Gratuit (partenariat FDCL)
TOTAL	829 élèves	13 072 €

Les animations scolaires se déroulent en classe et sur le terrain en 2025



9.2.2.2.7.8 Les animations grand public :

La FDAAPPMA42 a réalisé diverses **animations environnement** auprès du grand public en 2025 :

Evènement	Nombre de participants	Chiffres d'affaires
Association MLF	23 enfants et 7 adultes	250€
Fête de l'Eau Roannaise de l'Eau	500 participants	0 €
TOTAL	530 participants	250 €

9.2.2.2.7.9 Les animations pêche :

Une part importante des animations réalisées par la FDAAPPMA42 concerne la découverte et le perfectionnement de certaines techniques de pêche.

Ces animations sont réalisées sous diverses formes, auprès de centres de loisirs mais aussi d'établissements scolaires ou encore de centres médicaux ou associations pour enfants porteurs de handicaps :

Evènement	Nombre d'élèves sensibilisés	Chiffres d'affaires
Centre de loisirs	254 enfants	4 340 €
Etablissements scolaires	189 participants	1 920 €
Entreprises privés	30 participants	500 €
Centres médicaux / associations	26 participants	1 890 €
Grand public	183 participants	3 510 €
Programme animation MDPN	186 participants	2 260€
TOTAL	868 participants	14 420€



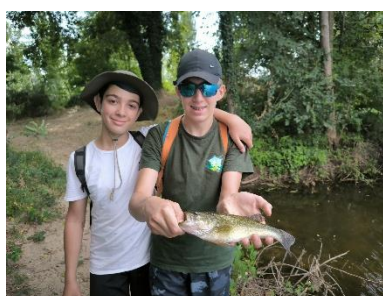
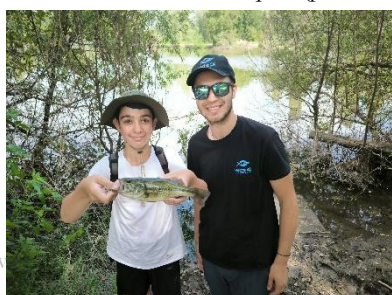
Animations à l'étang fédéral de Cornillon en 2025

9.2.2.2.7.9.1 L'école de pêche fédérale

En 2025, après une année 2024 blanche, l'école de pêche fédérale a repris son activité. Cette école de pêche fédérale a fonctionné sous la conduite de Lubin TARBY.

6 séances se sont déroulées les mercredis après-midi au mois de mai et juin avec un groupe de 8 adolescents.

Nous avons abordé différentes techniques (pêches au coup, feeder, carpe en batterie, carnassiers du bord et en float-tube).



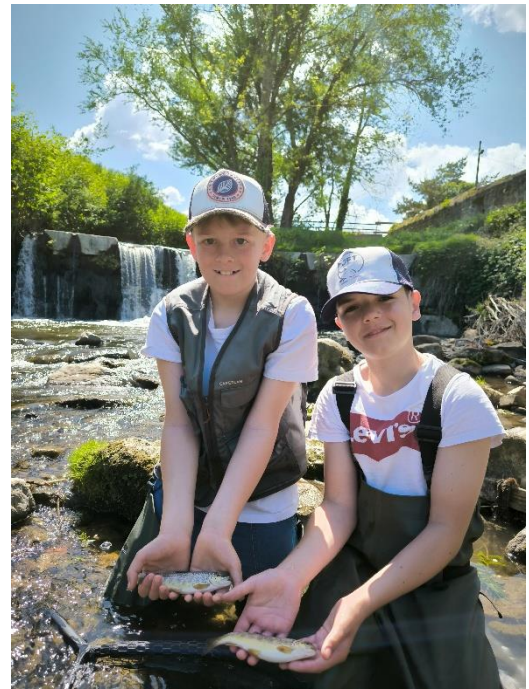


9.2.2.2.7.9.2 Des animations réalisées au cours de *stages ados*

5 stages ont été organisés durant 2 jours consécutifs au printemps, à l'été et à l'automne 2025.

Evènement	Nombre d'élèves sensibilisés	Chiffres d'affaires
Stage Ado Cyprinidés Avril	6	600 €
Stage Ado Salmonidés Avril	4	400€
Stage Ado Cyprinidés Aout	9	900€
Stage Ado Cyprinidés Octobre	8	800€
Stage Ado Carnassiers Octobre	4	200 €
TOTAL	31	2 900€





Stage ados

Stage pour Adolescent en 2025

9.2.2.2.7.9.2.1 Des animations auprès du **grand public**

La FDAAPPMA42 a participé au Vital Sport Décathlon Mably les 6 et 7 septembre 2025. Nous estimons environ à 2500 le nombre de personnes passées sur notre stand. A noter l'animation d'un stand partenarial animé avec les AAPPMA Roanne et région et pêcheurs de truites du Roannais. Cet événement était organisé avec la présence de Caroline CHARLES.



La FDAAPPMA 42 était également présente pour le Salon de Cournon, le RunHandiLoire et a organisé une grande fête de la pêche sur le site de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature. Merci au club partenaires pour leur présences : Club Mouche Loire Forez, Club Pêche Sportive Forez Velay, Carna Crew du Gardon Forézien, Comité Départementales des pêches sportives de la Loire, bénévoles des AAPPMA de Saint-Chamond-Gier-Pilat-Pêche et du Gardon Forézien.



Fête de la Pêche en 2025

Toutes ces animations sont aidées financièrement par la **Région Auvergne Rhône-Alpes** qui subventionne le temps de travail dédié à hauteur de 30 %.

En dehors de cette subvention (**15 221 €** en 2025), les **recettes** réalisées pour l'ensemble du volet animation pêche et éducation à l'environnement s'élève à **31 842 €**.



Quelques chiffres... pour 2025

- **5682 personnes touchées durant les animations 2025** (4 063 en 2024 ; 4 059 en 2023)
- **5 875 poissons capturés durant les animations (4 969 en 2024 ; 3 256 en 2023)**
- **206 demi-journées animateurs salariés** (117 en 2024 ; 103 en 2023) + **75 demi-journées stagiaires** (106 en 2024 ; 83 en 2023)

9.2.2.2.8 Les actions liées au développement du tourisme halieutique :

Le travail de développement du tourisme halieutique a globalement peu avancé mais la commission développement du Tourisme Halieutique a souhaité recentrer et concentrer son travail en 2025 autour de l'outil existant qu'est la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature.

Elle avait proposé au Conseil d'Administration une réflexion autour de la nécessité d'une valorisation de cet outil à l'échelle départementale afin qu'il puisse autant que possible obtenir cette dimension.

Un travail a ainsi été réalisé autour du programme d'animation décentralisé de St Just St Rambert mais aussi avec l'arrivée de Caroline CHARLES sur les aspects liés à la communication de la MDPN. Popur la seconde année consécutive (après 2024), cette stratégie a été suivie.

Christian LACOMBE est désormais l'élu référent de la FDAAPPMA42 pour cette commission.



9.2.2.2.8.1 Les évènements et concours halieutiques :

La FDAAPPMA42 a organisé en 2025, 5 manches du Junior Fishing Tour (1 autre ayant lieu en 2026 pour cette seconde édition) :

- Le 22 mars 2025 au plan d'eau de la Cotille ayant réuni 18 participants – Seconde manche JFT LEURRES 24/25
- Le 12 avril 2025 au plan d'eau des Blondières ayant réuni 12 participants - Seconde manche JTF COUP 24/25
- Le 04 octobre 2025 ayant réuni 15 participants – Première manche JFT LEURRES 25/26
- Le 18 octobre 2025 au plan d'eau de Montverdun ayant réuni 12 participants – Première manche JFT COUP 25/26
- Le 08 novembre 2025 au plan d'eau de la Plagnette ayant réuni 13 participants - Seconde manche JFT LEURRES 25/26



Les compétiteurs... en action - JFT 2025



En 2025 nous avons également coorganisé une compétition de pêche en bateau sur les lacs de Grangent et Lavalette les 14 et 15 juin 2025 avec la Fédération de pêche de Haute-Loire. Ce sont 13 équipes de 2 pêcheurs qui ont participé à cette seconde édition de la Loire Predator Cup.



9.2.2.2.9 L'information du public :

La FDAAPPMA42 a recruté en septembre 2024, à la suite de la démission de Sylver BISCARAT, une chargée de communication en la personne de Caroline CHARLES.

Celle-ci a travaillé à la définition d'un **plan de communication pour 2025**, en lien étroit avec la commission communication de la FDAAPPMA42 qui a soumis à l'approbation du Conseil d'Administration sa proposition d'actions.

Il se présente en deux parties, avec deux entités de communication :

- La **Fédération de Pêche de la Loire** d'une part pour toute la communication institutionnelle ainsi qu'auprès des pêcheurs (réglementation, parcours de pêche, empoissonnements...)
- La **Maison Départementale de la Pêche et de la Nature**, pour toute la communication relative au volet animation / promotion.

Au-delà du travail réalisé pour définir ce plan, la FDAAPPMA42 a œuvré pour faire vivre ses outils de communication.

9.2.2.2.9.1 La communication digitale :

La FDAAPPMA42 dispose de divers **outils digitaux**, à savoir :

Un site internet, l'outil « Eolas » pour le mailing, une page Facebook, un compte Youtube, un compte Instagram, un compte Flickr.

Ci-dessous, quelques éléments synthétiques (chiffres du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025) :

Facebook : Abonnés : 7021 – soit 1414 abonnés en plus

- Nombre de vues : **1 934 170**
- Couverture : **1 938 947**
- Interactions avec le contenu : **16 600**
- Clics sur un lien : **3521**
- Visites : **62 541**
- Nombre publications : **201**
- Nombres de mentions j'aime : **6110**
- Nombre de commentaires : **380**

Youtube : Nombre followers : 497 abonnés (+44)

- Nombre vidéos : + **3** vidéos en 2025
- **1572** vues – 2024 : 3632 mais sur 6 vidéos (-**56.72** % par rapport à 2024)
- Durée de visionnage : **78,9h**
- + **44** abonnés

Instagram : Followers actuellement 1081 + 137

- Nombre de publications : **199**
- Nombre de j'aime : **4295**
- Nombre de commentaires : **65**

La rédaction des publications et la modération a été réalisée en quasi-totalité par Caroline CHARLES en 2025.

En 2025, la FDAAPPMA42 a réalisé des campagnes d'emailing auprès des adhérents. Ceux-ci sont résumés ci-après :

E-mailing : 31 en 2026

Taux d'ouverture moyen : **40,40%**

Taux de clic moyen : **2,52 %**

Nombre total de destinataires : **300 086**

Date	Objet	Mails reçus	Taux d'ouverture	Taux de clics
09/01/2025	Animations MDPN janvier 2025	8957	37,37%	2,87%
15/01/2025	Initiation montage de mouches - il reste encore des places	8982	39,28%	3,54%
12/02/2025	Février-Mars - fabrication de piège contre le frelon asiatique et initiation pêche à la mouche	9088	44,54%	6,89%
21/02/2025	Nouveau point de vente pour les tickets de réservoir mouche à Usson-en-Forez	9151	43,56%	1,38%
06/03/2025	Bonne ouverture de pêche à la truite à tous !	9362	40,44%	10,22%
11/03/2025	Encore une place pour le Junior Fishing Tour le samedi 22 mars	9685	38,53%	1,23%
18/03/2025	Initiations pêche au coup - pêche de la truite en famille	9533	30,59%	4,66%
26/03/2025	Stages ados - cyprinidés et salmonidés vacances d'avril	9831	40,29%	2,35%
15/04/2025	Fête de la pêche le dimanche 1er juin	3494	34,43%	2,95%
18/04/2025	Dernières places pour les stages ados des vacances	1850	34,89%	1,95%
30/04/2025	Brocante pêche fête de la pêche	10389	34,83%	2,68%
13/05/2025	Fête de la pêche - brocante et initiations pêche - réservez vite	10678	35,99%	4,42%
15/05/2025	Loire Predator Cup - Il reste des places !	6341	41,60%	1,29%
26/05/2025	Dernière semaine avant la fête de la pêche	10726	34,92%	2,80%
05/06/2025	Déstockage plan d'eau Usson en Forez - du 7 juin au 13 juin mouche et 14-15 juin appâts	10994	35,77%	1,58%
24/06/2025	Pass Région - jusqu'au 31 août pour en bénéficier	9233	41,14%	2,79%
08/07/2025	Animations pêche - occupez-vous cet été	9335	41,37%	3,88%
24/07/2025	Animations pêche en août - ouvertes aux enfants dès 3 ans	9488	40,50%	3,15%
20/08/2025	Nouvel arrêté de restriction des usages de l'eau - passage en CRISE du bassin versant du Lignon	6988	58,00%	5,30%
22/08/2025	Arrêté sécheresse - mise à jour de la situation au 22 août 2025	7014	52,30%	2,70%
26/08/2025	Junior Fishing Tour - coup et leurres - 1ère manche leurres le 4 octobre	9909	44,66%	1,04%
02/09/2025	Offre d'automne - profitez de la carte personne majeure à moitié prix	12236	28,42%	1,93%
11/09/2025	Réouverture du réservoir pêche à la mouche de Noirétable	12380	36,80%	1,67%
24/09/2025	Inscription au Junior Fishing Tour - dernière ligne droite	11731	26,52%	1,09%
30/09/2025	INFO IMPORTANTE - réservoir de Noirétable réservé le 25 octobre et le 16 novembre	12278	29,41%	0,47%
17/10/2025	Tous à la pêche pendant les vacances	12355	23,82%	1,16%
22/10/2025	Le 25 octobre et le 16 novembre le réservoir de Noirétable ne sera pas accessible à la pêche	8826	29,42%	0,69%
30/10/2025	Inscrivez vos enfants à la seconde manche du Junior Fishing Tour	12173	25,56%	0,80%
03/11/2025	Animation observation frayères à truites - vendredi 14 novembre	12053	26,52%	1,19%
12/11/2025	Concours photo - La pêche à travers les saisons dans la Loire	12522	30,83%	2,44%
17/11/2025	Forum de la Pêche gardon forézien	12504	34,03%	1,46%
		300086	40,40%	2,52%

9.2.2.2.9.2 Relations presse

La FDAAPPMA42 a également rédigé divers communiqués de presse :

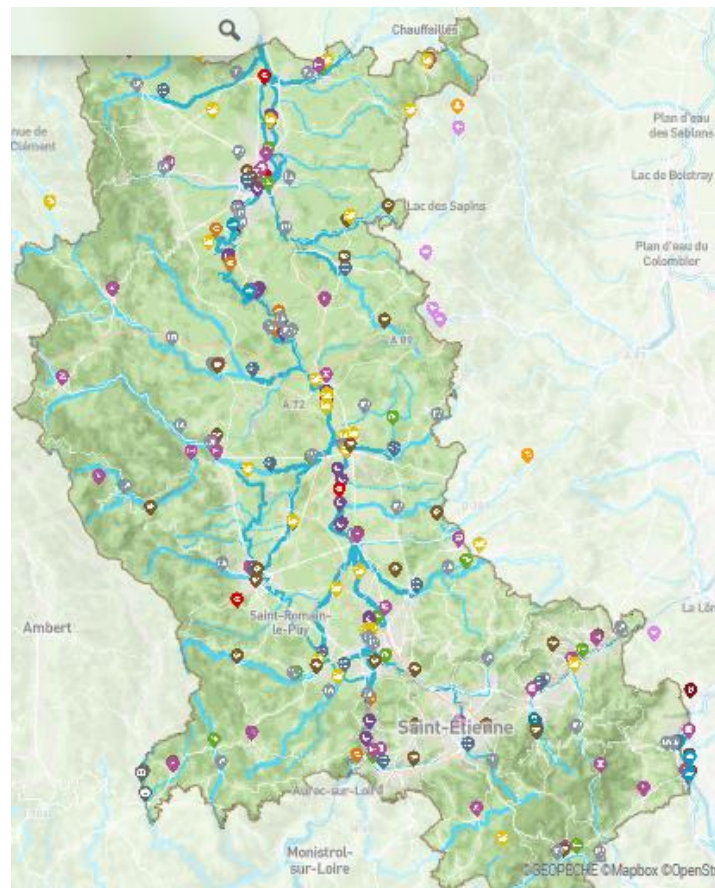
Communiqués de presse : 12 communiqués en 2025

- Le 29/01 - Visite de la région à la maison départementale de la pêche et de la nature de la Loire le 31/01
- Le 7/02 - Nouvelle saison pour la maison départementale de la pêche et de la nature
- Le 11/02 - Ouverture de la pêche à la truite et nouvelle saison pour la maison départementale de la pêche et de la nature
- Le 22/04 - Ouverture de la pêche du brochet le samedi 26 avril
- Le 14/05 - Assemblée générale Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique - samedi 24 mai
- Le 09/06 - Loire Predator cup - compétition pêche en bateau en binôme – Grangent et Lavalette 14-15 juin
- Le 23/05 - Fête de la pêche - dimanche 1er juin à la Maison départementale de la pêche et de la nature de Saint-Just Saint-Rambert
- Le 27/09 - Stage jeunes pêche à la mouche les 25 et 26 octobre
- Le 22/10 - La MDPN propose une journée d'Halloween "Fish moi la trouille"
- Le 06/11 –relatif à la réparation du préjudice écologique causé par un méthaniseur sur la Vidrèsonne
- Le 20/11 - La fédération de pêche de la Loire partenaire du salon des pêches de Saint-Etienne 2026
- Le 17/12 - mercredi 17 décembre lancement des cartes de pêche 2026

En 2023 a été mis en place l'outil **Géopêche**, disponible directement *via* le site Web de la FDAAPPMA42.

Cet outil mis à disposition des pêcheurs est en réalité une carte interactive qui permet d'accéder à diverses informations sur les parcours de pêche, les accès, la réglementation, etc....

Le temps de travail dédié à l'implémentation des données est très conséquent et sera réalisé / complété en 2025, au fil de l'eau.



Capture d'écran de l'outil Géopêche disponible sur le site www.peche42.fr

9.2.2.2.9.3 Le dépliant de pêche annuel

Comme chaque année, le **dépliant pêche annuel** a été élaboré par le service développement (Caroline CHARLES en fin d'année 2025 pour la saison de pêche 2026). Il est nécessaire de préciser que la Fédération a attendu cette année le « feu vert » de la DDT pour valider le bon à tirer et donner l'ordre d'impression chez l'imprimeur en raison de l'attente de la DDT au sujet du projet de changement de catégories piscicoles de certains cours d'eau.

Le projet de dépliant a été bâti sur la base des projets d'arrêté et non sur l'arrêté définitif qui lui a été signé que le 6 janvier 2026.

Ce dépliant, édité en fin d'année 2025 à 13 000 exemplaires est distribué aux pêcheurs *via* les Points Relais Fédéraux, mais aussi lors de salons ou événementiels.

Il est prévu en 2026 une réflexion spécifique sur un nouveau modèle pour 2027.



9.2.2.2.9.4 La newsletter d'information

Mise en page par l'ARPARA puis remodelée par la FDAAPPMA42 en cours d'année 2024, cette newsletter était rédigée par l'ensemble des services de la FDAAPPMA42 en début d'année puis désormais par Caroline CHARLES.

En 2025, 1 newsletter d'informations a été rédigée (en septembre 2025 - + de pages : 20 pages).



Chaque newsletter d'information débute par un édito du président

9.2.2.2.10 Les outils de planification :

Ce travail a été mené au cours de l'année 2024 essentiellement par 3 salariés, à savoir : Pierre GRES, Vincent GARNIER et Mathieu SCARAMUZZI.

Il a consisté au suivi des différents **Contrats Territoriaux (CT)** ou **Accords de territoires existants** sur le département. Il est nécessaire de rappeler que chaque CT est suivi par un **binôme référent** « élu référent / salarié référent » qui a vocation à participer aux diverses réunions (COPII, COTECH) pour représenter la FDAAPPMA42 et défendre les intérêts des milieux aquatiques.

Beaucoup de réunions ont été assurées soit par l'un soit par l'autre en raison des disponibilités de temps parfois affaiblies. Ces réunions sont souvent nombreuses et chronophages.

Ci-dessous figure la liste des différents contrats existants avec les contacts des différents techniciens et chargés de missions qui peuvent être des interlocuteurs des AAPPMA.

Nom	Structure	adresse	CP	commune	Contact	poste	téléphone	mail
CT MARE BONSON ET AFFLUENTS	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION	17 boulevard de la préfecture CS 30211	42605	MONTBRISON CEDEX	M. Romain FIORE	Technicien de rivières	Tél. 04 26 24 73 05 – 06 75 40 29 49	romainfiore@loireforez.fr
					M. Anthony EGEA	Technicien de rivières	Tél. 06.79.94.42.09	anthonyegea@loireforez.fr
					M. Rodrigue BARJON	Technicien de rivières	Tél. 04 26 24 73 04 – Port. 06 45 38 05 54	rodriguebarjon@loireforez.fr
M. Paul BERTHET					Chargé de mission	Tél. 04 26 24 73 01 – Port. 06 24 60 23 09	paulberthet@loireforez.fr	
Mr Fred MARTEIL					Animateur Natura 2000	04 26 24 73 22 / 06 07 82 62 60	fredericmarteil@loireforez.fr	
M. Rémi VEGARA					Technicien de rivières		franckboucharat@loireforez.fr	
CT LIGNON ANZON ET VIZEZY					M Cédric TAVAUD	Technicien de rivières	Tél. 04 26 24 73 03 – Port. 07 86 01 56 29	cedrictavaud@loireforez.fr
Ens des CT	SAINT ETIENNE METROPOLE	assainissement et rivières Rivières et gestion des crues; 2, AV Gruner	42006	saint Etienne	M. François DELORME	Responsable ensemble du Service rivière		francois.delorme@saint-etienne-metropole.fr
CT GIER					M. Julien PADET	Chargé de mission Gier	T 04 27 40 56 08 P 06 25 32 01 71	julien.padet@saint-etienne-metropole.fr
					M. Julien GRIMAL	Technicien de rivières Gier	T 04 77 19 18 44 P 06 26 66 23 30	j.grimal@aggllo-st-etienne.fr
CT ONDAINE LIZERON ET FURAN					M. Michael VIAL	Technicien de Rivière ONDAINE- LIZERON	T 04 77 48 79 66 P 06 17 44 30 67	michael.vial@saint-etienne-metropole.fr
					Mme Maud PONCET	Chargée de mission Ondaine et Furan	T 04 77 34 53 96 P 06 19 78 12 58	maud.poncet@saint-etienne-metropole.fr
					Jean-Sébastien HERNANDEZ	Technicien de Rivière Furan	T 0477487966 P 0646565972	jean-sebastien.hernandez@saint-etienne-metropole.fr
M. Jérôme BOUTIGNY	Chargé de mission Ouvrages de gestion des crues	T 04 77 34 54 33 P 06 18 13 72 70	jerome.boutigny@saint-etienne-metropole.fr					
CT Loire et affluents Vellaves	EPAGE LOIRE LIGNON	35 bis rue d'Annonay	43190	TENCE	M. Jonathan RUSSIER	Animateur	Tel : 04 15 38 00 65 / 06 07 24 67 34	jonathan.russier@epageloirelignon.fr
					M. Martin RIZAND	Technicien	tél 04 71 65 49 49 portable: 06 07 24 67 34	martin.rizand@epageloirelignon.fr
					M Etienne GRES	Technicien Ance Andrable Arzon	tel :06 82 27 45 88	etienne.gres@epageloirelignon.fr
CT Coise	SIMA COISE	1 passage du Cloître	42330	SAINT GALMIER	M François DUPEYRON	Technicien rivière	04 77 52 54 57/ 06 19 68 26 29	s.chossonnery@sima-coise.fr
					Mme Oriane DELOLME	Aniatrice eau et agriculture		animeauagri@sima-coise.fr
					Mme Capucine DESSEZ	Animatrice gestion quantitative	04 77 52 54 57 / 06 78 46 21 98	gestionquanti@sima-coise.fr
					Mme Maryline THOLLOT	Chargée de mission et directeur SPANC	04 77 52 54 57 06 85 13 79 78	m.thollot@sima-coise.fr

Liste des Contrats territoriaux dans lesquels la fédération s'est impliquée en 2023

CT Bernard Revoute Loise Toranche BRLT	SMAELT	11 av. Jean Jaurès	42110	FEURS	Mme Amandine BUJON	Chargée de mission contrat de rivière	04 77 26 31 44 / 06 45 39 34 79	direction@smalt.fr
					M. Xavier De Villele	Technicien de rivières		technique@smalt.fr
CT Loire aval Villerest et Affluents Rive Droite (Rhins RT) et Rive Gauche (Renaison, Teyssonne, O, M, U, A)	ROANNAISE DE L'EAU	63 rue Jean Jaurès CS 30215	42313	ROANNE cedex	Mme Marion GIBERT	Chargée de mission des 2 CT	04 77 68 97 48 06 85 66 02 98	mgibert@roannaise-de-leau.fr
					M. Bernard FLACHAT	Technicien de rivières RG RTOM	Téléphone 04 26 24 90 41 / 06 80 03 05 40	bflachat@roannaise-de-leau.fr
					M. Joffrey ROCHE	Technicien de rivières RG RTOM	04 26 24 90 41 / 06 03 24 38 26	jroche@roannaise-de-leau.fr
					M. Sylvain GARCIA	Technicien de rivières RD RRT	Mobile : 06 43 43 89 56	sgarcia@roannaise-de-leau.fr
					M; Luc TISSOT	Technicien de rivières RD RRT	06 20 09 32 38	ltissot@roannaise-de-leau.fr
					Mme Audrey CHAPEL GUILLOT	responsable Pôle Travaux Milieux Aquatiques	06 43 43 84 98	achapelguillot@roannaise-de-leau.fr
CT Sornin ET JARNOSSIN	SYMISOA	321 rue de Marigny	42720	POUILLY SOUS CHARLIEU	M. Jérôme DERIGON	Technicien de rivières	Fixe: 04.77.60.97.91 / Port: 06.71.58.46.94	j.derigon@symisoa.fr
					Mme Céline DECHAVANNE	Directrice	04 77 60 97 91	c.dechavanne@symisoa.fr
CT VALLONS RHODANIENS ET CANCE DEOME	SYNDICAT MIXTE DES TROIS RIVIERES	Château de la Lombardière B.P.9	07431	DAVEZIEUX	M. Frédéric DE ANGELIS	Technicien de rivière	04 75 67 66 75 – mobile : 06 08 02 42 49	f.deangelis@3rivieres.fr
					M. Guillaume DUFAUD	Chargé de mission	Tél. : 04-75-67-66-75	dufaud@3rivieres.fr
CT AIX ISABLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES AIX ISABLE	28 rue Robert Lugnier	42260	ST GERMAIN LAVAL	M. Xavier DEVILLELE	Chargé de mission rivières	06 87 48 53 07	riviere.aix@ccvai.fr

9.2.2.2.11 La police de l'eau et des milieux :

Ce travail historiquement réalisé par Sabine BESSIN avant son départ a été repris par Vincent GARNIER.

En 2025, la FDAAPPMA42 a travaillé sur **plusieurs dossiers contentieux** principalement à savoir :

- Le suivi de la pollution survenue à deux reprises sur le Dorlay au niveau de l'usine de traitement des eaux en aval du barrage de la Terrasse sur Dorlay. **Cette affaire est en cours**, la FDAAPPMA42 a fait réaliser l'évaluation du préjudice écologique de cette importante pollution (2024). Elle a, à la demande du procureur, réalisé des propositions de réparation du préjudice écologique, en Nature, par le biais de travaux pouvant être réalisés directement en cours d'eau. La FDAAPPMA42 est accompagnée sur ce dossier par le cabinet d'avocat Lexion Avocats (Ex Green Law) ;
- Le suivi de la pollution du Valchérie ayant causé une importante mortalité piscicole également. **Pour cette affaire également en cours**, l'évaluation du préjudice écologique a été finalisée en 2025 et parallèlement, à l'instar du travail réalisé sur le Dorlay, une proposition de réparation en Nature a été réalisée (notamment travaux de continuité écologique). Ce dossier impliquant les mêmes interlocuteurs que le dossier du Dorlay, le procureur souhaite les traiter ensemble. Nous sommes à l'écoute de ses directives à ce sujet.
- La pollution survenue sur la Vidrèsonne en raison d'un dysfonctionnement d'une usine de méthanisation. Pour cette affaire, le parquet avait initialement décidé de traiter cette affaire par le biais d'une composition pénale, à la demande du procureur. Dans ce cadre, la FDAAPPMA42 avait fait réaliser l'évaluation du préjudice écologique et avait parallèlement travaillé à une proposition de réparation du préjudice écologique. Cette affaire s'est finalisée en 2025 par la signature d'un contrat de fiducie environnementale. La FDAAPPMA42 s'est faite accompagner par le cabinet d'avocat Helios Avocats. La Fédération a obtenu un dédommagement à hauteur de 30 000 €. Cette somme permettra de couvrir l'intégralité des frais avancés jusqu'à présent (frais d'expertise, travail...), les frais de gestion de la fiducie. Le reliquat sera quant à lui reversé intégralement à Loire Forez Agglomération, responsable gémapien pour des travaux sur le cours d'eau ayant été identifiés dans un programme de réparation en Nature. **Cette affaire est close**, il ne reste désormais plus qu'à gérer la fiducie et les aspects comptables ;
- La dégradation d'une tourbière par un particulier sur la commune de Chalmazel Jeansagnière. Dans le cadre de cette affaire, la FDAAPPMA42 a déposé une plainte, seule, après avoir proposé de s'associer avec d'autres associations qui ont préféré réaliser une action parallèle. Une audience avait eu lieu mais le tribunal s'était finalement jugé incompétent pour traiter l'affaire. Dans ce cadre, l'affaire a été repoussée à une nouvelle audience qui a été traitée le 15 juillet 2025 par plusieurs juges car le mis en cause a commis diverses infractions relevant du code de l'environnement mais aussi du code de l'urbanisme. Le jugement a été rendu. **Il est favorable à la Fédération**, toutefois nous n'avons pas reçu à ce jour le verdict complet. Nous attendons sa réception pour une décision définitive. Toutefois, pour ne pas perdre le bénéfice d'un appel possible, les délais impartis étant restreints, **la FDAAPPMA42 a fait procéder à un appel de la décision**.
- Une pollution survenue sur le Furet (et le Furan ensuite) en raison de l'échappement vers le milieu naturel de produits chimiques d'une usine. La FDAAPPMA42 avait **déposé plainte et s'est constituée partie civile**. Nous avons fait en interne l'évaluation du préjudice écologique d'une part et sommes en attente d'un positionnement de Saint Etienne Métropole à propos d'une éventuelle décision commune de proposer une participation pour une réparation en Nature de la pollution. A connaissance de cette décision, la FDAAPPMA42 finalisera cette annexe avec cette proposition et remettra au procureur conduisant ce dossier l'ensemble.
- Un recours au **tribunal administratif** au raison de dérogations préfectorales accordées par Mme la préfète de la Loire pour épandre des fertilisants azotés sur la zone vulnérable nitrates du département. Après un premier recours en référé qui visait à faire suspendre la décision d'un troisième arrêté qui avait été pris par Mme la préfète sans consultation préalable du CODERST, pourtant nécessaire, les effets de l'arrêté s'étaient éteints puisqu'aucune date n'avait été disponible au TA de Lyon avant la fin de l'échéance de l'arrêté. Cependant, la FDAAPPMA42 a réalisé un nouveau recours, toujours au Tribunal administratif de Lyon, en référé et au fond concernant le 4^{ème} arrêté. Le rendu en référé a échoué en raison de l'absence de démonstration, aux yeux du juge, du caractère d'urgence. **Toutefois, le rendu au fond sera rendu prochainement**. Ce dossier fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Fédération Nationale pour la Pêche en France.

Pour des raisons évidentes de confidentialité mais aussi parce que certaines affaires sont en cours de traitement par la police de l'Eau (OFB, DDT), également parce que des choix stratégiques ne sont pas encore définis quant à la manière la plus efficiente de traiter certains dossiers, il est délicat d'amener plus d'éléments de compréhension dans ce rapport d'activité.

Toutefois, la FDAAPPMA42 peut affirmer sa volonté de lutter contre toutes formes de dégradation des milieux aquatiques.

Il est nécessaire de rappeler qu'une affaire a été traitée en fin d'année 2024 (Affaire Arthaud Butin) pour une ancienne pollution sur le Boën, dans le cadre d'un appel de décision. Nous sommes dans l'attente du délibéré dans cette affaire (inconnue à ce jour, après de multiples décisions reportées).

Récemment, la FDAAPPMA42 a été déboutée en appel concernant une pollution du le ruisseau du Fayen sur la commune de Véranne. La FDAAPPMA42 avait interjeté appel d'une décision prise en première instance qui lui avait été favorable.

Enfin, notons un contentieux qui s'est finalisé en 2025 avec l'ancien voisin de la Fédération (entreprise Durançon) a été traitée et le délibéré a été rendu en faveur de la FDAAPPMA42 et d'autres plaignants (salariés et bénévoles de la FDAAPPMA42) pour des dégradations de biens (véhicules) en raison de l'émission de goutelles de peinture ou assimilés. L'affaire est close et les condamnations ont été réglées à chaque bénéficiaire.

9.2.2.2.12 La police de la pêche :

Ce travail statutaire est mené sous la responsabilité du chargé de développement Baptiste DUCERT qui travaille en binôme avec Bernard RIEUX, vice-président de la FDAAPPMA42 sur cette thématique.

Il est important de rappeler qu'en 2025, la FDAAPPMA42 a réalisé cette mission grâce à l'**aide incontournable d'une garderie bénévole** composée de 13 personnes assermentées dont :

- 6 sur le secteur Nord ;
- 5 sur le secteur Centre ;
- 2 sur le secteur Sud.

Le travail de police de la pêche consiste à :

- structurer sur le terrain l'organisation selon les décisions du Conseil d'Administration, en respectant le principe défini des 3 secteurs géographiques ;
- réaliser les démarches administratives pour les agréments des gardes pêche particuliers des AAPPMA et de la FDAAPPMA42 ;
- mettre en place et entretenir les relations partenariales pouvant permettre une plus grande efficacité pour les missions de police de la pêche ;
- réaliser le travail de surveillance sur le terrain selon de plan de contrôle défini annuellement ;
- rédiger puis suivre les procédures en cas d'infractions constatées.

Il vient en appui aux actions de surveillance qui sont également menées par les AAPPMA qui disposent d'obligation statutaires à ce sujet.

En 2024, une convention de partenariat a été signée avec la gendarmerie pour des missions de surveillance de police de la pêche entre autres. Le premier bilan de ce partenariat qui a été réalisé en fin d'année 2024 s'est avéré particulièrement positif et il avait été décidé de s'inscrire dans la continuité pour 2025.

Au sein de la FDAAPPMA42, **2 salariés sont assermentés**. Baptiste DUCERT et Lubin TARBY ont réalisé des missions sur le terrain en 2025 pour une volumétrie de 285 heures au total.

Au cours de l'année 2025, voici **quelques chiffres** relatifs à cette mission :

- 35 **procès-verbaux dressés sur les eaux libres** (59 en 2024, 31 en 2023), plus 2 par une Police Municipale et 1 par la Gendarmerie.
- 3 **constats d'incivilités rédigés sur les eaux closes** (9 en 2024, 3 en 2023) ;
- 1 394 **pêcheurs contrôlés** (2 301 en 2024, 1 304 en 2023) ;
- 1610.5 **heures de surveillance de terrain** (2 306 en 2024 ; 1436 en 2023), dont 1 325.5 heures **bénévoles et 285 heures salariés** dont 176 h de nuit
- 40 h de surveillance en bateau (barrages Grangent et Villerest) – 70 heures en 2024
- 262 h de surveillance avec les brigades de gendarmerie au cours de 20 sorties (277 en 2024, 19 sorties).
- 0 h de surveillance avec l'OFB (0 sortie)
- 23 500 **kms parcourus** (22 700 kms en 2024).



Police de la pêche en partenariat avec la gendarmerie dans le cadre de la convention existante

9.2.2.2.13 Les travaux sur les milieux :

En 2025, de nombreux sauvetages avant travaux ont été réalisés par la FDAAPPMA42. Ceux-ci consistent à pêcher à l'électricité, par épuisement du stock piscicole, les poissons présents sur la zone d'emprise des travaux. Ces pêches électriques sont rendues obligatoires par les services administratifs en charge de l'instruction des dossiers. Voici la liste ci-dessous :

TA FNPF	Référent	Nom Action	année	Date Demande	N° devis FD	Pétitionnaire	Début terrain
MAASauv	BD	Sauvetage - point suppl. Canal du Forez février mars 2025	2025	12/03/25	PEL2025-013	SMIF	15/02/25
MAASauv	PG	Sauvetage Gier Lit et berges pt la Rive Grand Croix- GUINTOLI - Mars 2025 (AO Gier)	2025	20/03/25	1/2025-ASRI-0003	GUINTOLI	24/03/25
MAASauv	PG	Sauvetage AO ASRI - 0003 SEM 2025 (Gier Duralex 12 mai 2025)	2025	28/03/25	2/ 2025-ASRI-0003	SEM	12/05/25
MAASauv	PG	Sauvetage EIFFAGE -AO ASRI - 0003 SEM 2025 (Gier Grand Croix, à l'amont du Pont de la RM106 - 26 mai 2025)	2025	04/04/25	3/ 2025-ASRI-0003	EIFFAGE	26/05/25
MAASauv	PG	Sauvetage SOBECA - Dunerette ST Régis du Coin - mai 2025	2025	14/04/25	PEL2025-015	SOBECA	12/05/25
MAASauv	PG	Sauvetage TREMATP - Furan Ventellerie Planfoy - mai 2025	2025	22/04/25	PEL2025-016	TREMATP	06/05/25
MAASauv	PG	Sauvetage SUEZ Dorlay moulin Roué seuil hydrométrie 16 juin 2025	2025	22/04/25	PEL2025-017	SUEZ	16/06/25
MAASauv	PG	Sauvetage LMTP Ondaine aval Puit Marais (trx SEM) juin 2025	2025	25/04/25	PEL2025-018	LMTP	03/06/25
MAASauv	PG	Sauvetage COIRO TP - Gier La Valla Les Sagnes (réfection pont) 30 juin ou 07 Juillet 2025	2025	08/05/25	PEL2025-019	COIRO TP	07/07/25
MAASauv	PG	Sauvetage Fourrel Régrillon Pélussin Juin 2025	2025	19/05/25	PEL2025-020	FOUREL Ph	23/06/25
MAASauv	PG	Sauvetage Valencize et Régrillon Pont de Chorieux réponse AO CD42 TP Pélussin Juillet 2025	2025	23/05/25	PEL2025-021	MONTAGNIER TP	30/06/25
MAASauv	PG	Sauvetage LMTP Ondonon Puit Marais (reprise du chantier de trx SEM) septembre 2025	2025	13/06/25	PEL2025-018ter	LMTP	01/09/25
MAASauv	PG	Sauvetage Ondaine Trablaine conduite AEP SEM - LMTP - juillet 2025	2025	18/06/25	AO ASRI 2025	LMTP	21/07/25
MAASauv	PG	Sauvetage Janon et Ricolin trx échangeur la Varizelle 2024/ report 2025 EIFFAGE	2025	19/06/25	PEL2024-010 et AO ASRI 2025	EIFFAGE	11/07/25
MAASauv	PG	Sauvetage LMTP Ondonon Puit Marais (trx SEM) 02-07- 2025 Urgence 2eme intervention	2025	02/07/25	PEL2025-018bis	LMTP	02/07/25
MAASauv	PG	Sauvetage EIFFAGE -AO ASRI - 0003 SEM 2025 (Gier Grand Croix, amont Ets Tardy, sept 2025)	2025	04/07/25	4/ 2025-ASRI-0003	EIFFAGE	15/09/25
MAASauv	PG	Sauvetage Momante restaurant Duculty NOUVETRA Juillet 2025	2025	04/07/25	PEL2025-022	NOUVETRA	18/07/25
MAASauv	PG	Sauvetage Valencize Mur Josette Juillet 2025	2025	10/07/25	PEL2025-023	MONTAGNIER TP	28/07/25
MAASauv	PG	Sauvetage Valencize à Chavanay S3R 15-09-2025	2025	29/07/25	PEL2025-024	S3RIV	15/09/25
MAASauv	PG	Sauvetage Riolet, Bourg Argental S3R 25-08-2025	2025	30/07/25	PEL2025-025	S3RIV	25/08/25
MAASauv	PG	Sauvetage NGE - BV Dorlay réfection ponts cf BDC A12445361 (4 OH)	2025	31/07/25	PEL2025-027 à 029 modifié	NGE génie civil	du 08/09 au 06/10/2025
MAASauv	PG	Sauvetage NGE - BV Dorlay réfection ponts cf BDC A12445346 (4 OH)	2025	31/07/25	PEL2025-027 à 029 modifié	NGE génie civil	du 08/09 au 06/10/2025
MAASauv	PG	Sauvetage Dorlay COIRO TP Les Fabriques le 08-09-2025	2025	31/07/25	PEL2025-031	COIRO TP	08/09/25
MAASauv	MS	Sauvetage DEOME_ M. XAVIER Michel le 10-09-2025	2025	27/08/25	PEL2025-032	M. XAVIER Michel et BOTTERO AM.	10/09/25
MAASauv	PG	Sauvetage Onzion à L'HORME - NOUVETRA 22-09-25	2025	07/09/25	PEL2025-033	NOUVETRA	22/09/25
MAASauv	PG	Sauvetage Bassin Mlin Eparvier, Pélussin Marie 29-09-2025	2025	18/09/25	PEL2025-034	Marie PELUSSIN	06/10/25
MAASauv	PG	Sauvetage Bernard Pont Gonon _ MDTP - 08-10-2025	2025	18/09/25	PEL2025-035	MDTP	08/10/25
MAASauv	PG	Sauvetage Valencize Batardeau, Pont de Chorieux Montagnier TP, 29-09-2025	2025	18/09/25	PEL2025-036	MONTAGNIER TP	29/09/25
MAASauv	PG	Sauvetage Déôme St Sauveur Ets QUIBLIER le 07/10/2025	2025	26/09/25	PEL2025-038	QUIBLIER Ets	07/10/25
MAASauv	PG	Sauvetage barrage Doizeux TP Jarez, semaine 07 au 11/10/2025	2025	03/10/25	PEL2025-039	TPJ, DE FREITAS	08/10/25
MAASauv	VG	Sauvetage canal roanne a digoin - 1 journée	2025	13/11/25	PEL2025-041	VNF	

9.2.2.2.14 Les pêches de sauvetage sur le canal du Forez

En 2025, la FDAAPPMA42 n'a pas effectué de sauvetage sur le canal du Forez. En effet, le pétitionnaire (le Département de la Loire) a souhaité laisser la réalisation de ces pêches à un bureau d'études. Toutefois, la prestation n'a pas été du tout satisfaisante et le département et le SMIF ont conclu au cours de l'année 2025 un nouveau mode de partenariat. Celui-ci permet désormais au SMIF de solliciter la FDAAPPMA42 dans le cadre d'un partenariat. Aussi, la FDAAPPMA42 a programmé les opérations de sauvetage piscicoles en 2026.

9.2.2.2.15 Les pêches de sauvetage sur le canal de Roanne à Digoin

En 2025, la FDAAPPMA42 a effectué à la demande de VNF, pétitionnaire des opérations, diverses opérations de sauvetage piscicole.

Le 01/12/2025, la FDAAPPMA42 a effectué un sauvetage sur une poche d'eau de 2000m environ. Cette pêche a permis de sauver environ 2 500 Kgs de poissons se répartissant ainsi :

4. Liste des espèces capturées

N°	Espèce	Nom scientifique	Taille moyenne	Estimation poids total	Plus Gros	Observations
1	BREME	<i>Abramis brama</i>	1.5 kg	1100 kg		
2	SILURE	<i>Silurus glanis</i>	Entre 0.80 à 180 cm	900 kg	180 cm	40/50 kg
3	CARPES	<i>Cyprinus carpio</i>	14 kg	150 kg	18 kg	
4	SANDRES	<i>Sander lucioperca</i>	50 cm	50 kg	75 cm	
5	BROCHET	<i>Esox Lucius</i>	70 cm	100 kg	115 cm	
6	FOURRAGE	Gardons / Rotengle		200 kg		
7	ECREVISSES	<i>Procambarus Clarkii</i>				DESTRUCTION IMMEDIATE

Le 04/12/2025, la FDAAPPMA42 est intervenue pour un sauvetage sur une poche d'eau résiduelle repérée en amont du port de Briennon. Cette pêche a permis de sauver plus d'1,6 tonne de poissons répartis comme suit :

4. Liste des espèces capturées

N°	Espèce	Nom scientifique	Taille moyenne	Estimation poids total	Plus Gros	Observations
1	BREMES	<i>Abramis brama</i>	1.5 kg	1100 kg		
2	SILURES	<i>Silurus glanis</i>	Entre 0.80 à 130 cm	200 kg	130 cm	62 indiv
3	ASPE	<i>Leuciscus aspius</i>	1 kg	1 kg		1 indiv
4	SANDRES	<i>Sander lucioperca</i>	60 cm	85 kg	75 cm	65 indiv
5	BROCHETS	<i>Esox Lucius</i>	70 cm	10 kg	80 cm	4 indiv
6	FOURRAGE	Gardons / Rotengle		200 kg		
7	TANCHES	<i>Tinca tinca</i>	1.5 kg	8 kg		8 indiv
8	PERCHES	<i>Perca fluviatilis</i>	1.5 kg	3 kg		2 indiv

Les bilans complets de ces opérations sont joints en annexes.

A noter, certains poissons exceptionnels capturés lors de ces sauvetages comme en attestent les images ci-dessous :



Figure 1 : Carpe Miroir - estimation 13 kg



Figure 2 : Silure - Estimation 170 cm



Figure 3 : Action de Pêche



Figure 4 : Brochet - 115 cm



Figure 5 : Carpe Commune - Estimation 19 kg



Figure 6 : Carpe Miroir - Estimation 13 kg



Figure 2 : Perche Commune - estimation 1.5 kg



Figure 3 : Aspe - estimation 1 kg

Des remerciements particuliers sont adressés aux bénévoles des AAPPMA Roanne et région, Amis du Sornin et de la Fédération pour ces sauvetages effectués.

Cette synthèse et ce compte-rendu d'activités salariés sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

10 Liste des points relais fédéraux

A la demande de l'AAPPMA « La Gaule Montbrisonnaise », l'Assemblée Générale de la FDAAPPMA42 est sollicitée pour qu'un nouveau marchand d'articles de pêche nouvellement installé puisse vendre des cartes de pêche.

Il s'agit du Magasin suivant :

- Nom : Fishing Anarchy
- Responsable : Clément MULLER
- Adresse : Espace C BRIANT - La Bruyère 42 600 SAVIGNEUX
- Mail : contact@fishing-anarchy.fr
- Tél : 06 49 50 01 10

Ci-dessous figure la liste actuelle des Points Relais Fédéraux (au 25/03/2026) :

ANNEXE 1 : A jour au 25/03/2026

Liste des Points Relais Fédéraux de vente de cartes par internet

VILLE	Point Relais	Adresse	Téléphone	code postal	Date signature convention
ANDREZIEUX BOUTHEON	FISH AND FURIOUS	La Gouyonnière, rue St Exupéry (Face Botanic)	04.77.55.34.65	42160	10/10/2016
BALBIGNY	Tabac le 13	13 rue du 11 Novembre	04.77.28.12.52	42510	08/07/2024
BELMONT DE LA LOIRE	Café de La Terrasse	Place de l'Eglise	04.77.63.76.26	42670	14/10/2016
BELMONT DE LA LOIRE	Tabac Presse Apal	Place du Monument	09 64 27 75 27	42670	09/04/2018
BOEN SUR LIGNON	Bricomarché	ZA Parc de Giraud	04 77 76 19 16	42130	06/07/2020
BOEN SUR LIGNON	Tabac Presse Pays d'Astrée	26 Place de la République	04 77 76 25 32	42130	01/02/2022
BOURG ARGENTAL	Bureau d'information touristique	18, place Liberté	04.77.39.63.49	42220	<i>cf. convention OT du Pilat Rhodanien (avril 2017)</i>
BOURG ARGENTAL	Tabac Tallobre	10, place Armeville	04.77.39.65.30	42220	08/11/2016
BOURG DE THIZY	Café de La Croisée	27, route de Roanne	06.63.27.18.65	69240	14/10/2016
CHALMAZEL	Au panier d' Chalma	2, rue du Rochat	04.77.24.54.84	42 920	08/12/2025
CHARLIEU	Maison de la Presse	11 rue Jean Morel	09 64 00 51 06	42190	20/05/2025
HAZELLES SUR LYON	Pallandre SARL	3, carrefour St Roch	04.77.54.25.73	42140	06/10/2016
FEURS	Bureau d'information touristique	Place Drivet	04.77.26.05.27	42110	<i>cf. convention OT Forez Est (2017)</i>
LA GRAND CROIX	TABAC SNC BOIT	21 Rue Jean Jaurès	07 83 48 10 40	42420	02/07/2020
LA PACAUDIERE	Jardinerie Kiriél (SARL SORODIAB)	ZA de Canillat	04.77.64.35.08	42310	28/04/2016
MABLY	Décathlon	Les Buttes	04.77.23.26.80	42300	15/09/2022
MACLAS	Tabac Presse Le Mont Pilat	3 Route de Pélussin	04.74.87.38.31	42520	02/07/2020
MONTBRISON	Maison du Tourisme	Place Eugène Beaume	04.77.96.08.69	42600	28/04/2017

MONTBRISON – Loire Forez	Bureau d'information touristique itinérant	Territoire Loire Forez1			<i>Avenant à la convention avec OT Loire Forez 28/06/2022</i>
MONTBRISON	Roche Pêche	7, Bd Carnot	04.77.58.66.54	42600	05/10/2016
MONTROND LES BAINS	Bureau d'information touristique (Office de Tourisme Forez Est)	Avenue des sources	04.77.94.64.74	42210	<i>Cf. convention OT Forez est 01/06/2017</i>
NEULISE	Bistrot de la Place	6 Place de Flandre	04.77.62.41.58	42590	08/12/2020
NOIRETABLE	NCS INFORMATIQUE	9 Rue Claude Peurrière	04.77.24.76.04	42440	01/2023
PANISSIERES	Bureau d'information touristique	1, rue République	04.77.28.67.70	42360	<i>Cf. convention OT Forez Est (2017)</i>
PELUSSIN	Maison du Tourisme de Pélussin	Maison du Parc, Moulin de Virieu	04.74.87.52.00	42410	13/04/2017
REGNY	Bar Restaurant PMU Le Régnçois	Rues Georges Fouillant	04.77.63.00.95	42630	Janvier 2021
RENAISON	L'annexe	603 rue Robert Barathon	04.77.62.16.56	42370	22/02/2016
RIVE DE GIER	Les Jardins de la vallée	ZAC Brunon Valette	04.77.75.08.54	42800	10/10/2016
ROANNE	FISH AND FURIOUS	225, rue de Charlieu	04.77.70.81.12	42300	10/10/2016
ROANNE	Office de Tourisme	8, place Maréchal de Lattre de Tassigny	04.77.71.51.77	42300	<i>cf. convention OT Roannais Agglomération Avenant le 24/01/2022</i>
SAIL SOUS COUZAN	Bar Tabac Presse la Fontaine de Couzan	Place de la Fontaine	04 77 58 83 30	42890	25/02/2020
SAINT BONNET LE CHÂTEAU	Bureau d'information touristique	7 Place de la république	04.77.50.52.48	42380	<i>cf. convention OT Loire Forez (2017)</i>
SAINT CHAMOND	Mega Loisirs	4, route de Saint Etienne - La Varizelle	04.77.22.61.40	42400	04/10/2016
SAINT ETIENNE	Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole	16, avenue de la Libération	04.77.49.39.00	42000	10/02/2017
SAINT ETIENNE	Décathlon Steel	Centre C ^{ial} STEEL 2, Rue Ferrer	04.87.00.00.60	42000	15/09/2022
SAINT GALMIER	Bureau d'Information Touristique	11, Bd Gabriel Cousin	04.77.54.06.08	42330	<i>cf. convention OT Loire Forez (2017)</i>
SAINT GENEST MALIFAUZ	IDKDO - Courbon	2, rue du Feuillage	04.77.51.26.42	42660	08/11/2016
SAINT GENEST MALIFAUZ	Bureau d'information touristique	Rue du feuillage	04.77.51.23.84	42660	<i>cf. convention OT du Pilat Rhodanien (avril 2017)</i>
SAINT GERMAIN LAVAL	L'île aux trésors	309, rue Nationale	04.77.65.47.45	42260	23/11/2016
SAINT JUST EN CHEVALET	Chez Nat'	Place du 11 novembre	04.69.34.58.75	42430	25/10/2016
SAINT JUST SAINT RAMBERT	Bureau d'information touristique	Place de la Paix	04.77.52.05.14	42170	<i>cf. convention OT Loire Forez (2017)</i>
SAINT PIERRE DE BOEUF	Tabac Presse	Grande Rue	04.74.79.57.86	42520	22/07/2022

¹ Présence lors des marchés du territoire – communes concernées : Saint-Bonnet-le-Château, Bonson, Usson-en-Forez, Saint-Just-Saint-Rambert, Montbrison, Boën-sur-Lignon, Chenereilles, Margerie-Chantagret, Saint-Marcellin-en-Forez, etc.

SAINT VICTOR SUR RHINS	Epicerie Chez Titox	11 Rue de la Gare	07.60.95.45.24	42630	01/2024
SAVIGNEUX	Fishing Anarchy	Espace C BRIANT - La Bruyère	06.49.50.01.10	42600	xxx
THIZY LES BOURGS	TABAC LA MARMOTTE	78 rue Jean Jaurès	04 74 64 16 63	69240	24/02/2025
UNIEUX	DRA DISTRIBUTION	10 Avenue Roger Salengro	04 77 56 79 16	42240	24/05/2025
UNIEUX	SARL Sapec	16, rue de l'Industrie	04.77.61.16.50	42240	04/10/2016
USSON EN FOREZ	Tabac Presse Godefroy	place de l'Eglise	04 77 50 90 71	42550	01/2023
USSON EN FOREZ	Bureau d'information touristique	Place de l'Eglise	04.77.50.66.15	42550	<i>cf. convention OT Loire Forez (2017)</i>
VEAUCHE	Végétal +	1 avenue de la libération	04.77.94.76.94	42340	02/11/2016
VILLARS	Décathlon	Rue De Chabannes - ZAC Chem. Montravel	04.77.93.00.21	42390	15/09/2022
VILLEREST	Point d'info tourisme	Phare de la plage de Villerest	04.77.69.67.21	42300	<i>cf. convention OT Roannais Agglomération</i>

Actuellement (au 25/03/2026), le nombre de points de vente physiques est de 51.
Le nombre de conventions signées avec les Points Relais Fédéraux est de 43.

L'Assemblée Générale doit délibérer quant à la création de ce nouveau Point Relai Fédéral.

11 Décision de principe concernant la possibilité de pratiques de certaines techniques de pêche dans les eaux libres de seconde catégorie, durant la période de fermeture de la pêche du brochet

Par suite d'échanges avec la Direction Départementale des Territoires, en vertu de l'article R436-33 du code de l'environnement :

Cet article **permet au préfet de lister les cours d'eau de 2^{ème} catégorie où l'interdiction de pêche au leurre, etc... ne s'applique pas pendant la période d'interdiction de pêche au brochet – DEROGATION**

Dans cette perspective, le Conseil d'Administration de la FDAAPPMA42, ayant délibéré le vendredi 27/03/2026 sur ce point, questionne l'Assemblée Générale du 30 mai 2026, à propos de ce principe.

En effet, de nombreux cours d'eau ou secteurs de cours d'eau sont classés en 2^{ème} catégorie piscicole mais ne possède pas de populations de brochet. Rappelons que sont classés en 2^{ème} catégorie piscicole tous les cours d'eau non essentiellement peuplés de salmonidés (truites et ombres).

Si la décision de l'AG est favorable, courant 2026, la FDAAPPMA42 réalisera un travail technique d'extraction des données des inventaires piscicoles disponibles en croisant :

- Les secteurs classés en 2^{ème} catégorie piscicole ;
- La base de données piscicoles liée aux inventaires.

Ce travail devra :

- Démontrer l'absence durable de l'espèce brochet (sauf artefacts ou données très anciennes) ;
- Démontrer que l'habitat de la rivière ne correspond pas à celui de l'espèce brochet.

La Fédération émettrait alors un avis technique quant à cette possible évolution réglementaire, l'objectif étant d'identifier les secteurs précis sur lesquels cette possibilité serait techniquement possible.

Une fois ce travail technique réalisé, la Fédération transmettrait à chaque AAPPMA concernée cet avis technique et solliciterait auprès des AAPPMA leur avis politique.

Les AAPPMA pourraient, si elles le souhaitent, solliciter ainsi une demande individuelle officielle **avant le 15 septembre 2026, comme chaque année, avec leurs demandes d'évolution réglementaire, l'objectif étant que cette nouvelle disposition puisse entrer en application au 1^{er} janvier 2027.**

C'est Mme la Préfète, in fine, qui sera décisionnaire quant aux demandes effectuées, comme pour chaque décision relative aux dispositions du code de l'environnement (pêche en eau libre) via l'arrêté préfectoral pêche annuel.

L'Assemblée Générale doit délibérer quant à cette proposition de principe.

12 Rapport moral et d'orientation du Président

Lecture du rapport moral durant l'Assemblée Générale.

Roland CABANE

Le rapport moral et d'orientation est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

ANNEXES :



**Fédération Départementale des Associations Agréées pour la
Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Loire**

50. route de Chavagneux
Etang DAVID
42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT

☎ 04 77 02 20 00

✉ flppma@federationpeche42.fr

[www. peche42.fr](http://www.peche42.fr)